LIGNE ELECTRIQUYE OUINNE – LA COULEE



Travaux de sondage géotechnique









Etude d'impact Défrichement et espèces protégées



ECOLOGIE URBAINE

MINES & INDUSTRIES
HYDROBIOLOGIE
CONSERVATION
R&D

Au titre des articles 431-2 et 240-3 du code de l'environnement de la PS



SUIVI DES MODIFICATIONS

CLIENT: ENERCAL

NOM DE L'AFFAIRE: DEFRICHEMENT POUR REALISATION DE PLATEFORMES POUR

SONDAGES GEOTECHNIQUES

REF BIOTOP: 2926

Date	CA	SUP	MOA	Observations/Objet	Version
06/2017	EG	ER	YR		V0
06/2017	EG	ER	YR	intégration des remarques	V1



AVANT-PROPOS

CONTEXTE DU PROJET & OBJET DE L'ETUDE

Le schéma pour la transition énergétique en Nouvelle-Calédonie (STENC) doit constituer le cadre de la politique énergétique applicable pour les quinze prochaines années. La transition énergétique désigne le passage d'un modèle économique fortement consommateur d'énergie à un modèle plus durable et structuré qui doit répondre aux enjeux d'approvisionnement en énergie, d'évolution des prix, d'épuisement des ressources naturelles et de préservation de l'environnement.

La Nouvelle-Calédonie, qui importe 97,8 % de son énergie et où la production électrique totale est couverte à seulement 11 % par les énergies renouvelables, a décidé de relever ce défi. En octobre dernier, le gouvernement a adopté un schéma dont l'objectif est de favoriser la transition énergétique d'ici à 2030. Le texte imposera pour 2030, une distribution publique à 100% d'énergies renouvelables. Ainsi, le projet de la centrale hydroélectrique de la Ouinné amorce une réponse à ce schéma avec un objectif de production de 132 GWh représentant un bond dans le mix énergétique dans l'année de sa mise en service. Dans le cadre du projet global, l'énergie issue du barrage hydroélectrique doit être injectée dans la mixe énergétique. La ligne électrique de 150kV Ouinné / La Coulée permettra le raccordement de ce nouvel outil de production d'énergie propre sur le réseau interconnecté de la Nouvelle Calédonie.

Dans ce contexte, la société Enercal a été missionnée par le territoire de la Nouvelle Calédonie pour réaliser les reconnaissances et études techniques préalables à la réalisation de cette ligne électrique. Ces travaux portent sur 9 plateformes d'environ $25m^2$ devant accueillir les futurs pylônes. En effet, la partie nord (plateau de la Pourina) et la partie sud (secteur de la Coulée) sont encore en étude et feront l'objet d'un dossier spécifique pour les travaux de géotechnique.

Ainsi le présent dossier correspond donc à l'étude d'impact du projet géotechnique pour la réalisation de la ligne électrique 150kV Ouinné / La Coulée.

CONTEXTE REGLEMENTAIRE

AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Le code de l'Environnement de la Province Sud précise :

- → ARTICLE 130-3: SONT NOTAMMENT SOUMIS A ETUDE D'IMPACT:
- * Rubrique 1 Défrichement sont soumis à étude d'impact :
- I. tout défrichement sur les terrains situés :
- 1° Au-dessus de 600 mètres d'altitude ;
- 2° Sur les pentes supérieures ou égales à 30°;
- 3° Sur les crêtes et les sommets, dans la limite d'une largeur de 50 mètres de chaque côté de la ligne de partage des eaux ;
- 4° Sur une largeur de 10 mètres le long de chaque rive des rivières, des ravins et des ruisseaux.

II. Tout défrichement ou programme de défrichement portant sur une surface supérieure ou égale à 30 hectares.

Les travaux envisagés se situent à proximité du cours d'eau de la Pourina, Poujémia mais restent en dehors des 10m de son lit mineur; toutefois, les plateformes de sondages s'implantent sur des lignes de crêtes sur des sols nus ou reposant sur du maquis. De fait, le projet de géotechnique pour les travaux de géotechnique de la ligne 150kV Ouinné/La Coulée nécessite une étude d'impact au titre de l'article 130-3 du Code de l'Environnement de la Province sud.

→ AU TITRE DE LA CONSERVATION ECOSYSTEMES D'INTERET PATRIMONIAL

- Article 233-1: les programmes ou projets de travaux, d'installations, d'ouvrages ou d'aménagements situés en dehors du périmètre d'un écosystème d'intérêt patrimonial sont soumis à autorisation s'ils sont susceptibles d'avoir un impact significatif sur un ou plusieurs écosystèmes d'intérêt patrimonial compte-tenu de la distance, de la topographie, de l'hydrographie, du fonctionnement des écosystèmes, et de la nature et de l'importance du programme ou du projet.
- Article 233-2: tout programme ou projet de travaux, d'installations, d'ouvrages ou d'aménagements dont la réalisation est susceptible d'avoir un impact environnemental sur un écosystème d'intérêt patrimonial fait l'objet d'une étude d'impact

Les travaux de géotechnique de la ligne sont en dehors d'un écosystème d'intérêt patrimonial, les formations impactées sont du maquis. Aucune demande d'autorisation pour atteinte à un écosystème d'intérêt patrimonial n'est nécessaire.

→ AU TITRE DE PROTECTION DES ESPÈCES ENDÉMIQUES, RARES OU MENACÉES

• Article 240-2 : sont interdits :

Sont interdits:

1° La destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement des spécimens des espèces végétales mentionnées à l'article 240-1, de leurs fructifications ou de toute autre forme prise au cours de leur cycle biologique, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur mise en vente, leur vente ou leur achat :

2° Le transport, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat de tous produits ou toutes parties issus d'un spécimen de ces espèces :

3° La destruction, l'altération ou la dégradation du milieu particulier à ces espèces végétales.

. Article 240-3 : sont interdits :

1° La destruction ou l'enlèvement des oeufs ou des nids, la chasse, la pêche, la mutilation, la destruction, la consommation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle, la naturalisation des spécimens des espèces animales mentionnées à l'article 240-1, leur détention, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur mise en vente, leur vente ou leur achat ; etc...

3° La destruction, l'altération ou la dégradation du milieu particulier à ces espèces animales.

Comme nous le verrons dans l'état initial (ciblé sur le volet naturel, voir entête de chapitre), des inventaires floristiques et faunistiques ont été réalisés au droit de chaque plateforme dans un rayon de 50m afin de lever les espèces protégées au titre du code. Aucune espèce protégée végétale n'est présente au niveau des plateformes. Aucune demande spécifique ne sera nécessaire au titre de l'article 240-2.

Toutefois, les études avifaune et herpétofaune ont permis de relevé la présence d'espèces protégées, dont notamment :





Perruche calédonienne, Perruche comue, Autour à ventre blanc et Caledoniscincus austrocaledonicus, Caledoniscincus notialis..

Une demande de dérogation au titre de l'article 240-3 sera déposée dans le cadre de la réalisation de ces travaux.

→ AU TITRE DU DEFRICHEMENT

- Article 431-2:
- I.- Est soumis à autorisation préalable, le défrichement des terrains situés :
- 1º Au-dessus de 600 mètres d'altitude :
- 2° Sur les pentes supérieures ou égales à 30°;
- 3° Sur les crêtes et les sommets, dans la limite d'une largeur de 50 mètres de chaque côté de la ligne de partage des eaux :
- 4° Sur une largeur de 10 mètres le long de chaque rive des rivières, des ravins et des ruisseaux.
- II. Est également soumis à autorisation préalable le défrichement ou le programme de défrichement portant sur une surface supérieure ou égale à 30 hectares.

Les travaux envisagés se situent à proximité du cours d'eau de la Pourina, Poujémia mais restent en dehors des 10m de son lit mineur ; toutefois, les plateformes de sondages s'implantent sur des lignes de crêtes sur des sols nus ou reposant sur du maquis. De fait, le projet de géotechnique pour les travaux de géotechnique de la ligne 150kV Ouinné/La Coulée nécessite une étude d'impact au titre de l'article 130-3 du Code de l'Environnement de la Province sud.

DEFINITION REGLEMENTANT LE PROJET

Le projet de l'étude géotechnique pour la réalisation de la ligne électrique 150kV Ouinné / La Coulée porte sur deux notions définies dans le cadre du code de l'environnement.

→ LA DEFINITION DU DEFRICHEMENT

L'article 431-1 :

On entend par défrichement : « Toute opération qui a pour effet de supprimer la végétation d'un sol et d'en compromettre la régénération naturelle, notamment l'enlèvement des couches organiques superficielles du sol »

 L'article 433-10, présente la définition de débroussaillement dans le cadre de la protection des massifs forestiers particulièrement exposés aux incendies

« on entend par débroussaillement les opérations dont l'objectif est de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies par la réduction des combustibles végétaux en garantissant une rupture de la continuité du couvert végétal et en procédant à l'élagage des sujets maintenus et à l'élimination des rémanents de coupes. »





CONTENU DE LA DEMANDE

Article 130-4 du code de l'Environnement de la Province Sud	Contenu & organisation de la présente étude d'impact		
Une analyse de l'état initial du site et de son environnement, portant notamment sur les richesses naturelles et les espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ou de loisirs, affectés par les aménagements ou ouvrages	Chapitre II – Analyse de l'état initial		
Une analyse des effets directs et indirects, temporaires et permanents du projet sur l'environnement, et en particulier sur la faune et la flore, les sites et paysages, le sol, l'eau, l'air, le climat, les milieux naturels et les équilibres biologiques, sur la protection des biens et du patrimoine culturel et, le cas échéant, sur la commodité du voisinage (bruits, vibrations, odeurs, émissions lumineuses, poussières) ou sur l'hygiène, la santé, la sécurité et la salubrité publiques	Chapitre III - Incidences prévisibles de l'ensemble du projet sur la préservation de la biodiversité et des milieux		
Les coordonnées géographiques des travaux et aménagements projetés dans un format exploitable par le système d'information géographique provincial (système RGNC-91-93 projection Lambert - Nouvelle-Calédonie)	Chapitre I - Présentation du demandeur & prospections		
Les raisons pour lesquelles, notamment du point de vue des préoccupations d'environnement, parmi les partis envisagés qui font l'objet d'une description, le projet présenté a été retenu	- envisagées		
Les mesures prévues par le pétitionnaire ou le maître de l'ouvrage pour :			
 éviter les effets négatifs notables du projet sur l'environnement et réduire les effets n'ayant pu être évités; 			
compenser les effets négatifs notables du projet sur l'environnement qui n'ont pu être ni évités ni suffisamment réduits.	Chapitre IV – Séquences « Eviter, réduire, compenser » - ERC		
La description de ces mesures doit être accompagnée de l'estimation des dépenses correspondantes , de l'exposé des effets attendus de ces mesures à l'égard des impacts du projet sur les éléments visés au 2° ainsi que d'une présentation des principales modalités de suivi de ces mesures et du suivi de leurs effets sur les éléments visés au 2°;			
Une analyse des méthodes utilisées pour évaluer les effets du projet sur l'environnement mentionnant les difficultés éventuelles de nature technique ou scientifique rencontrées pour établir cette évaluation	Chapitre V - Analyse des méthodes utilisées pour évaluer les effets du projet sur l'environnement		
Pour les infrastructures de transport, l'étude d'impact comprend en outre une analyse des coûts collectifs des pollutions et nuisances et des avantages induits pour la collectivité ainsi qu'une évaluation du bilan carbone et des consommations énergétiques résultant de l'exploitation du projet, notamment du fait des déplacements qu'elle entraîne ou permet d'éviter.	Sans objet		
Afin de faciliter la prise de connaissance par le public des informations contenues dans l'étude, celle-ci fait l'objet d'un résumé non technique.	Résumé non technique		





SOMMAIRE

CH/	<u> APITRE I - PRESENTATION DU DEMANDEUR & PROSPECT</u>	<u> IONS</u>
<u>EN</u>	VISAGEES	9
1	DÉNOMINATION DU PÉTITIONNAIRE	11
1.1	DENOMINATION ET RAISON SOCIALE	11
1.2	SIGNATAIRE DE LA DEMANDE	11
1.3	RESPONSABLE DU SUIVI DU DOSSIER	11
2	LOCALISATION DES PROSPECTIONS & SONDAGES	11
2.1	IMPLANTATION & DEFINITION	11
2.2	CARACTERISTIQUES FONCIERES	12
3	PRESENTATION DES TRAVAUX	13
3.1	OBJECTIFS ET JUSTIFICATION	13
3.2	DEROULEMENT DES OPERATIONS	13
	3.2.1 Généralités sur le mode opératoire pour les sondages	13
	3.2.2 Planning & Délais	14
<u>CH/</u>	APITRE II - ANALYSE DE L'ETAT INITIAL	<u> 16</u>
1	LE MILIEU PHYSIQUE	17
1.1	LE CLIMAT	17
	1.1.1 Le contexte général	17
	1.1.2 Le contexte particulier	17
1.2	LE CONTEXTE GEOMORPHOLOGIQUE	19
1.3	LE CONTEXTE GEOLOGIQUE	20
	1.3.1 Les généralités sur la géologie	20
	1.3.2 Le risque amiante	21
1.4	LE CONTEXTE HYDRAULIQUE	22
	1.4.1 Les bassins versants	22
	1.4.2 Les zones inondables	23
	1.4.3 Les usages de l'eau	23
2	LE MILIEU NATUREL TERRESTRE	24
2.1	LES ZONES NON REGLEMENTEES	25
	2.1.1 Le périmètre RAMSAR en Nouvelle-Calédonie	25
	2.1.2 Zone clé pour la biodiversité - KBA	25
	2.1.3 Zone d'importance pour la conservation des oiseaux – ZICO ou IBA	25
2.2	LES ENJEUX PRESSENTIS	26
	2.2.1 Les habitats et écosystèmes pressentis	26
	2.2.2 Zones présentant un Intérêt pour la Préservation et Conservation de la Biodiversité	IPCB 26
	2.2.3 Les zones dites « ERM » espèces rares et menacées	29
2.3	LES HABITATS ET FORMATIONS VEGETALES	29
2.0	2.3.1 Le maquis ligno-herbacé sur pente érodée	30
2.4	LA FAUNE	33

	2.4.1 L'avifaune	34
	2.4.2 Les chiroptères	38
	2.4.3 L'herpétofaune	38
2.5	SYNTHESE DES ENJEUX DU MILIEU NATUREL	42
3	LE MILIEU HUMAIN	43
3.1		43
3.2	RAPPEL DU FONCIER	43
3.3	LES AIRES COUTUMIERES	43
3.4	LES DOCUMENTS D'URBANISMES	44
	3.4.1 Le zonage du PUD de la commune du Mont Dore	44
	3.4.2 Les servitudes	44
3.5	L'OCCUPATION DES SOLS	45
	3.5.1 Les zones urbanisées	45
	3.5.2 Les exploitations minières	45
	3.5.3 Les activités économiques	46
	3.5.4 Les accès	46
4	LA QUALITE DU SITE	47
4.1	LE PATRIMOINE CULTURE	47
	4.1.1 Les monuments historiques	47
	4.1.2 L'archéologie	47
4.2	LE PAYSAGE	47
	4.2.1 Le grand paysage	47
	4.2.2 Le paysage local	47
5	HIERARCHISATION DES ENJEUX ET CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES	49
СН	APITRE III - INCIDENCES PREVISIBLES DE L'ENSEMBLE DU PROJET :	SUR IA
	ESERVATION DE LA BIODIVERSITE ET DES MILIEUX	
1	RAPPEL DES OPERATIONS SUSCEPTIBLES D'ENGENDRER DES IMPACTS	53
2	ANALYSE DES EFFETS SUR LE MILIEU NATUREL	
2.1		53
2.1		63
2.2	2.2.1 Les effets potentiels sur les espèces floristiques rares et menacées	63
	2.2.2 Les effets potentiels sur les espèces fionstiques rares et menacées	63
	2.2.3 Les effets potentiels sur les especes raunstiques rares et menacees	64
3	ANALYSE DES RISQUES SUR LE MILIEU NATUREL LIES A LA PRESENCE DES OUVE	
	MATERIEL DE SONDAGE	64
3.1		64
3.2		64
	APITRE IV - SEQUENCE « EVITER, REDUIRE ET COMPENSER » - ERC	
1	MESURES D'EVITEMENT : RAPPEL	
2	MESURES DE REDUCTION	66
4	MESURES DE REHABILITATION	67





5	MESURES COMPENSATOIRES	67
6	ESTIMATIONS SOMMAIRES DES DEPENSES POUR L'ENVIRONNEMENT	68
<u>CH</u>	HAPITRE V - ANALYSE DES METHODES UTILISEES POU	IR EVALUER LES
<u>EF</u>	FETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT	69
1	ETABLISSEMENT DE L'ETAT INITIAL	70
6.1		70
	6.1.1 Le Climat	70
	6.1.2 Géomorphologie et géologie	70
	6.1.3 Hydrologie et Hydrogéologie	70
6.2	LE MILIEU NATUREL ET MILIEU RECEPTEUR	70
	6.2.1 Les inventaires floristiques	71
	6.2.2 L'étude avifaune	71
	6.2.3 L'étude herpétofaune	73
6.3	LE MILIEU HUMAIN	75
2	CARACTERISATION DES ENJEUX	76
6.4	LA COTATION DES ENJEUX & DES CONTRAINTES	76
6.5	UNE APPROCHE PAR MILIEU	76
	6.5.1 Milieu physique	76
	6.5.2 Milieu naturel	77
	6.5.3 Milieu humain	78
	6.5.4 Paysage et qualité du site	78
<u>AN</u>	INEXES	80
1	ANNEXE 1 – FICHES DONNEES SECURITE	81
2	ANNEXE 2 – TABLEAU DE L'INVENTAIRE BOTANIQUE	82
3	ANNEXE 3 – ETUDE AVIFAUNE	83
4	ANNEXE 4 – ETUDE HERPETOFAUNE	84
5	ANNEXE 5 – FICHE TRIBU UNIA	85



TABLE DES ILLUSTRATIONS

LES FIGURES

Figure 1 : Localisation des zones de projet	12
Figure 2 : Diagramme de la Montagne des sources	17
Figure 3 : Roses des vents à 5 heures réalisées sur la période 1996-2005	18
Figure 4 : Relief	
Figure 5 : Contexte géologique et amiante environnementale	20
Figure 6 : Contexte hydrologique	22
Figure 7 : Zones réglementées et non réglementées	24
Figure 8 : IPCB pour la flore	27
Figure 9 : IPCB pour la faune et herpétofaune	28
Figure 10 : Formations végétales et espèces protégées	30
Figure 11 : Prospection avifaune et herpétofaune	33
Figure 12 : Fréquences d'occurrence (FO) représentent le pourcentage de point d'écoute d	contenant
chaque espèce d'oiseau contactée (cf. annexe1 pour les abréviations utilisées)	34
Figure 13 : Fréquences d'abondance relative (FA) représentent le rapport entre le nombre d	individus
contactés par espèce et le nombre total d'individus enregistrés.	34
Figure 14 : Localisation des espèces ERM	35
Figure 15 : Localisation des stations d'inventaire herpétofaune	38
Figure 16: Plan de zonage du PUD du Mont Dore	44
Figure 17 : Occupation des sols	45
Figure 18 : Paysage local	48
Figure 19 : Localisation de l'emprise de la plateforme de sondage P21	54
Figure 20 : Localisation de l'emprise de la plateforme de sondage P25	55
Figure 21 : Localisation de l'emprise de la plateforme de sondage P30	56
Figure 22 : Localisation de l'emprise de la plateforme de sondage P33	57
Figure 23 : Localisation de l'emprise de la plateforme de sondage P42	58
Figure 24 : Localisation de l'emprise de la plateforme de sondage P46	59
Figure 25 : Localisation de l'emprise de la plateforme de sondage P54	60
Figure 26 : Localisation de l'emprise de la plateforme de sondage P65	61
Figure 27 : Localisation de l'emprise de la plateforme de sondage Z10	62

LES TABLEAUX

Tableau 1 : Caractéristique foncière de l'implantation du site de prospection des pylônes	12
Tableau 2 : Températures moyennes annuelle enregistrées sur la station de la Coulée entre 198	1-2010 17
Tableau 3 : Moyenne annuelle des précipitations enregistrées sur la station de la Coulée entre	1981-2010
	18
Tableau 4 : Sensibilité liées à présence d'un cours d'eau	22
Tableau 5 : Liste d'espèces contactée sur Massifs du Sud	25
Tableau 6 : Evaluation de la priorité de conservation (DENV)	26
Tableau 7 : Sensibilité de la flore au droit du tracé	27
Tableau 8 : Evaluation de la priorité de conservation (source : Denv)	28
Tableau 9 : Sensibilité de l'avifaune et herpétofaune au droit du tracé	28
Tableau 10: Formations végétales au niveau des zones de projet	29
Tableau 11 : Espèces contactées - avifaune	36
Tableau 12 : Diversité spécifique (de lézards) enregistrée sur les stations de prospection	39
Tableau 13 : Répartition des espèces identifiées au niveau des stations herpétofaune	4′
Tableau 14 : Recensement de la population de la province Sud entre 2004 et 2014	43
Tableau 15 : Zonage et règlementation par la zone de projet	44
Tableau 16 : Cotation des enjeux et des contraintes	49
Tableau 17 : Typologie des habitats ayant fait l'objet de prospections herpétologiques	73





CHAPITRE I

Présentation du demandeur & prospections envisagées



1 DÉNOMINATION DU PÉTITIONNAIRE

1.1 DENOMINATION ET RAISON SOCIALE

DENOMINATION SOCIETE NEO-CALEDONIENNE D'ENERGIE

NOM COMMERCIAL ENERCAL

FORME JURIDIQUE Société Anonyme d'Economie Mixte (SAEM)

SIEGE SOCIAL 87 avenue du General – 98800 Nouméa

Nouvelle-Calédonie

TELEPHONE ☎ 25.02.50

■ dg@enercal.nc

RIDET 0 015 255.001

Les extraits Ridet et K-Bis de la société ENERCAL sont donnés en annexe 1 du dossier de demande d'autorisation.

1.2 SIGNATAIRE DE LA DEMANDE

Nom Jean-Michel Deveza

NATIONALITE Française

SOCIETE Enercal

STATUT Président

COORDONNEES ☎ 25.02.51

dg@enercal.nc

Signature

1.3 RESPONSABLE DU SUIV' DU DOSSIER

Nom Monsieur Yann REGNOULT

STATUT Chargé d'affaires cellule transport

COORDONNEES 250 250

y.regnoult@enercal.nc

2 LOCALISATION DES PROSPECTIONS & SONDAGES

2.1 IMPLANTATION & DEFINITION

Actuellement le projet de la ligne est encore en étude sur certaines zones notamment au nord sur le plateau de la Pourina et au sud au niveau du secteur de la Coulée. Ainsi, seules les 9 plateformes de sondages sont déclarées.

Périmètre d'étude

Le périmètre correspond à la zone géographique (proche ou plus éloignée) susceptible d'être influencée par :

- Le projet.
- ⇒ Les autres partis de l'aménagement,
- Les variantes étudiées.

Zone de projet (soit les 9 plateformes de sondages)

Espace sur lequel le projet aura une influence le plus souvent directe et permanente (emprise physique des aménagements, impacts fonctionnels).

A noter qu'une des plateformes appartient à une variante au droit du lac de Yaté : Z10.

Les plateformes retenues à ce jour sont :

Zonage	Pylônes	Accessibilité
Partie Nord	21 / 25 / 30 / 33 et Z10	Accès par hélicoptère
Partie sud du lac de Yaté	42 / 46 / 54 / 64	Par pistes existantes

L'étude présentera pour chaque plateforme son état initial.





Figure 1 : Localisation des zones de projet

2926 - Plan de situation La Coulée 9 pylônes Géotech Pylones - Zone de projet Périmètre d'étude

2.2 CARACTERISTIQUES FONCIERES

Les caractéristiques foncières pour chaque plateforme sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1 : Caractéristique foncière de l'implantation du site de prospection des pylônes

Tubicau 1. Ouracteristique fonoiere de l'implantation du site de prospection des pylones								
NOM DE LA PLATEFORM E DU	CENTROIDE DES d'inventair p cadastral		N° de lot	Section cadastrale	Surfac e	Propriétair e		
PYLONE		(NIC)	X	Y				
P21	Yaté	6756-901870	476827	239685	TV	POURINA	8412HA	NOUVELLE CALEDONIE
P25	Yaté	6756-901870	476734	238004	TV	POURINA	8412HA	NOUVELLE CALEDONIE
P30	Yaté	6756-901870	476282	236537	TV	POURINA	8412HA	NOUVELLE CALEDONIE
P33	Yaté	6855-928857	476333	233619	TV	YATE	8456HA 58A 68CA	NOUVELLE CALEDONIE
Z10	Yaté	6855-928857	479637	230193	TV	YATE	8456HA 58A 68CA	NOUVELLE CALEDONIE
P42	MONT DORE	6754-973738	477167	228662	21	PIROGUES - N'GO	1171HA	Province sud
P46	MONT DORE	6754-973738	477167	228662	21	PIROGUES - N'GO	1171HA	Province sud
P54	MONT DORE	6854-011840	475243	224190	TV	LES PIROGUES SUPERIEURES	4479HA 86A 3CA	NOUVELLE CALEDONIE
P64	MONT DORE	6754-227205	471149	221466	8	PLUM	212HA	Commune du Mont Dore



3 PRESENTATION DES TRAVAUX

3.1 OBJECTIFS ET JUSTIFICATION

L'objectif précis de la campagne des reconnaissances géotechniques de conception G2 phase avant-projet est de pré dimensionner les fondations profondes des pylônes.

Sur l'ensemble des pylônes projetés seuls 15 ont été retenus en fonction de leur charge, de la géologie des sols et de la répartition sur le linéaire.

L'étude géotechnique consistera à exécuter un sondage destructif avec essais pressiométriques sur chacun des pylônes.

Les résultats de ces sondages permettront d'obtenir une coupe lithologique du sol et les caractéristiques pressiométriques des horizons traversés. Ces caractéristiques pressiométriques permettront de dimensionner les fondations profondes des pylônes.

3.2 DEROULEMENT DES OPERATIONS

Ces sondages consistent à forer à l'eau selon un diamètre de 64 mm sur une certaine profondeur puis de réaliser des essais pressiométriques tous les 15 m de profondeur.

Ces sondages auront deux modalités d'acheminement du matériel et de l'équipe œuvrant :

- une partie héliportée pour les zones non accessibles : nord du lac
- une partie transport terrestre en véhicule léger pour les zones accessibles : sur du lac.

Pour l'exécution de ces sondages, il convient de réaliser une plate-forme de 25 m2 lorsque la plate-forme est sensiblement plane et nécessite une seconde plateforme de 25m2 en cas contraire.

3.2.1 GENERALITES SUR LE MODE OPERATOIRE POUR LES SONDAGES

Emprise générale des travaux : 5mx5m, soit 25m²

Installation comprenant:

- Plateforme de travail
- 2 cuves de 1m3 d'eau (partie sud + 1 cuve de 1m3 hors site) et 7m3 pour la partie nord

Le détail par grand secteur est détaillé dans les paragraphes suivants.

Matériels et produits utilisés :

- 1 sondeuse APA fort 430
- cuves d'eau de 1m3 (2 à 3 pour la partie sud) et 1 cuve de 7m3 pour la partie nord du lac
- Mélange dilué d'eau et polycolle (Fiche donnée sécurité en annexe)

Equipe sur place : 2 personnes

Déroulement des travaux de sondage :

a) Forage

- Réalisation par roto-percussion fonctionnant l'eau (pas de problème de gestion de l'amiante environnementale)
- Eau injectée avec poly-colle pour retenir la structure du forage et récupérer les MES (cf. FDS en annexe)

Pour 1.5 litres de poudre et eau, le mélange traite 5m3 de forage.

- Préparation du mélange faite sur site
- Pas de récupération des eaux de résurgences



Matériel utilisé pour chaque site

b) Sondage : essai pressiométrique

Sondage effectué en fonction de la typologie des sols pour trouver 5m de « roche dure », possibilité de sondage :

- A 10m de profondeur sur 6 essais
- A 15m de profondeur sur 9 essais
- · A 20m de profondeur sur 13 essais.

La consommation maximale pour un essai à 15m est de 5 à 10m3 d'eau.

3.2.1.1 Principes d'exécution des travaux par plateforme

Pour la partie nord du lac, le matériel utilisé sera le suivant :

- Sondeuse de type APAFOR 430
- Cuve à eau de 7 m3 de type SOROCAL
- Sur-fut pour un fut de 200 litres de gasoil
- Cuve ouverte de 800 litres
- Bac a claire voix pour les tiges de forage
- Cuve bâchée de 800 litres pour le stockage des petits matériels





La cuve de 7m3 servira à contenir l'eau pour l'utilisation des travaux de sondages. Son approvisionnement en eau sera effectué par hélicoptère.

Pour la partie sud du tracé les contraintes seront moins importantes. Ainsi, le matériel utilisé correspondra à :

- Sondeuse de type APAFOR 430
- 2 Cuves à eau de 1 m3 de type SOROCAL (les sites au sud du lac étant plus accessibles avec des plateformes déjà terrassées, il peut être envisagé la mise en place d'une 3^{ème} cuve d'eau pour réduire les aller-retours pour l'approvisionnement en eau).
- Sur-fut pour un fut de 200 litres de gasoil
- Cuve ouverte de 800 litres
- Bac a claire voix pour les tiges de forage
- Cuve bâchée de 800 litres pour le stockage des petits matériels

3.2.2 PLANNING & DELAIS

Le marché de prospection géophysique a été confié à l'entreprise GéoSond NC. Les travaux ont été estimés à une semaine par plateforme.

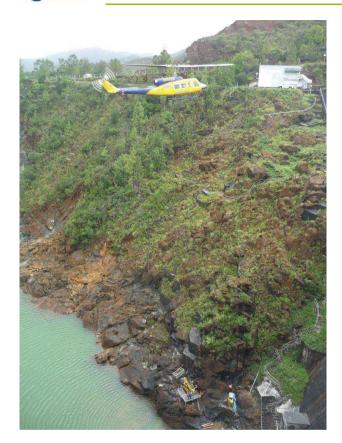
Les travaux de géotechnique débuteront au niveau de la partie sud du lac de Yaté.

Tableau 2/ Phasage des travaux

Zonage	Pylônes	Accessibilité					
Partie sud du lac de Yaté	42 / 46 / 54 / 64	Par pistes existantes					
Partie Nord du lac de Yaté	21 / 25 / 30 / 33 et Z10	Par hélicoptère					

Les dates et échéances ne sont pas encore déterminées.









Amenée du matériel de sondage par héliportage



CHAPITRE II

Analyse de l'état initial



1 LE MILIEU PHYSIQUE

1.1 LE CLIMAT

1.1.1 LE CONTEXTE GENERAL

La Nouvelle-Calédonie, située juste au nord du tropique du Capricorne, en région subtropicale, subit des influences saisonnières à la fois tropicales et tempérées. L'année climatique se découpe en quatre « saisons » principales :

- un été austral chaud et humide qui correspond à la saison pluvieuse (fin Décembre à fin Mars) et à la période cyclonique marquée par des vents violents et de fortes pluies
- un automne austral plutôt sec (petite saison sèche) marquant le début de la baisse des températures (fin Mars à fin Juin).
- un hiver austral plutôt humide (petite saison des pluies), marqué par des températures minimales plus fraiches (fin Juin à fin Septembre),
- un printemps austral ou saison sèche caractérisé par un déficit de précipitations et la remontée des températures (fin Septembre à fin Décembre).

L'analyse des précipitations annuelles montre une opposition est-ouest avec une côte au vent nettement plus arrosée (>1700mm/an) et une côte Ouest sous le vent, plus sèche (<1700mm/an).

1.1.2 LE CONTEXTE PARTICULIER

En termes de données météorologiques, trois stations sont localisées aux abords du périmètre d'étude :

	Température	Pluie	Vent
Station de Ouinné		X	X
Station de la Montagne des sources	X	Х	Х
Station de la rivière blanche		X	X
Station de la Coulée		X	

1.1.2.1 La température

Le poste de **Montagne des Sources** est situé dans la Chaîne à 780 m d'altitude (voir figure ci-dessous). Sa température moyenne annuelle (16,5°C) est donc très inférieure aux postes du littoral. Grâce au brassage de l'air en altitude, l'amplitude thermique est faible (de 2,9°C à 5,3°C).

En saison fraîche, les températures moyennes peuvent descendre à moins de 10°C et en saison chaude, elles ne dépassent pas 24°C.

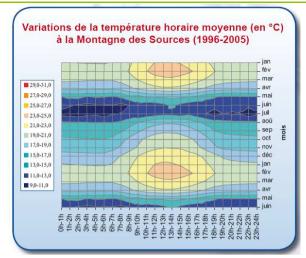


Figure 2 : Diagramme de la Montagne des sources

Source : Atlas climatique de la Nouvelle-Calédonie

La station de la Coulée indique également les températures moyennes :

Tableau 3 : Températures moyennes annuelle enregistrées sur la station de la Coulée entre 1981-2010

		•		•		•	•					
Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Année
Tempér	ature m	oyenne	(moyenn	e en °C)					Statistic	ques établies	sur la périoc	le 1993-2010
26.2	26.5	25.9	24.1	22.0	20.4	19.2	19.4	20.9	22.4	23.8	25.4	23.0

Source : fiche climatologique météofrance

Il en ressort que le mois de février est le plus chaud et juillet le plus froid. La moyenne annuelle des températures au niveau de la Coulée est de 23°C.

1.1.2.2 <u>La pluviométrie</u>

La moyenne annuelle de précipitation aux abords du périmètre d'influence est de 3 380mm au niveau de Ouinné (source : extrait Atlas climatique de la Nouvelle-Calédonie). Cette forte pluviométrie est représentative de la côte Est et montre une problématique de contrainte relativement modérée notamment pour la phase travaux et l'organisation du chantier.

Au niveau de la partie Sud, la station de la Coulée établie une moyenne annuelle de précipitation de 1 895.6mm, avec le maximum de hauteur d'eau en mars et minimum en septembre.





Tableau 4 : Moyenne annuelle des précipitations enregistrées sur la station de la Coulée entre 1981-2010

Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Année
Hauteu	r de pré	cipitatio	ns (moye	enne en	mm)							
209.2	265.5	313.6	195.7	149.2	147.5	97.7	120.4	58.8	72.5	110.2	155.3	1895.6

Source : fiche climatologique météo france

1.1.2.3 Le régime des vents

Les régimes de vents sont suivis par la station de la Rivière blanche située à plus de 5.5km au nord-ouest de la zone de projet. Ce poste est situé dans le parc de la Rivière Bleue près du lac de retenue du barrage de Yaté. En effet; la direction du vecteur vent horaire moyen décrit 360°:

- la nuit, sous l'influence du lac à l'est et des montagnes à l'ouest, le vent s'oriente à l'ouest : la brise de terre prédomine sur le vent synoptique d'est-sud-est déjà atténué par le relief et soulevé par le refroidissement nocturne terrestre qui crée une couche plus dense au contact du sol;
- en début de matinée, le vent amorce une rotation par le nord pour s'établir à l'est-sud-est entre 12 h et 17 h alors que la vitesse est maximale (cumul du vent synoptique et de la brise de mer);
- en début de soirée, le vent s'affaiblit puis tourne à nouveau au secteur ouest en passant par le sud.

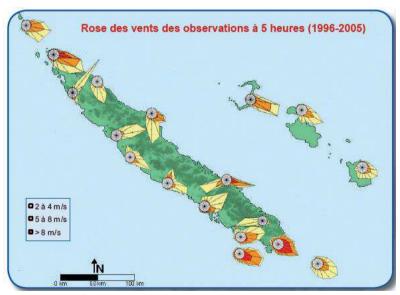


Figure 3 : Roses des vents à 5 heures réalisées sur la période 1996-2005.

Source : Atlas des vents météo no



1.2 LE CONTEXTE GEOMORPHOLOGIQUE

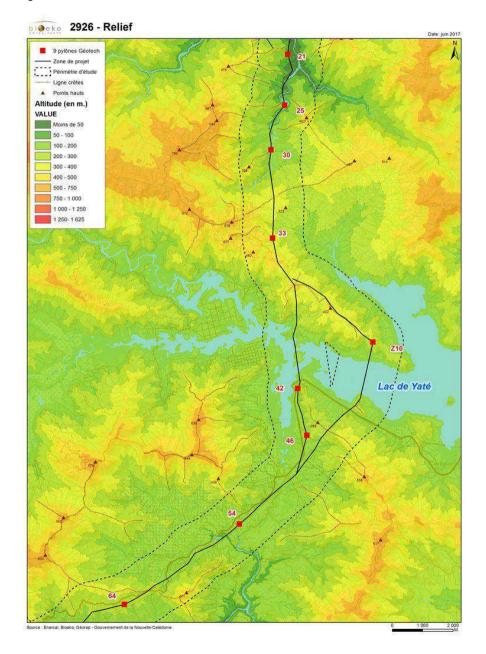
Sensibilité liée aux pentes	pente à >30°	pente entre 30° et	pente entre 20° et	zone plane
		20	10	

Les différentes plateformes s'insèrent chacune dans un relief particulier qui est synthétisé dans le tableau suivant.

N° pylône	Famille	Description	Pente en %	Pente en degré	Contraintes liées aux pentes
21	H1	Ligne de crête	42	23	
25	H1	Replat	17	10	
30	H1	Ligne de crête	17.5	10	
33	C4	Ligne de crête	39	21.5	
42	H1	Ligne de crête/plat	21	12	
46	H1	Ligne de crête	12	7	
54	H1	Plat	8	4.5	
64	H1	Pente	15	9	
Z10		Ligne de crête	43	23	

Les zones de projet s'insèrent dans des variables ne dépassant les 30°.

Figure 4 : Relief





1.3 LE CONTEXTE GEOLOGIQUE

1.3.1 LES GENERALITES SUR LA GEOLOGIE

Les entités géologiques identifiées sur le tracé :

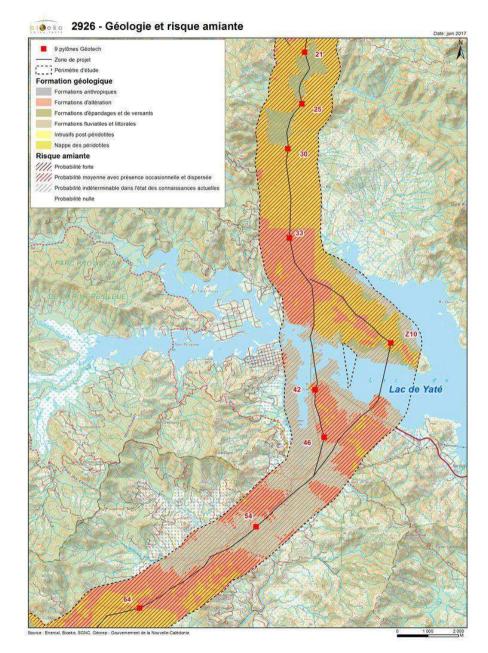
- Formations anthropiques
- Formations d'altération
- Formation d'épandages et de versants
- Formations fluviatiles et littorales
- Intrusifs post-péridotites
- Nappe des péridotites

Plus particulièrement, un détail de la typologie des sols est présenté ci-après.

Pylône	UNITE	LITHOLOGIE	CODE
21	Nappe des péridotites	Harzburgites	Pi(1)
25	Formations d'épandages et de versants	Formations de pente à débris ferrugineux	E7
30	Nappe des péridotites	Wehrlites	Pi(3)
33	Formations d'altération	Latérites épaisses sur péridotites	APi(1)
42	Formations d'altération	Latérites minces sur péridotites	APi(2)
46	Formations d'altération	Latérites épaisses sur péridotites	APi(1)
54	Formations fluviatiles et littorales	Alluvions anciennes latéritiques (Formation fluvio- lacustre)	FvFL
64	Nappe des péridotites	Gabbros cumulats	Thêta

La lithologie dans laquelle s'implante les zones de projet sont de type nappes de péridotites, formations d'altérations et formations fluviatiles et littorales appartenant à un sol ultra-mafique. Ces roches ont des propriétés ravinantes. Ces secteurs alternes avec des roches perméables à fissures et imperméables.

Figure 5 : Contexte géologique et amiante environnementale





1.3.2 LE RISQUE AMIANTE

Source : extrait de l'étude amiante - Géotech NC juin 2017

1.3.2.1 <u>Définition</u>:

Le terme « amiante » ou « asbeste » recouvre une série de minéraux cristallisés en forme de fibres, appartenant aux groupes minéralogiques des serpentines ou des amphiboles.

En Nouvelle-Calédonie, 5 types de fibres d'amiante ont été recensés :

L'antigorite et le chrysotile appartenant à la famille des Serpentines

La trémolite, l'actinote et l'anthophyllite appartenant à la famille des amphiboles.

Les fibres les plus fréquemment rencontrées sont l'antigorite, le chrysotile et la trémolite.

La taille et la géométrie de ces fibres en font des éléments extrêmement dangereux pour la santé humaine. Les fibres d'amiante ont d'ailleurs été classées « Cancérogène, Catégorie 1 ».

1.3.2.2 Caractérisation d'un aléa amiante :

L'aléa est la possibilité qu'une manifestation menace ou affecte une zone donnée. Elle est classée en 4 niveaux différents :

Aléa de niveau 1 : Formations géologiques ne pouvant pas renfermer de matériaux amiantifère.

Aléa de niveau 2 : Formations géologiques dans lesquelles des occurrences d'amiante très localisées et exceptionnelles sont connues.

Aléa de niveau 3 : Formations géologiques dans lesquelles les occurrences d'amiante sont plus fréquentes mais encore localisées et non systématiques.

Aléa de niveau 4 : Formations géologiques dans lesquelles les occurrences d'amiante sont très nombreuses et pour lesquelles la probabilité d'occurrence de minéraux amiantifères est donc forte.

1.3.2.3 Etude des cartes géologique et des cartes régionales de l'aléa amiante :

L'étude géologique des sites d'implantation des pylônes et leurs alentours indiquent que le substratum rocheux de l'ensemble des sites étudiés est composé de roche appartenant à la nappe de péridotites, caractérisé par un haut potentiel amiantifère. Ce substratum est généralement (mais pas systématiquement) recouvert d'un couche plus ou moins épaisse de latérites ou de cuirasse dont le potentiel amiantifère reste méconnu. Il est cependant courant de rencontrer dans ces couches superficielles de nombreux blocs de péridotites pouvant être serpentinisée.

Les cartes régionales de l'aléa amiante de la commune de Yaté et du Mont Dore indique que la totalité des sites se trouvent dans ou à proximité immédiate d'une zone à probabilité movenne.

1.3.2.4 Campagne de terrain :

Les 12 sites ont été étudiés sur place et confirme la géologie recensée sur les carte. La plupart des sites sont implanté sur un sol composé de latérites sur lequel reposent de nombreux blocs de péridotites. Seuls les pylônes n°30, 41, 46 et 54 présentent des blocs de péridotites en très faible quantité.

A l'exception des accès aux sites, aucune difficulté majeure n'a été recensée lors de cette étude.

1.3.2.5 Prélèvements réalisés :

Douze pylônes ont pour le moment fait l'objet d'un diagnostic amiante. 2 prélèvements ont été prélevés sur chaque site et envoyés en Métropole pour analyse META (Microscope Electronique à Transmission Analytique). Les résultats des échantillons prélevés sur les sites des huit premiers pylônes (Nord du Lac) sont connus. Sur les 16 échantillons analysés, 14 ont révélés la présence d'amiante de type Chrysotile. Seul un échantillon (sur les deux prélevés) provenant des sites d'implantation des pylônes n°05 et 30 ne contenait pas d'amiante.

1.3.2.6 Conclusion

En raison de la géologie au droit des pylônes et aux alentours, des observations faites sur le terrain et des analyses réalisées en laboratoire, les sites ont été caractérisés en **aléas 3**.

L'ensemble des sites a été classé en aléa de niveau 3 pour les raisons suivantes :

- Les observations réalisées sur site ont mis en évidence des blocs de péridotites en quantité diverse sur la quasi-totalité des sites. Ces blocs, parfois serpentinisés, sont présents en quantité variable d'un site à l'autre.
- La quasi-totalité des échantillons s'est révélé positif à l'amiante.
- Le substratum est vraisemblablement composé de roches appartenant à la nappe de péridotites.





1.4 LE CONTEXTE HYDRAULIQUE

Les zones de projet s'insèrent dans différents bassins versants. En effet, la répartition des pylônes étant fonction de la topographie et de la géologie des sols, l'appréciation de la sensibilité au niveau des cours d'eau a été analysée par rapport à la distance au cours d'eau ou creek, son usage.

1.4.1 LES BASSINS VERSANTS

Ainsi, les caractéristiques des bassins versants concernés par les plateformes de travail géotechnique sont détaillées ci-dessous.

Sensibilité liée	à la distance du	<50m	entre 50 et 200m	entre 200m et 1km	>1km
cours d'eau		4	3	2	1

Tableau 5 : Sensibilité liées à présence d'un cours d'eau

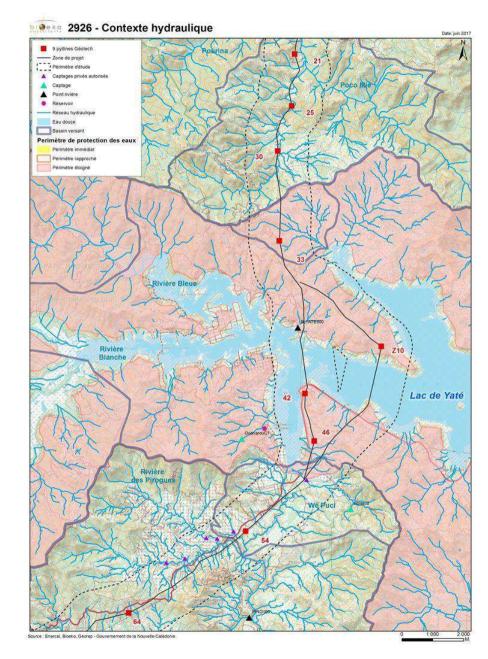
Grand bassin versant	Commune	Superficie du bassin versant en km²	Plateforme de travail concernée	Distance au cours d'eau	Sensibilités liées aux distances cours d'eau
La Pwe Poco			P21	772m	Faible
Mié + Pweta Viri	YATE	38.5	P25	85m	Modérée
Wile i I Weta VIII			P30	72m	Modérée
La We Joni	YATE	5.3	P33	Sans objet	Nulle
			P42	Sans objet	Nulle
La Yaté	YATE	-	P46		Nulle
			Z10		
La We puci	MONT DORE	13.3	P54	326m	Faible
La rivière des Pirogues	MONT DORE	136	P64	Sans objet	Nulle

Aucune plateforme n'est située dans le lit majeur d'un cours d'eau. Seuls les plateformes des pylônes 21, 25 et 30 sont positionnées en amont de la *Pwéta Viri* (bras gauche de la Poco Mié) à une distance respective de : 235m, 85m et 70m.

La distance à ce cours d'eau reste supérieure à 50m et est séparée par une piste existante.

Concernant la plateforme P54, celle-ci appartient au BV de la rivière des Pirogues. Elle est positionnée sur une zone plane, déjà terrassée et éloignée du cours d'eau. Les sensibilités restent faibles.

Figure 6 : Contexte hydrologique





1.4.2 LES ZONES INONDABLES

Les zones de projet ne sont pas concernées par des secteurs soumis à aléa inondation.

1.4.3 LES USAGES DE L'EAU

1.4.3.1 Les captages

De nombreux captages d'eaux, AEP¹ ou privés, se trouvent à proximité du tracé voire inclus dans le périmètre d'étude général de la ligne. Toutefois, la quasi-totalité de ces captages (principalement destinés à la culture) sont localisés en amont des plateformes. Seul la P76 présente un captage de culture en avail

En parallèle, le projet de la ligne nécessite le franchissement du lac de Yaté. Ce lac est sujet à un périmètre de protection des eaux lié au captage AEP de Goro Nickel localisé à près de 11,7 km à l'est du tracé sur les berges du lac de Yaté. Ce périmètre de protection est réglementé par l'arrêté n° 2010-2179/GNC du 15/06/2010 qui interdit notamment :

Article 7 : A l'intérieur du périmètre de protection rapprochée est interdit, sous réserve des dispositions de l'article 8 ci- dessous, tout fait ou activité susceptible d'altérer la qualité de l'eau ou d'en modifier les caractéristiques ou le sens d'écoulement et notamment :

* concernant les travaux souterrains et de surface, sont interdits :

- le creusement d'excavations d'une profondeur supérieure à deux mètres ainsi que toute excavation du sol ou du sous-sol (gros terrassements, ouvertures de routes, chemins, carrières, façonnement de versant, forages, dérivation des ruisseaux, renvois d'eau.), à l'exception de la création de voies d'accès au captage;
- le remblaiement d'excavations avec des matériaux susceptibles de porter atteinte aux eaux captées;
- la réalisation d'ouvrages permettant l'infiltration d'eaux résiduaires ou pluviales ;
- le creusement de mares, d'étangs ou de trous d'eau ;
- les travaux de déboisement ou de défrichement par action mécanique ou par le feu ;
- les travaux de terrassement entraînant une modification du couvert végétal et la mise à nu des sols, à l'exception de la création de voies de communication;
- les travaux sur les berges, à l'exception des travaux d'intérêt général autorisés par les autorités compétentes et ne nuisant en aucun cas à la stabilité des berges;

- d'ordures ménagères, de détritus, de déchets industriels, de produits radioactifs et de tout produit solide, liquide ou gazeux susceptible d'altérer la qualité de l'eau;
- de produits chimiques, d'hydrocarbures et de liquides inflammables ;
- de produits destinés aux cultures ;
- · d'effluents industriels ;

La réalisation des travaux de géotechnique et de la ligne 150kV devront faire l'objet d'une déclaration au service en charge de la ressource en eau de la Nouvelle-Calédonie pour les plateformes 33, 42 et 46.

Le tableau suivant présente le recensement des captages privés et public proches des zones de projet.

Plateforme de travail concernée	Captage	Périmètre de protection des eaux	Contraintes
P21	Non	Non	Nulle
P25	Non	Non	Nulle
P30	Non	Non	Nulle
P33	Non	Rapprochée	Faible
P42	Non	Rapprochée	Faible
P46	Non	Rapprochée	Faible
P54	Non	Non	Nulle
P64	Non	Non	Nulle
Z10	Non	Non	Nulle

1.4.3.2 Le lac de Yaté

Créé à la fin des années 50, le barrage de Yaté a donné naissance à un réservoir hydroélectrique d'une surface de 4 000 ha et d'un volume de 315 millions de m³. Ce réservoir et le barrage qui lui est affilié, permettent la production de 20% de l'électricité produite en Nouvelle-Calédonie. Cette électricité alimente à hauteur de 90% l'usine métallurgique de Doniambo appartenant à la SLN et située à Nouméa. Les 10% d'électricité restant permettent l'alimentation d'une partie du réseau domestique du Grand Nouméa.

Le lac de Yaté est soumis à une variation des eaux en fonction de la météorologie (apports massif d'eau par ces affluents, la saison sèche) et les lâchers ou entretien du barrage. Les cotes d'exploitation du barrage sont comprises entre 150m et 160m NGF. Cette variation de côte altimétrique d'eau du lac peut varier de 10m +/-1m pour des phénomènes exceptionnels.

Aucune zone de projet n'est influencé par la zone de variation de hauteur d'eau du lac. Les contraintes sont nulles.



^{*} sont interdits le stockage et le dépôt :



2 LE MILIEU NATUREL TERRESTRE

Deux grands types de classement existent en termes de zones naturelles :

- Zones réglementées
- Zones non réglementées.

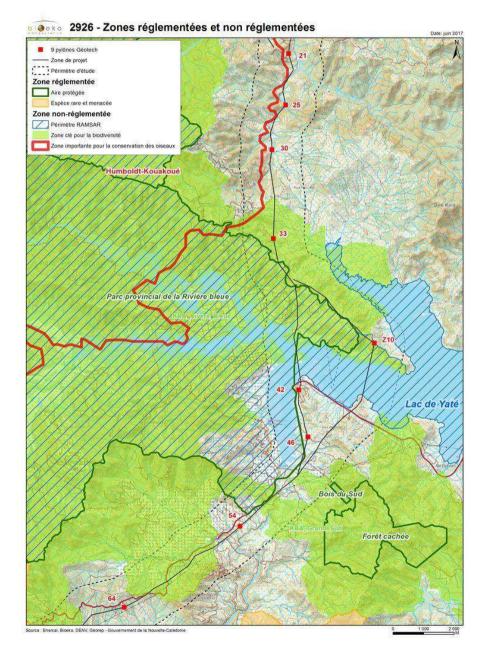
Le tableau ci-dessous récapitule les plateformes de sondage concernées par cet aspect réglementaire.

N° PYLONE	ZONE REGLEMENTAIRE
21	NON
25	NON
30	NON
33	KBA Rivière bleue
42	NON
46	NON
54	NON
64	NON
Z10	KBA Rivière bleue /RAMSAR

Aucune des plateformes de prospection de sondage n'est implantée dans une zone réglementaire.

La carte ci-contre présente l'ensemble de ces zones.

Figure 7 : Zones réglementées et non réglementées





2.1 LES ZONES NON REGLEMENTEES

2.1.1 LE PERIMETRE RAMSAR EN NOUVELLE-CALEDONIE

En Nouvelle-Calédonie, un site remarquable a été inscrit à cette convention : les *Lacs du Grand Sud*, qui occupe la « modeste » surface de 43 970 ha correspondant à l'intégralité du bassin-versant de la Yaté. Il se compose de zones humides arborées, de marais arbustifs et de rivières, cours d'eau, ruisseaux et lacs intermittents et permanents, et notamment un réservoir. D'importance internationale pour la conservation d'espèces animales et végétales endémiques exceptionnelles, le site abrite des espèces vulnérables et en danger qui jouent un rôle crucial pour le maintien de la diversité biologique dans la région biogéographique des forêts ombrophiles néo-calédoniennes. Ce périmètre inclut également des aires protégées au niveau règlementaire, telles que les réserves naturelles de la Fausse Yaté, des Chutes de la Madeleine au sud, ou de la Haute Yaté, et de la Haute Pourina au nord, ou encore le parc provincial de la Rivière Bleue.

Seule la zone de projet Z10 est concernée par le périmètre RAMSAR, les enjeux restent sont modérés.

2.1.2 ZONE CLE POUR LA BIODIVERSITE - KBA

Une zone clé pour la biodiversité (en anglais Key Biodiversity Area : KBA) est caractérisée par la présence confirmée d'une espèce (faune ou flore) qui risque l'extinction à court ou moyen terme si rien n'est fait pour conserver son habitat. Elles sont déterminées sur la base de différents critères tels que la présence d'espèces menacées, de faible distribution, ou la concentration particulièrement remarquables d'espèces en danger selon les seuils de classement IUCN (Cr, En et Vu).

Elles sont considérées comme des sites d'importance mondiale pour la conservation de la biodiversité et constituent des cibles prioritaires pour la conservation. A long terme, la délimitation des KBA vise à définir des réservoirs de biodiversité afin d'établir un réseau d'aires protégées à l'échelle mondiale.

A plus court termes, une fois identifiées, ces zones peuvent être concernées par la création d'aires protégées nationales ou par d'autres stratégies de conservation de sites.

Les KBA en Nouvelle Calédonie

A l'échelle du territoire, on compte 21 KBA : lle Yandé, Poum, Thiebaghi, Mont Kaal, Mont Panié, Taom, Koniambo, Massif des Lèvres, Goro Tane, Forêt Plate, Kopeto, Boulinda, Mont Moaya, Do Nyi, Bwa Bwi, Kouakoue, Rivière Bleue, Grand Sud, Ile des Pins, Lifou et Ouvéa.

Le périmètre d'étude est concerné par la zone clé de biodiversité de la Rivière Bleue. Cette zone s'étend sur environ 48 730 ha couvrant la chaine centrale, la Ouinné, le parc de la rivière bleue jusqu'à Dumbéa. Le nombre d'espèces classées EN ou CR dans la liste rouge de l'UICN est de 39 (CI 2011).

En termes d'enjeux, les zones d'emprises sur la KBA de la rivière bleue sont très limités. En effet, seules deux plateformes de sondages sont concernées par cette KBA, il s'agit de P33 et Z10. Sachant que cette dernière appartient à une variante. Des inventaires ont été réalisés et sont détaillés dans les paragraphes suivants afin de vérifier la présence d'espèces rares et menacées au droit du périmètre d'étude.

2.1.3 ZONE D'IMPORTANCE POUR LA CONSERVATION DES OISEAUX – ZICO OU IBA

Les ZICO hébergent les espèces les plus menacées mais également plus largement, les espèces à répartition restreinte (aire d'occurrence inférieure à 50 000 km²), les rassemblements d'espèces grégaires, les colonies de reproduction...

Près de 10 000 ZICO ont d'ores et déjà été identifiées sur la planète et la démarche, initiée par BirdLife International dans les années 80, a été adoptée dans 130 pays à ce jour, l'homogénéité de la méthode garantissant à chacun de ces sites un statut comparable. Si leur intérêt est donc avéré pour la conservation des oiseaux, les ZICO ont également un rôle important à jouer dans la protection de l'ensemble des espèces animales et végétales ainsi que des écosystèmes. Elles peuvent ainsi servir de première base à la création d'un réseau d'aires protégées ou co-gérées à des fins de conservation.

Source : « preservation des zones importantes pour la conservation des oiseaux en province sud » - SCO 2010

Au niveau du périmètre d'étude, la ZICO « Massifs du Grand Sud » entre le Mont Humboldt et la rivière Bleue, vient en limite de la zone de projet.

Cette ZICO est la plus vaste IBA (Important Bird area) terrestre de Nouvelle Calédonie avec une superficie d'environ 73 200ha. Elle recouvre à elle seule un quart de la nappe de charriage du Grand Sud et un quart de la plus importante région sur roche ultrabasiqes de Nouvelle Calédonie. Le plus culminant de cette ZICO est le Mont Humboldt à 1 618m.

Cette ZICO a fait l'objet d'une importante prospection avec 169 points d'écoute. Sur un total de 40 espèces dénombrées, 26 ont une répartition restreintes et 19 sont endémiques dont le Méliphage toulou (*Gymnomyza aubryana*) listé en CR en UICN. C'est d'ailleurs cette espèce qui fait l'intérêt principal de cette ZICO.

On retrouve notamment dans ce périmètre le cagou, le Pétrel calédonien (*Pterodroma leucoptera neocaledonica*). Le tableau ci-dessous présente la liste d'oiseaux contactés au niveau de la ZICO Massifs du Sud

Tableau 6 : Liste d'espèces contactée sur Massifs du Sud

Sourec : Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux de Nouvelle Calédonie - 2007

Famille	Genre	Espèce	UINC	Nom commun
Accipitridae	Accipiter	haplochrous	NT	Autour à ventre blanc Emouchet bleu / Buse
Accipitridae	Circus	approximans	LC	Busard de Gould / Busard australien / Buse
Aegothelidae	Aegotheles	savesi	CR	Egothèle calédonien
Apodidae	Aerodramus	spodiopygius leucopygius	LC	Salangane à croupion blanc, Hirondelle
Apodidae	Collocalia	esculenta	LC	Salangane soyeuse Hirondelle des grottes
Artamidae	Artamus	leucorhynchus / melanoleucus	LC	Langrayen à ventre blanc / Hirondelle busière
Campephagidae	Coracina	analis	NT	Echenilleur de montagne / Siffleur de montagne
Campephagidae	Coracina	caledonica caledonica	LC	Echenilleur calédonien / Siffleur
Campephagidae	Lalage	leucopygia	Espèce non répertoriée	Echenilleur pie Mac-mac Gendarme
Columbidae	Chalcophaps	indica chrysochlora	Aucune information	Colombine du Pacifique Tourterelle verte
Columbidae	Columba	vitiensis hypoenochroa	Aucune information	Pigeon à gorge blanche Collier blanc
Columbidae	Drepanoptila	holosericea	NT	Ptilope vlouvlou / Pigeon vert
Corvidae	Corvus	moneduloides	LC	Corbeau calédonien / Corbeau
Cuculidae	Cacomantis	flabelliformis / pyrrhophanus	LC	Coucou à éventail / Monteur de gamme
Cuculidae	Chrysococcyx	lucidus / layardi	LC	Coucou éclatant / Coucou cuivré





Estrildidae	Erythrura	psittacea	LC	Diamant psittaculaire Cardinal
Meliphagidae	Glycifohia	undulata	Aucune information	Méliphage barré / Grive perlée
Meliphagidae	Gymnomyza	aubryana	CR	Méliphage toulou / Méliphage noir
Meliphagidae	Lichmera	incana	LC	Méliphage à oreillons gris Suceur
Meliphagidae	Myzomela	caledonica	LC	Myzomèle calédonien / Sucrier écarlate / Rouge-gorge / Colibri
Meliphagidae	Philemon	diemenensis	Aucune information	Polochion moine / Grive moine
Monarchidae	Clytorhynchus	p. pachycephaloides	LC	Monarque brun / Gobe-mouches brun
Monarchidae	Myiagra	caledonica	LC	Monarque mélanésien / Gobe-mouches à large bec
Pachycephalidae	Pachycephala	caledonica	LC	Siffleur calédonien / Sourd
Pachycephalidae	Pachycephala	rufiventris	LC	Siffleur itchong Sourd à ventre roux
Pardalotidae	Gerygone	f. flavolateralis	LC	Gérygone mélanésienne / Fauvette à ventre jaune / Roitelet
Petroicidae	Eopsaltria	flaviventris	LC	Miro à ventre jaune / Rossignol à ventre jaune
Procellariidae	Pseudobulweria	rostrata trouessarti	NT	Pétrel de Tahiti
Procellariidae	Pterodroma	leucoptera	VU	Pétrel calédonien
Psittacidae	Cyanoramphus	saisseti	NT	Perruche calédonienne Perruche à front rouge
Psittacidae	Eunymphicus	cornutus	VU	Perruche cornue / Perruche de la chaîne
Rhipiduridae	Rhipidura	albiscapa bulgeri	Aucune information	Rhipidure à collier / Petit lève-queue
Rhipiduridae	Rhipidura	verreauxi	LC	Rhipidure tacheté / Grand lève-queue
Rhynochetidae	Rhynochetos	jubatus	EN	Cagou
Sturnidae	Aplonis	striata	LC	Stourne calédonien / Merle noir
Sylviidae	Megalurulus	mariei	LC	Mégalure calédonienne Fauvette calédonienne
Zosteropidae	Zosterops	lateralis / griseonata	LC	Zostérops à dos gris / Lunette
Zosteropidae	Zosterops	xanthochrous	LC	Zostérops à dos vert / Lunette

Espèce non répertoriée, LC (Préoccupation mineure), VU (Vulnérable), NT (Quasi menacée), EN (En danger), CR (En danger critique d'extinction)

Rappelons que ces espèces sont afféodés à des milieux forestiers. Aucune des zones de projet n'est concerné par ce type de milieu.

En termes d'enjeux au niveau de la ZICO, seules les zones de projet P21, P25 et P30 sont en limite extérieure de la ZICO. Les enjeux sont donc faibles. Une étude avifaune a été réalisée dans le cadre du projet pour pouvoir qualifier les sensibilités au droit du projet. Cette étude sera détaillée dans les paragraphes suivants.

2.2 LES ENJEUX PRESSENTIS

2.2.1 LES HABITATS ET ECOSYSTEMES PRESSENTIS

Ecosystème

Complexe dynamique formé de communautés de plantes, animaux, champignons et micro-organismes et de leur environnement non vivant qui, par leurs interactions, forment une unité fonctionnelle.

L'ensemble des plateformes de la partie nord du lac et sud jusqu'au nord du col de Mouirange sont soit sur sol nu soit concernées par du maquis.

Bien que cet écosystème ne soit pas classé au titre du code de l'environnement, il présente de nombreuses espèces protégées végétales et est propice à un habitat de valeur pour les espèces protégées animales (herpétofaune et avifaune).

2.2.2 Zones presentant un Interet pour la Preservation et Conservation de la Biodiversite IPCB

La Direction de l'environnement à réaliser une cartographie des sites d'intérêt biologiques et écologiques en collaboration avec la DTSI et le bureau d'étude Arborescence en 2005. Cette cartographie a été mise à jour en 2010 et 2011 par le bureau d'études EMR. Cette cartographie distingue 15 formations végétales, mais répertorie également l'avifaune et l'herpétofaune (Deux groupes faunistique majeurs en Nouvelle Calédonie). Pour chaque formation végétale, la direction de l'environnement a établi une « priorité de conservation » ou « enjeux ». Ces enjeux sont déterminés au regard du code de l'environnement et de sa qualité écologique. Il se différencie en 3 indices (voir tableau ci-contre).

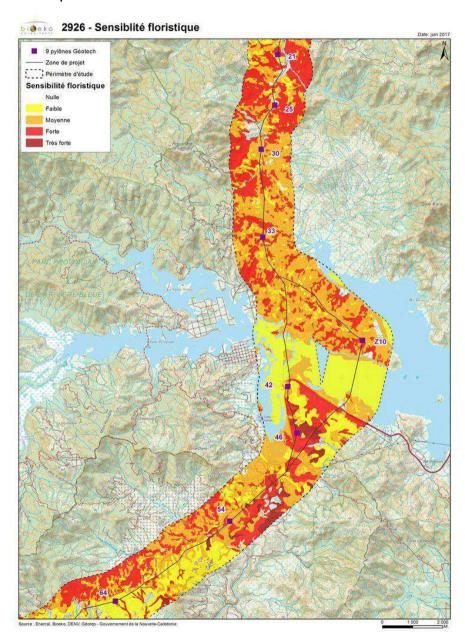
A noter que la carte d'IPCB ne présente pas un caractère exhaustif de la situation et est à prendre en considération à titre indicatif, en tant qu'élément d'alerte et de vigilance sur les impacts éventuels du projet sur les périmètres concernés.

Tableau 7 : Evaluation de la priorité de conservation (DENV)

^	ad 1 1 Evaluation do la priorito de concervation (DEIVV)									
	Enjeux	Descriptif								
		Milieu naturel essentiel à la préservation de la biodiversité.								
	Fort	Il représente souvent des milieux peu dégradés ou anthropisés, des milieux rares ou originaux, abritant								
		un grand nombre d'espèces rares, vulnérables ou emblématiques								
		Milieu d'intérêt important pour la conservation de la biodiversité.								
	Moyen	Il abrite en majorité des espèces endémiques dont certaines peuvent être rares. Ce milieu naturel peut								
		être partiellement dégradé mais conserve un potentiel d'évolution positive								
		Milieu de faible importance pour la conservation de la biodiversité.								
	Faible	Il abrite des espèces introduites ou communes. Il peut également représenter des milieux naturels								
		fortement dégradés (maquis minier ouvert).								



Figure 8 : IPCB pour la flore



En termes de biodiversité floristique, le périmètre d'étude est localisé en majeure partie sur des zones à sensibilité moyenne à forte. En effet, le milieu peut contenir des espèces endémiques mais est localisé sur un milieu dégradé pouvant évoluer.

La répartition de la sensibilité sur le périmètre d'étude est le suivant.

Tableau 8 : Sensibilité de la flore au droit du tracé

Indice de sensibilité	nombre de plateforme concernée	Pylônes concernés	%
0	0		0%
1	4	P21 / P25 / P42 / P64	44%
2	4	P30 / P33 / P54 ET Z10	44%
3	1	P46	11%

La sensibilité des habitats pressentie au niveau des zones de projet est faible à modérée; seule P46 est localisée en enjeu fort. Cette plateforme est localisée au niveau de l'exploitation de sylviculture et repose en partie sur du maquis, un inventaire botanique a été réalisé afin de confirmer cet enjeu.



Tableau 9 : Evaluation de la priorité de conservation (source : Denv)

	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •
Enjeux	Descriptif
Fort	Intérêt herpétofaune/Avifaune fort Il représente souvent des milieux peu dégradés ou anthropisés, des milieux rares ou originaux, abritant un grand nombre d'espèces rares, vulnérables ou emblématiques
Moyen	Intérêt herpétofaune/Avifaune moyen Il abrite en majorité des espèces endémiques dont certaines peuvent être rares. Ce milieu naturel peut être partiellement dégradé mais conserve un potentiel d'évolution positive
Faible	Intérêt herpétofaune/Avifaune faible Il abrite des espèces introduites ou communes. Il peut également représenter des milieux naturels fortement dégradés.

A noter que la direction de l'environnement a établi un indice 0 (milieu sans priorité de conservation). Cet indice ne représentant pas d'enjeux, n'est pas pris en compte dans l'analyse du secteur.

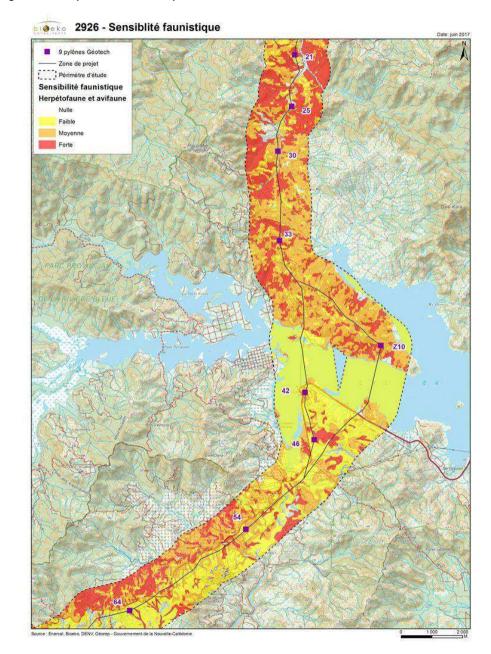
D'après la cartographie DENV, l'aire d'étude traverse de nombreuses zones référencées comme importantes pour la préservation de l'avifaune et l'herpétofaune.

La carte établie ci-contre prend en compte l'indice le plus élevé des deux (avifaune ou herpétofaune) afin de rendre compte de la sensibilité de la faune sur les différents secteurs.

Tableau 10 : Sensibilité de l'avifaune et herpétofaune au droit du tracé

Indice de sensibilité	nombre de plateforme concernée	%	Pylônes concernés	Indice de sensibilité	nombre de plateforme concernée	%	Pylônes concernés
	AVIF	AUNE			HERPETO	FAUNE	
0	0	0%		0	0	0%	
1	8	89%	p21 / p25 / p30 / p33 / p42 / p46 / p54 / p64	1	5	56%	p21 /p25 / p42 / p46 /p64
2	1	11%	Z10	2	4	44%	p30 / p33 / p54 /z10
3	0	0%		3	0	0%	

Figure 9 : IPCB pour la faune et herpétofaune





Concernant les roussettes, aucune étude spécifique aux roussettes n'a été menée sur l'aire d'étude. Cependant les données transmises par la Direction de l'Environnement ont permis de localiser les zones présentant les nids de Roussettes (données de 2010) ou des sensibilités faunistiques.

Actuellement, le tracé ne passe pas dans le périmètre de protection d'un nid de Roussette identifié. Ce périmètre a un rayon de 500m autour du nid. Il correspond à une zone limitant les impacts sur cette espèce (dérangement habitat, du nid ou de son écosystème). Aucune plateforme de sondage n'est donc concernée par cette sensibilité. L'enjeu est nul.

2.2.3 LES ZONES DITES « ERM » ESPECES RARES ET MENACEES

D'après les données transmises par la DENV, une zone comprenant une espèce rare et menacée est localisée au sud du périmètre d'étude au niveau de la Patte d'Oie. Il s'agit de l'aire de répartition de *Litsea ripidion*, espèce endémique mais non protégée au titre du code de l'environnement de la province Sud. Cette zone a été identifiée en 2007 avec 4 individus adultes de cette espèce. *Litsea ripidion* n'est pas listée en UICN et est principalement localisée au sud de la Grande Terre dans des sous-bois de forêt dense humide et dans le maquis.

Cette espèce se présente pour la forme d'arbuste monocaule, parfois avec quelques réitérations vers la base sur le tronc. Elle est uniquement présente dans l'extrême sud de la Grande Terre dans les zones de sousbois de forêt dense humide et dans le maquis.





Source Endemia.nc

Cette zone ERM est hors zone de projet, aucune plateforme de sondage n'est concernée par cette aire de répartition de cette espèce. L'inventaire botanique permettra de vérifier la présence de cette espèce dans le secteur.

2.3 LES HABITATS ET FORMATIONS VEGETALES

Dans le cadre de cette étude et des sensibilités identifiées, une étude botanique a été réalisée par Botanic et BioeKo Consultants, les premières visites de terrain ont eu lieu en décembre 2016.

Quatre types de formations végétales ont été recensés au niveau du périmètre d'étude général de la ligne :

- ⇒ Forêt humide de basse et moyenne altitude
- Maquis arbustif sur cuirasse et gravillons
- Maquis ligno-herbacé sur pente érodée
- Maquis arbustif rivulaire

Il s'avère que les plateformes concernées par les études de sondage sont localisées soit sur du maquis ligno-herbacée soit sur du sol nu.

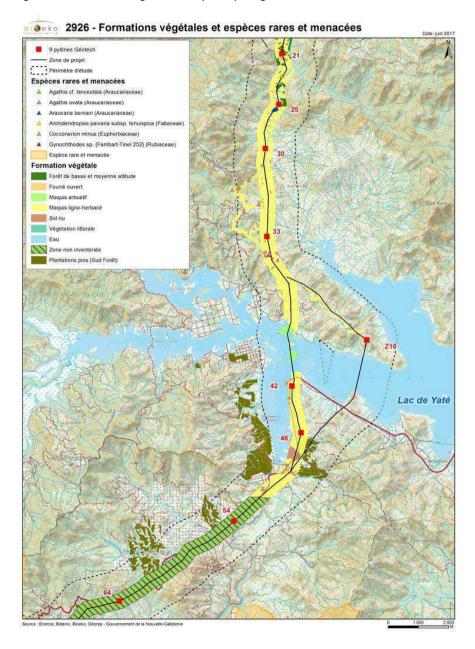
La répartition par plateforme est la suivante :

Tableau 11: Formations végétales au niveau des zones de projet

PYLONE	FORMATIONS VEGETALES
P21	Sol nu
P25	Sol nu
P30	Maquis ligno-herbacée
P33	Maquis ligno-herbacée
P42	Sol nu
P46	Maquis ligno-herbacée
P54	Maquis ligno-herbacée
P64	Maquis ligno-herbacée
Z10	Maquis ligno-herbacée



Figure 10 : Formations végétales et espèces protégées



2.3.1 LE MAQUIS LIGNO-HERBACE SUR PENTE ERODEE

2.3.1.1 Descriptif du maquis ligno-herbacé sur pente érodée

Les maquis en général sont des formations secondaires consécutives à l'action répétée des incendies. Ces perturbations mènent à une homogénéisation des paysages et des cortèges. Les maquis sur pentes érodées sont très bien représentés sur le domaine ultramafique. Une proportion importante de ces maquis est dégradée. Néanmoins, les cortèges varient selon les régions et peuvent se montrer relativement diversifiés. Les taux d'endémisme sont toujours très élevés.

Les maquis dégradés couvrent les plus grandes surfaces, soit 802 ha, soit 49,3% de la zone d'étude. Les autres maquis ligno-herbacés souvent 312 ha, soit 19,2% de la zone d'étude.

Les maquis ligno-herbacé présentent une state herbacée couvrant une surface au sol comprise entre 20 et 100%. La strate arbustive peut beaucoup varie également. La hauteur de la strate arbustive est comprise entre 1 et 10m (maguis hauts).

Ce type de formation végétale est présent tout le long du tracé. Il est présent sur la grande majorité des projets de pylône et la plupart du temps le long des pistes. Les inventaires en maquis ligno-herbacé sur pente érodée recense 192 taxons (85% d'endémisme).



Maquis ligno-herbacé



2.3.1.2 Les espèces recensées au droit des plateformes de sondages

L'inventaire extrait de l'étude générale de la ligne électrique a permis de définir les espèces suivantes au droit des plateformes concernées par les sondages.

Genre espèce (Famille)	ENDEMISME	MILIEU FLORICAL	STATUT	STATUT	P21	P25	P30	P33	P42	P46	P54	P64
Actinostachys sp. (Schizaeaceae)	Α	FM										
Alphitonia neocaledonica (Rhamnaceae)	E	FLM						Х	х			
Alstonia lenormandii (Apocynaceae)	E	FM							х	х		
Amyema scandens (Loranthaceae)	Α	FM							х			L
Arillastrum gummiferum (Myrtaceae)	G	FM										
Casuarina collina (Casuarinaceae)	E	LMRN										
Cloezia artensis (Myrtaceae)	G	LM							х			
Cloezia floribunda (Myrtaceae)	G	MR			х		х	х				
Codia discolor (Cunoniaceae)	G	FM							х	х	X	X
Codia nitida (Cunoniaceae)	G	FM								х		
Codia spatulata (Cunoniaceae)	G	FM									х	х
Coelospermum sp. (Rubiaceae)	Α											
Cordyline neocaledonica (Asparagaceae)	E								х			
Costularia arundinacea (Cyperaceae)	E	М										
Costularia breviseta (Cyperaceae)	E	М				х					х	х
Costularia nervosa (Cyperaceae)	E	М			х		х		х	х	х	х
Costularia pubescens (Cyperaceae)	E	М			х		х	х	х	х		
Cunonia macrophylla (Cunoniaceae)	E	М			х	х	х		х		х	х
Cyathopsis albicans (Ericaceae)	G	М			х		х	х				
Dacrydium araucarioides (Podocarpaceae)	Е	FM	PN						х			
Dianella sp. (Xanthorrhoeaceae)	Α	FLMG					х			х		
Diospyros vieillardii (Ebenaceae)	E	FM	PN		х		х					
Dracophyllum ramosum (Ericaceae)	E	FM	PN		х		х		х			
Dracophyllum verticillatum (Ericaceae)	E	М	PN			х						
Drosera neocaledonica (Droseraceae)	E	MR						х	х			
Dubouzetia campanulata (Elaeocarpaceae)	E	М			х		х		х			
Eriaxis rigida (Orchidaceae)	G	MR	PN		х		х				х	X
Eugenia stricta (Myrtaceae)	E	FM							х	х	х	х
Exocarpos neocaledonicus (Santalaceae)	Е	М	PN						х	х		
Flagellaria indica (Flagellariaceae)	Α	FLM							х			
Gahnia novocaledonensis (Cyperaceae)	Е	MR								х		
Garcinia amplexicaulis (Clusiaceae)	Е	MN							х		х	х
Garcinia hennecartii (Clusiaceae)	E	М										
Geissois pruinosa (Cunoniaceae)	E	FM							х		х	х
Geniostoma sp. (Loganiaceae)	Α	FM							х			
Gleichenia dicarpa (Gleicheniaceae)	Α	MN							х			

Genre espèce (Famille)	ENDEMISME	MILIEU FLORICAL	STATUT	STATUT	P21	P25	P30	P33	P42	P46	P54	P64
Gossia pancheri (Myrtaceae)	Е	FM										
Gossia sp. {Suprin 2726} (Myrtaceae)	Е	М										
Grevillea exul (Proteaceae)	Е	М									х	х
Grevillea exul subsp. rubiginosa (Proteaceae)	Е	М			х		х					
Grevillea gillivrayi (Proteaceae)	Е	MR							х	х		
Guioa glauca (Sapindaceae)	Е	FM			х		х	х			х	х
Guioa villosa (Sapindaceae)	Е	FMN										
Gymnostoma deplancheanum (Casuarinaceae)	E	FM								х		
Gymnostoma poissonianum (Casuarinaceae)	E	F										
Hibbertia lucens (Dilleniaceae)	Α	FM										
Hibbertia pancheri (Dilleniaceae)	Е	FM		LC					Х	х		
Hibbertia pulchella (Dilleniaceae)	E	MR			х		х	х	х	х		
Hibbertia trachyphylla (Dilleniaceae)	Е	М		LC							х	х
Hugonia penicillanthemum (Linaceae)	Е	М						х				
Hypserpa neocaledonica (Menispermaceae)	А	FL							х		х	х
Ixora francii (Rubiaceae)	E	М										
Lepidosperma perteres (Cyperaceae)	Е	MR			х		х		х	х	х	х
Lindsaea nervosa (Lindsaeaceae)	Е	F										
Lomandra insularis (Asparagaceae)	Е	М								х		
Megastylis gigas (Orchidaceae)	Α	М	PN						х			
Melaleuca dawsonii (Myrtaceae)	Е	М							х		х	х
Melinis minutiflora (Poaceae)	1	SN										
Montrouziera sphaeroidea (Clusiaceae)	G	М			х		х			х	х	х
Montrouziera verticillata (Clusiaceae)	G	М										
Myodocarpus crassifolius (Myodocarpaceae)	G	FM			х		х		х			
Myodocarpus fraxinifolius (Myodocarpaceae)	G	FM							х		х	x
Myodocarpus involucratus (Myodocarpaceae)	G	FM							х			
Myrsine asymmetrica (Primulaceae)	E	FM										
Myrtopsis sp. (Rutaceae)	G	М							Х	Х		
Nepenthes vieillardii (Nepenthaceae)	E	FM	PN									
Normandia neocaledonica (Rubiaceae)	G	М			х		х	х	Х			
Osmanthus austrocaledonicus (Oleaceae)	E	FMR			х		х				х	х
Pancheria alaternoides (Cunoniaceae)	G	MR			х		х		х	х		
Pancheria billardierei (Cunoniaceae)	G	MN			Х	Х	х	х	Х		х	х
Pancheria hirsuta (Cunoniaceae)	G	М							х			
Parsonsia sp. (Apocynaceae)	А				х		х					





Genre espèce (Famille)	ENDEMISME	MILIEU FLORICAL	STATUT	STATUT	P21	P25	P30	P33	P42	P46	P54	P64
Peripterygia marginata (Celastraceae)	G	М			х		х		х			
Phyllanthus aeneus var. aeneus (Phyllanthaceae)	Е	FM	PN		х		х					
Pichonia balansae (Sapotaceae)	E	М			х		х					
Polyscias dioica (Araliaceae)	Е	FM							х			
Polyscias pancheri (Araliaceae)	Е	М			х		х		х	х		
Psychotria rupicola (Rubiaceae)	Е	М			х		х		х			
Pteridium esculentum (Dennstaedtiaceae)	Α	LM			х		х		х	х	х	х
Sannantha leratii (Myrtaceae)	Е	MRS							х	х	х	х
Scaevola beckii (Goodeniaceae)	E	MR			х		х				х	х
Schizaea dichotoma (Schizaeaceae)	Α	FM							х			
Schoenus juvenis (Cyperaceae)	Е	М							х			
Schoenus neocaledonicus (Cyperaceae)	Е	М			х		х		х		х	х
Smilax sp. (Smilacaceae)	E	FM							х			
Solmsia calophylla (Thymelaeaceae)	G	М							х	х		
Soulamea pancheri (Simaroubaceae)	E	М			х		х					
Stenocarpus trinervis (Proteaceae)	E	FLM	PN								х	х
Stenocarpus umbelliferus (Proteaceae)	Е	FM	PN		х		х			х		
Storthocalyx pancheri (Sapindaceae)	G	FM								х		
Stromatopteris moniliformis (Gleicheniaceae)	G	FM							х			
Styphelia cymbulae (Ericaceae)	Α	FM				х			х	х	х	х
Styphelia longistylis (Ericaceae)	E	MR						х				
Symplocos montana (Symplocaceae)	E	FM						х			х	х
Syzygium ngoyense (Myrtaceae)	E	М			х		х					
Tabernaemontana cerifera (Apocynaceae)	Е	F						х				
Tapeinosperma vieillardii (Primulaceae)	E	FM	PN									
Tarenna hexamera (Rubiaceae)	E	М										
Tristaniopsis calobuxus (Myrtaceae)	E	М	PN		х		х				х	х
Tristaniopsis glauca (Myrtaceae)	Е	М	PN		х	х	х		х	х		
Tristaniopsis guillainii (Myrtaceae)	E	FM	PN					х		х		
Uromyrtus myrtioides (Myrtaceae)	E	F										
Uromyrtus ngoyensis (Myrtaceae)	E	М							х	х	х	х
Uromyrtus sp. (Myrtaceae)	E				х		х					
Wikstroemia indica (Thymelaeaceae)	Α	FLMN						х				
Xanthostemon aurantiacus (Myrtaceae)	Е	MR	PN			x			х			

En termes d'espèces protégées au titre du code de l'environnement ou classé en UICN, aucun individu n'a été recensé au niveau des plateformes de sondages. L'enjeu est nul.

Toutefois, bien que le maquis ne soit pas protégé en tant qu' « écosystème intérêt patrimonial », cette formation présente des espèces endémiques. Cette formation reste très répandue dans le secteur et dans le sud de la province, la diversité du milieu reste moyenne. Cet habitat peut est qualifié en enjeu faible.

Le tableau du relevé floristique des plateformes de sondage est en annexe 2.





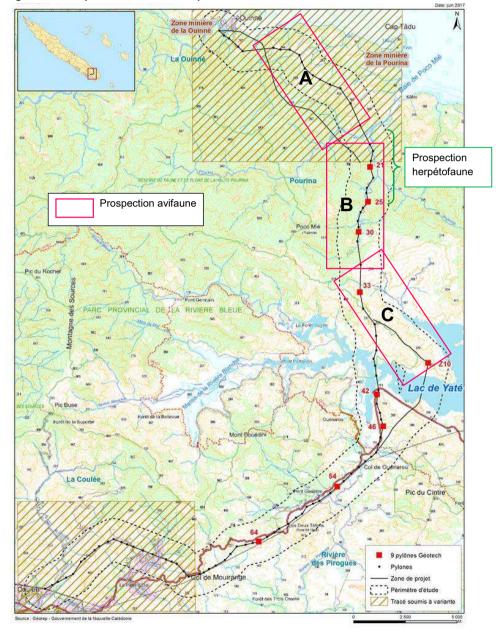
2.4 LA FAUNE

Dans le cadre des études de la ligne électrique 150kV Ouinné / La Coulée, le tracé a fait l'objet de plusieurs études spécifiques sur la faune :

- Une étude avifaune et point d'envols de roussettes: Les points d'écoute ont été réalisés en fin de périodes de nidification janvier et février 2017. Les relevés (3.5jours de terrain) ont été effectués du lever du soleil à 9h30 et de 15h30 au crépuscule. Les données recueillies par les points d'écoute permettent d'évaluer la diversité de l'avifaune dans chaque zone, permettant ainsi de mieux définir les zones importantes pour la conservation des oiseaux. Cf. annexe 3
- Une étude herpétofaune : mi-février. Cf annexe 4

Ces études se sont portées sur la partie nord du lac de Yaté comprenant encore des zones vierges d'activités anthropiques. En effet, les emprises des plateformes dans la partie sud du lac, sont en premier parallèle à la ligne existante de Yaté / La Coulée puis traverse des zones urbanisées. Cf. chapitre méthodologie

Figure 11 : Prospection avifaune et herpétofaune





2.4.1 L'AVIFAUNE

Le long du tracé de la future ligne électrique, les emplacements des 41 pylônes prospectés sont espacés d'au moins 250m (250 à 1350m) ce qui permet de respecter l'indépendance relative des unités d'échantillonnage et de réduire ainsi le risque des redondances dans la détection des oiseaux.

2.4.1.1 La richesse spécifique globale

Vingt-huit espèces d'oiseaux ont été contactées/observées sur les 41 points d'écoute lors des inventaires sur cette zone d'étude. Ces espèces sont regroupées en 16 familles et 7 ordres (Tableau 11 « Espèces contactées – avifaune »). Au total, 471 individus ont été dénombrés (observations visuelles et/ou contacts auditifs), ce qui représente une moyenne de 11 à 12 oiseaux par point.

2.4.1.2 Statut des espèces recensées sur l'ensemble des sites d'études

Douze espèces endémiques, ainsi que douze sous-espèces endémiques à la Nouvelle-Calédonie ont été dénombrées. Par ailleurs, quatre espèces à large répartition géographique ont été détectées. La plupart des espèces rencontrées sont relativement communes sur la Grande Terre et ne sont donc pas menacées. Toutefois, cinq d'entre elles sont inscrites comme espèces quasi-menacées (NT) ou vulnérables (VU) sur la liste rouge de l'UICN. Il s'agit du Carpophage géant (Notou : Ducula goliath), de l'Autour à ventre blanc (Accipiter haplochorus), de l'Echenilleur de montagne (Coracina anale), de la Perruche calédonienne (Cyanoramphus saisseti) (NT) et de la Perruche cornue (Eunymphicus comutus) (VU).

Le tableau à la page suivante présente les espèces contactées et leurs statuts réglementaires

2.4.1.3 Analyse globale des résultats

Les figures suivantes présentent les fréquences d'occurrence (FO) et d'abondance (FA) des différentes espèces d'oiseaux et permettent de distinguer les espèces dominantes des espèces moins communes.

Figure 12 : Fréquences d'occurrence (FO) représentent le pourcentage de point d'écoute contenant chaque espèce d'oiseau contactée (cf. annexe1 pour les abréviations utilisées).

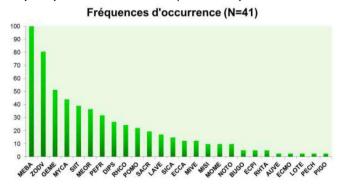
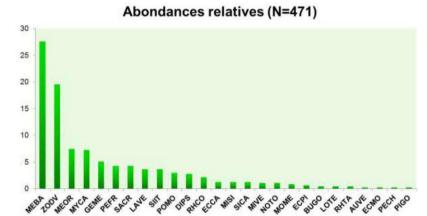


Figure 13 : Fréquences d'abondance relative (FA) représentent le rapport entre le nombre d'individus contactés par espèce et le nombre total d'individus enregistrés.



Les espèces les plus communément détectées sur la zone d'étude sont des passereaux: le Méliphage barré, le Zostérops à dos vert, la Gérygone mélanésienne, le Myzomèle calédonien, le Siffleur itchong et le Méliphage à oreillons gris. A elles seules, ces cinq espèces représentent plus de 70 % des individus détectés.

A l'échelle du territoire, 23 des 28 espèces contactées sont relativement communes, voire très communes dans de nombreuses zones ouvertes et littorales de Nouvelle-Calédonie et ne sont donc pas menacées. Elles sont cependant toutes protégées par les codes de l'environnement provinciaux. Dans les trois secteurs d'inventaire A, B et C, la plupart des points d'écoute (emplacements des pylônes) se situent en ligne de crête ou le long de la rivière Pujemia, dans des zones de maquis ligno-herbacés relativement bas. Les zones d'arrachement, vestiges des prospections minières, sont même assez fréquentes (Secteurs A & C). Ces milieux très ouverts ne sont pas des plus propices à l'avifaune, ce qui explique la prédominance des petites espèces telles que le Méliphage barré, le Zostérops à dos vert ou la Gérygone mélanésienne. Les Sternes huppées et Cormorans pies rencontrés lors de cette étude (points 6 et Z10) ont été observés à grande distance en mer ou sur le lac.

De façon intéressante, parmi les treize espèces d'oiseaux terrestres endémiques (et sous-endémiques) de Nouvelle-Calédonie inscrites comme menacées sur la liste rouge de l'UICN, cinq ont été contactées le long de la zone d'étude (voir carte localisation des espèces emblématiques).

Ces cinq espèces, les plus importantes en termes de conservation sur ce site, ont été détectées dans les zones de maquis ligneux ou paraforestiers. Ainsi, la Perruche Calédonienne (NT), très présente (13 points), notamment dans le secteur A (hors zones de projet), a été entendue pendant ses déplacements incessants au sein et entre ses zones de nourrissage situées dans les patchs paraforestiers à proximité du tracé. Le Notou (NT) (4 points) a été entendu/observé dans des zones de maquis ligneux (secteur A - hors zones de projet) ou paraforestier (secteur B). Les trois autres espèces menacées n'ont été entendus qu'à une seule reprise chacune, dans des patchs forestiers potentiellement très riches : un Autour à ventre blanc (NT) a été entendu alors qu'il chantait sur son nid dans la zone forestière située entre les points 31 et 32 (secteur B). L'Echenilleur de montagne (NT) et la Perruche cornue (VU) ont été entendus en compagnie de la Perruche



calédonienne et plusieurs passereaux forestiers au sein d'un patch forestier enclavé, situé dans une dépression à proximité immédiate des points 33 et 34.

Par ailleurs, deux espèces supplémentaires ont été contactées lors du premier bivouac en secteur A. Il s'agit tout d'abord du Pétrel de Tahiti (Pseudobulweria rostrata), dont quelques individus ont été entendus en soirée lors de leur retour à la colonie. Cette espèce est classée comme « quasi-menacée » (NT) par l'UICN. Le tracé de la ligne se situe donc sur la trajectoire de ces oiseaux marins lorsqu'ils rentrent au nid le soir dans l'obscurité, ce qui pourrait éventuellement constituer un danger pour cette colonie. Des Cagous (Rhynochetos jubatus) ont également été entendus le lendemain matin lors de leurs chorus matinaux. Cette espèce emblématique de la NC, classée « en danger d'extinction » (EN) est la plus menacée de toutes les espèces rencontrées pendant cette étude. Toutefois, ces chants étaient relativement éloignés et provenaient très vraisemblablement des zones forestières de la vallée de la Rii qui ne sera pas impactée par les travaux tels que prévus dans le projet actuel.

PYLONE	FORMATIONS VEGETALES	HABITAT DE PROSPECTION	REPARTITION	ERM FAUNE
SECTEUR	Sol nu	Sol nu		
SOUMIS A VARIANTE	Maquis ligno-herbacée	Maquis ligno- herbacée	GT	Perruche calédonienne
	Maquis ligno-herbacée	Sol nu	GT	Perruche calédonienne
P21	Maquis ligno-herbacée	Sol nu		
P25	Sol nu	Maquis ligno- herbacée		
P30	Maquis ligno-herbacée		GT	Perruche calédonienne
		Maquis ligno- herbacée	GT	Perruche comue
		Herbacee	GT	Autour à ventre blanc
P33	Maquis ligno-herbacée	Sol nu		
Z10	Maquis ligno-herbacée	Maquis ligno- herbacée		

Répartition: indique la répartition locale de l'espèce sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie (NC) ou la Grande Terre seule (GT)

La carte ci-contre présente les espèces protégées ayant une aire de répartition exclusives sur la Grande-Terre.

Figure 14 : Localisation des espèces ERM

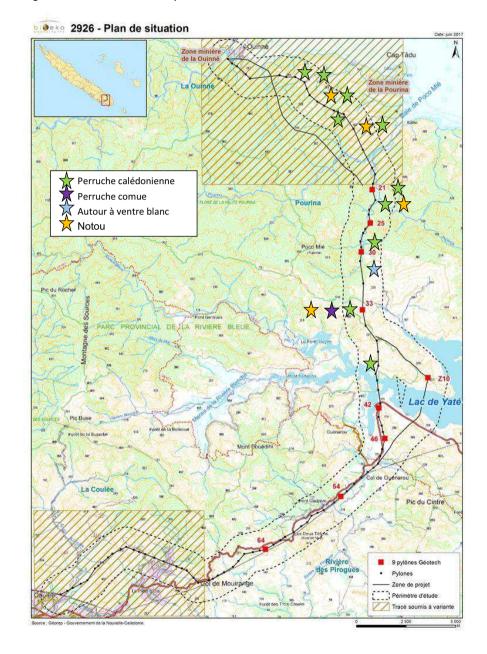




Tableau 12 : Espèces contactées - avifaune

Famille	Nom français	Nom latin	Endémisme	Protection PS	Statut IUCN	Reproduction	Habitats	Répartition NC	Enjeu
ACCIPITRIDAE	Busard de Gould	Circus approximans		OUI	LC		Milieux ouverts, prairies, cultures	Très commun	FAIBLE
ESTRILDIDAE	Diamant psittaculaire	Erythrura psittacea	End	OUI	LC	Oct-Fev	Cultures, savanes, lisières, maquis	Très commun	FAIBLE
CAMPEPHAGIDAE	Echenilleur calédonien	Coracina caledonica	SEEnd	OUI	LC	Oct-Jan	Savanes, cultures, forêts	Assez commun	FAIBLE
CAMPEPHAGIDAE	Echenilleur pie	Lalage leucopyga	SEEnd	OUI	LC	Nov-Jan	Savanes, friches, forêts	Assez commun	FAIBLE
ACANTHIZIDAE	Gérygone mélanésienne	Gerygone flavolateralis	SEEnd	OUI	LC	Sep-Jan	Forêts, jardin, savanes, friches, maquis	Très commune	FAIBLE
MELIPHAGIDAE	Méliphage à oreillons gris	Lichmera incana	SEEnd	OUI	LC	Avr-Jan	Savanes, jardins, maquis	Très commun	FAIBLE
MONARCHIDAE	Monarque mélanésien	Myiagra caledonica	SEEnd	OUI	LC	Oct-Fev	Forêts, savanes	Commun	FAIBLE
RHIPIDURIDAE	Rhipidure à collier	Rhipidura albiscapa	SEEnd	OUI	LC	Sep-Jan	Forêt sèche, lisières, savanes, maquis	Commun	FAIBLE
PACHYCEPHALIDAE	Siffleur itchong	Pachycephala rufiventris	SEEnd	OUI	LC	Aoû-Jan	Friches, savanes, forêts sèches	Commun	FAIBLE
ZOSTEROPIDAE	Zostérops indéterminé	Zosterops sp.		OUI	LC	Sep-Fev	Forêts, savanes, maquis, jardins	Commun	FAIBLE
APODIDAE	Salangane à croupion blanc	Aerodramus spodiopygius	SEEnd	OUI	LC	Oct-Jan	Forêt dense et milieux ouverts.	Commun	FAIBLE
LARIDAE	Sterne huppée	Sterna bergii cristata	LR	OUI	LC	Janv-mars	llots du lagon.	Commun	FAIBLE
COLUMBIDAE	Pigeon à gorge blanche	Columba vitiensis	SEEnd	OUI	LC	ND	ND	Commun	FAIBLE
COLUMBIDAE	Carpophage géant	Ducula goliath	EEnd	OUI	NT	Mai-mars	Forêt dense (surtout en forêt sur alluvions où les fruits sont en général plus abondants). Sur toute la Grande Terre	Assez commun	MODERE
ACCIPITRIDAE	Autour à ventre blanc	Accipiter haplochrous	EEnd	OUI	NT	Nov-janv	Milieux ouverts et forêt dense	Assez commun	MODERE
ACCIPITRIDAE	Milan siffleur	Haliastur sphenurus	LR	OUI	LC	Mars-Nov	Milieux ouverts : Littoral, plaines et marécages.	Commun	FAIBLE
ARTAMIDAE	Langrayen à ventre blanc	Artamus leucorhynchus	SEEnd	OUI	LC	Oct-janv	Milieux ouverts (Peut être observé en plaine comme en montagne)	Commun	FAIBLE
CAMPEPHAGIDAE	Echenilleur de montagne	Coracina anale	SEEnd	OUI	NT	Sept-janv	Exclusivement en forêt dense, à toutes les altitudes.	Commun	MODERE
MELIPHAGIDAE	Myzomèle calédonien	Myzomela caledonica	EEnd	OUI	LC	Aout-janv	Vit essentiellement en forêt dense	Commun	FAIBLE
MELIPHAGIDAE	Polochion moine	Philemon diemenensis	EEnd	OUI	LC	Aout-janv	Vit essentiellement en forêt dense, mais se rencontre aussi en milieux ouverts lorsqu'il y a des fleurs	Commun	FAIBLE



MELIPHAGIDAE	Méliphage barré	Phylidonyris undulata	EEnd	OUI	LC	Aout-janv	Forêt dense et milieux ouverts.	Commun	FAIBLE
MONARCHIDAE	Monarque mélanésien	Myiagra caledonica	SEEnd	OUI	LC	Oct-fév	Essentiellement en forêt dense, mais également en milieux ouverts	Commun	FAIBLE
PACHYCEPHALIDAE	Siffleur calédonien	Pachycephala caledonica	SEEnd	OUI	LC	Sept-janv	Forêt dense uniquement.	Commun	FAIBLE
PETROICIDAE	Miro à ventre jaune	Eopsaltria flaviventris	EEnd	OUI	LC	Sept-fév	Il est visible en forêt, souvent au sol à la recherche de sa nourriture.	Commun	FAIBLE
RHIPIDURIDAE	Rhipidure tacheté	Rhipidura verreauxi	EEnd	OUI	LC	Sept-fév	Forêt dense.	Commun	FAIBLE
PHALACROCORACIDAE	Cormoran pie	Phalacrocorax melanoleucos	LR	OUI	LC	Oct-Fev	Lacs, mangroves, rivières	Commun	FAIBLE
PSITTACIDAE	Perruche calédonienne	Cyanoramphus saisseti	EEnd	OUI	NT	ND	Vit en forêt. On la rencontre souvent dans le maquis minier.	Assez commun	MODERE
PSITTACIDAE	Perruche cornue	Eunymphicus cornutus	EEnd	OUI	VU	Sept-janv	forêts denses humides	Assez commun	MODERE
PSITTACIDAE	Loriquet à tête bleue	Trichoglossus haematodus	SEEnd	OUI	LC	Mai-juill et Nov-déc	Forêts, savane.	Commun	FAIBLE

Endémisme: indique que l'espèce possède une large répartition régionale (LR), qu'elle est endémique à la Nouvelle-Calédonie (EEnd) ou qu'il s'agit d'une sous-espèce endémique (SEE); Protection: indique les espèces protégées inscrites sur la liste annexée à l'article 240-1 relatif à la protection des espèces du Code de l'Environnement de la Province Sud de janvier 2016;

UICN: indique l'inscription de l'espèce sur la liste rouge des espèces menacées de l'UICN : LC=Low Concern / Préoccupation Mineure, NT=Near Threatened / Quasi-menacé (source: UICN 2016. UICN Red List of Threatened Species. Version 2016.3. <www.UICNredlist.org>



2.4.2 LES CHIROPTERES

Des points d'observation d'envol de roussettes sont réalisés depuis des points hauts, présentant une vue dégagée sur la zone d'étude, en particulier les cols susceptibles d'accueillir le passage de roussettes en transit. L'observation et le comptage se font à vue (à l'aide de jumelles) et sont donc dépendants de la luminosité.

Aucune roussette n'a pu être observée lors des cinq journées passées sur le terrain. Les observations de fin de journée comme les passages à proximité de patchs forestiers n'ont pas permis de révéler la présence de la moindre colonie. Seules des envols de chauves-souris insectivores ont pu être observés en fin de journée, révélant la présence de cavités pouvant abriter des colonies.

2.4.3 L'HERPETOFAUNE

La zone d'étude correspond à la vallée nord de la rivière Pwéta Viri, un des affluents principal alimentant la Pourina. Quelques 3000 m de pistes (non carrossables) et pistes annexes ont été prospectées le long de la rive gauche de la Pwéta Viri. Les sites de prospection englobent une mosaïque d'habitats de maquis (maquis ligno-herbacé au maquis paraforestier) aux formations forestières humides de basse et moyenne altitude. Sept stations d'échantillonnage ont été réalisées sur cette zone restreinte du projet d'implantation des pylônes électriques.

Dans le cas de cette étude, l'échantillonnage (par pièges collants avec relevé pendant 2 jours consécutifs) s'est orienté principalement l'implantation des pylônes positionnés sur des points hauts composés généralement de maquis ou de sol nu ; quatre stations d'échantillonnage ont été réalisées (pouvant potentiellement être influencées par le milieu localisé en aval : plus riches). Cinq autres stations totalement hors projet ont été caractérisées abritant des écosystèmes les plus riches et complexes, connus pour accueillir une herpétofaune potentiellement plus variée.

La piste comprise entre le passage de la Pourina et de P25 a fait l'objet d'une prospection à vue.

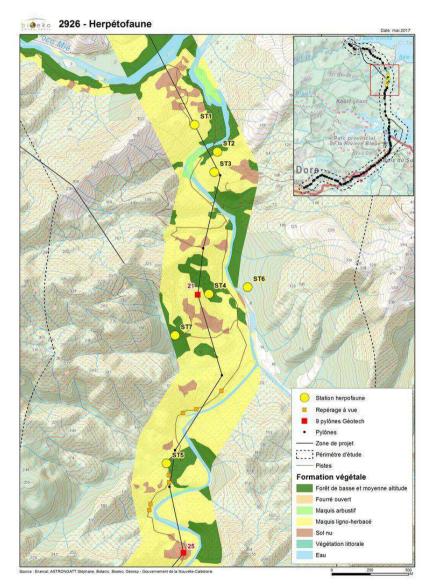
2.4.3.1 Les activités de l'herpétofaune terrestre

Les espèces de geckos Diplodactylidae et Gekkonidae sont principalement nocturnes, alors que la quasitotalité des scinques (Scincidae) sont diurnes. Cependant, quelques geckos peuvent être observés la journée. Parmi les scinques, beaucoup d'espèces sont héliophiles et généralement associées avec les prairies, les lisières de forêts et les taches de soleil dans la forêt. Beaucoup des espèces restantes sont des espèces discrètes, vivant souvent près de la litière de feuilles, les rochers ou les souches, voire même fouisseuses dans le sol.

Malgré une abondance spécifique plus marquée durant certaines périodes de l'année (comme l'été calédonien), l'observation des reptiles peut se faire à tout moment (pas de réelle activité saisonnière marquée), à l'exception des sites se trouvant en hautes altitudes (> 600 m, il est préférable d'éviter les missions de terrain pendant les mois d'hiver calédonien, correspondant principalement aux mois de juillet et août).

Les faunes de lézards sont généralement séparées par le type d'habitat et par l'altitude, bien que la plupart des espèces, sauf celles strictement inféodées aux hautes altitudes, se rencontrent sur un large spectre altitudinal jusqu' à environ 1000 m. Certaines espèces sont relativement répandues, tandis que d'autres présentent différents niveaux d'endémisme régional ou local, avec des distributions très restreintes et des préférences d'habitats spécifiques, susceptibles de devenir une préoccupation particulière de préservation.

Figure 15 : Localisation des stations d'inventaire herpétofaune





2.4.3.2 Les résultats globaux

Cette campagne d'échantillonnage de l'herpétofaune terrestre de la vallée de la Pwéta Viri a permis la détection de douze espèces de lézards :

- sept espèces de lézards diurnes Scincidae (59 spécimens),
- cinq espèces de lézards nocturnes Diplodactylidae (38 spécimens).

La totalité des scinques ont pu être identifiés, ainsi que 67,6% des geckos (23 des 34 individus détectés). En effet, l'identification de 11 geckos n'a pu être réalisée à cause de leur détection dans des endroits inaccessibles comme les formations denses difficiles d'accès, rendant dangereux leur capture, notamment de nuit, et/ou le plus souvent haut perchés dans la canopée.

		Stations diurnes / Transects nocturnes							
Famille	Nom scientifique		2	3	4	5	6	7	
	Caledoniscincus austrocaledonicus	✓	✓	✓	✓	✓	✓		
	Caledoniscincus festivus	✓							
	Caledoniscincus notialis		✓		✓			✓	
Scincidae	Marmorosphax tricolor		✓			✓	✓	✓	
	Phasmasaurus tillieri	V							
	Sigaloseps conditus						✓	✓	
	Tropidoscincus variabilis		✓			✓		✓	
	Bavayia sauvagii						✓	✓	
Diplodactylidae	Bavayia septuiclavis							✓	
Diplodactylidae	Correlophus sarasinorum							✓	
	Rhacodactylus auriculatus							✓	
			•						
	Diversité spécifique	3	4	1	2	3	4	8	

Tableau 13 : Diversité spécifique (de lézards) enregistrée sur les stations de prospection

Les scinques

Caledoniscincus austrocaledonicus est une espèce typique de surface, commune et à large répartition en Nouvelle-Calédonie, communément rencontrée dans les milieux « naturels » (maquis miniers, voire même les formations forestières, en moindre densité) ou en milieux anthropisés, comme les jardins et espaces verts rencontrés en agglomération. Cette espèce est classée en « Préoccupation mineure » (LC) selon la Liste rouge de l'UICN. Cette catégorie rassemble les espèces présentant un faible risque de disparition de la région considérée.

Caledoniscincus festivus est une espèce largement distribuée mais rarement abondante, qui se rencontre dans tous les types d'habitats, allant du maquis ligno-herbacé ouvert aux formations forestières denses humides. Ce plus grand représentant du genre Caledoniscincus est un carnivore généraliste, consommant même quelquefois d'autres scinques. Cette espèce est classée en « Préoccupation mineure » (LC) selon la Liste rouge de l'UICN.

Caledoniscincus notialis est une nouvelle espèce de scincidé décrite des massifs ultramafiques du sud de la Nouvelle-Calédonie. Elle est le plus semblable à Caledoniscincus atropunctatus, une espèce à large répartition sur l'ensemble de la Grande Terre et les Îles Loyauté, à laquelle elle était autrefois rattachée. Sa répartition s'étend sur la majorité des blocs ultramafiques du sud de l'île, y compris le Plateau de Goro, les massifs de la bordure méridionale de la Chaîne centrale et au nord jusqu'au Mont Humboldt. On la rencontre principalement dans les forêts humides. Sa préférence pour un habitat soumis à une réduction significative de son étendue dans une zone sujette à de fortes menaces d'origine anthropogénique a permis de la classée dans la catégorie « Vulnérable » selon les critères des listes de l'UICN (Sadlier et al, 2013).

Marmorosphax tricolor est classé en « Préoccupation mineure » (LC) selon la liste rouge de l'UICN des espèces menacées. Cette espèce est largement répandue sur la Grande Terre, et était initialement considérée comme inféodée aux formations forestières humides ; mais suite aux résultats de nombreuses prospections réalisées dans de nombreux habitats, *M. tricolor* est enregistrée également dans des ensembles de groupements non forestiers, appelés localement « maquis des terrains miniers ».

Phasmasaurus tillieri est une espèce de scinque modérément grande dont la queue très longue mesure environ 280-300 % de la longueur du corps. Cette espèce occupe les maquis du sud de la Nouvelle-Calédonie. Il se perche souvent dans les broussailles et les touffes d'herbe desquelles il saute calmement dès que l'on essaie de l'approcher. Il est l'un des rares scinques ovovivipares de Nouvelle-Calédonie. Sa préférence pour les habitats de maquis miniers, qui pourraient souffrir d'une diminution significative de son étendue, à cause, principalement, de l'exploitation minière, a favorisé son classement dans la catégorie « Quasi menacé » (NT) selon les critères de l'UICN.

La révision du genre *Lioscincus* (Sadlier et al., 2015), associée aux nouvelles techniques moléculaires dans les études phylogénétiques, a permis de distinguer trois nouveaux genres, dont le genre nouveau *Phasmasaurus*.

Sigaloseps conditus est connue dans le sud de la Grande Terre à la Pourina, Ouinné et à la rivière Bleue. Comme il existe peu d'informations sur sa distribution et sur l'état de ses populations, cette espèce, décrite depuis peu (Sadlier et al., 2014), a été classée dans la catégorie « Données Insuffisantes » (DD) selon les critères de l'UICN. Une espèce entre dans cette catégorie lorsqu'on ne dispose pas assez de données pour évaluer directement ou indirectement le risque d'extinction en fonction de sa distribution et/ou de l'état de sa population.

Tropidoscincus variabilis est endémique à la province Sud, où il est le plus souvent observé en bordure des habitats de forêts humides, dans les maquis paraforestiers ou sur les surfaces ensoleillées du sous-bois forestier. Ce scinque, d'aspect robuste, est caractérisé par une longue queue (250 % de la longueur du corps). Cette espèce est classée en « Préoccupation mineure » (LC) selon la Liste rouge de l'UICN.

Les geckos

Bavayia geitaina occupe des habitats de maquis arbustif aux formations forestières humides. Cette espèce est endémique à la Province sud, dont le Pic Ningua représente la limite septentrionale connue. Il se rencontre sur les troncs, les branches et les brindilles de diamètre petit à modéré. Les spécimens détectés (tous hors stations) ont été observés au sol, sur des blocs rocheux.

Bavayia sauvagii a été classée dans la catégorie « Données Insuffisantes » (DD) selon les critères de l'UICN, en raison de son statut taxonomique incertain, car ce gecko fait partie d'un complexe d'espèces comprenant au moins neuf espèces cryptiques, réparties sur l'ensemble de la Grande Terre (excepté l'extrême nord de la province Nord), l'Île des Pins et Maré. Ce gecko n'est que partiellement arboricole, s'abritant la journée sous des écorces et des rochers du sol forestier.

Bavayia septuiclavis est strictement endémique à la province Sud, ou il occupe une vaste gamme d'habitats allant du maquis ligno-herbacé aux forêts denses humides. Les populations détectées peuvent être parfois très importantes. Il est classé « Quasi-menacé » (NT) selon l'UICN.

Correlophus sarasinorum se rencontre haut dans les grands arbres ou dans la strate buissonnante des forêts denses humides. Cette espèce semble se nourrir principalement d'insectes et d'arachnides. En raison de sa distribution restreinte au Grand Sud calédonien et sa préférence pour un habitat soumis à une réduction significative de son étendue dans une zone sujette à de fortes menaces d'origine anthropogénique, cette espèce est classée dans la catégorie « Vulnérable » (VU) selon les critères des listes de l'UICN. Cinq spécimens ont été détectés au sein de la station de prospection n°7 (formation forestière dense et humide).

La révision du genre Rhacodactylus (Bauer et al., 2012) a permis de distinguer deux nouveaux genres, dont le genre nouveau Correlophus.

Rhacodactylus auriculatus est le taxon le plus fréquemment détecté parmi les geckos dits « géants ». Son habitat de prédilection correspond principalement à du maquis ligno-herbacé et formation arbustive sur





grenaille et/ou cuirasse. Ce « Gecko Géant Cornu » est classé en « Préoccupation mineure » (LC) selon les critères de l'UICN.



Correlophus sarasinorum de la Wadjana (2011)

Le tableau à la page suivante présente la répartition de cette faune par station.

Parmi les douze espèces de lézards détectées sur la zone d'échantillonnage, dix sont plus ou moins communément rencontrées dans le Grand Sud calédonien, et n'appellent à aucun enjeu stratégique de conservation et de gestion particulier.

Les espèces Caledoniscincus notialis et Correlophus sarasinorum sont, quant à elles, classées dans la catégorie « Vulnérable » (VU), catégorie rassemblant les espèces confrontées à un risque élevé de disparition.

La présence de douze rats (*Rattus* spp.) sur des pièges collants des stations n°1, n°2, n°4 et n°5, peut être interprétée comme une faible densité de population de ces rongeurs sur les stations de prospection (5,4 % d'occurrence sur l'ensemble des pièges collants). Malgré cette densité (enregistrée) relativement faible de ces muridés sur les parcelles de prospection, il a été démontré que les rats sont des prédateurs majeurs des lézards en Nouvelle-Calédonie (Thibault *et al.*, 2017).

La fourmi folle jaune *Anoplolepis gracilipes* et la fourmi électrique *Wasmannia auropunctata* ont été détectées sur les stations n°1 et n°3. Ces deux espèces de fourmis à caractère envahissant sont reconnues pour leur impact sur la biodiversité animale du territoire calédonien. Les habitats dégradés (sol nu) et autres formations arbustives sur et aux abords des tracés nord de la ligne électrique et/ou de la piste du projet de la basse-vie (n°4) près de l'embouchure de la Pourina sont envahis par *Anoplolepis gracilipes* (Fabien Ravary, comm. pers.).

En termes de sensibilités au niveau des populations d'herpétofaune, seules les zones recouvertes de forêt comprennent une diversité spécifique. Toutefois, aucune zone de projet n'est implantée sur ce type de formation végétale. Les enjeux restent donc modérés pour cette faune.



Tableau 14 : Répartition des espèces identifiées au niveau des stations herpétofaune

PLATEFORMES	S PYLONES		HORS ZONE DE PRO	JET	P21	HORS Z	ONE DE PROJET					
STATIONS DE PROSPECTION HERPETOFAUNE FORMATIONS VEGETALES		ST1	ST2	ST3	ST4	ST5	ST6	ST7	n ique	те	n en	
		Maquis ligno- herbacé ouvert sur sol ferralitique	Maquis paraforestier sur sol ferralitique (et blocs de péridotite)	Maquis paraforestier sur sol ferralitique (et blocs de péridotite)	Maquis paraforestier sur sol ferralitique (et blocs de péridotite)	Maquis paraforestier sur sol ferralitique (et blocs de péridotite)	Forêt humide sur sol ferralitique	Forêt humide sur sol ferralitique	Répartition géographiqu	Endémisı	Protection en province sud	UINC
Scincidae	Caledoniscincus austrocaledonicus	X	X	X	X	X	Χ		NC	End	X	LC
	Caledoniscincus festivus	Χ							GT	End	Χ	LC
	Caledoniscincus notialis		X		X			X	GT	End	X	VU*
	Marmorosphax tricolor		Χ			Χ	X	X	GT	End	Χ	LC
	Phasmasaurus tillieri	X							GT	End	Χ	NT
	Sigaloseps conditus						Χ	X	GT	End	Χ	DD*
	Tropidoscincus variabilis		Χ			Χ		X	GT	End	X	LC
Diplodactylidae	Bavayia geitaina			Χ		Χ	Χ		GT	End	X	NT
	Bavayia sauvagii						Χ	X	NC	End	X	DD
	Bavayia septuiclavis							X	GT	End	X	NT
	Correlophus sarasinorum							X	GT	End	X	VU
	Rhacodactylus auriculatus							X	GT	End	Χ	LC

Répartition: indique la répartition régionale de l'espèce sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie (NC), la Grande Terre (GT) ou à large répartition (LR);

Endémisme: informe sur la distribution spatiale de l'espèce – endémique (End), native (Nat) ou introduite (Int) en Nouvelle-Calédonie;

Protection: indique les espèces protégées, selon le Code de l'environnement de la province Sud (Délibération N° 25-2009/APS, 20 Mars 2009);

UICN: indique le statut de conservation de l'espèce sur la Liste rouge de l'UICN (source: www.iucnredlist.org. The IUCN Red List of Threatened Species. Version 2016.3), ou le statut de protection préconisé par les différents experts.

^{*} Les taxons dont le statut UICN est suivi d'un astérisque sont des espèces ayant reçu un classement préliminaire de protection (proposé par Sadlier *et al.*, 2013 et 2014). De nouvelles informations concernant ces espèces, comme leur aire de distribution et l'abondance des populations observées, devraient, à court ou moyen terme, permettre un ajustement à la baisse ou à la hausse de leur catégorie respective.

DONNÉES INSUFFISANTES	PRÉOCCUPATION MINEURE	QUASI- MENACÉ	VULNÉRABLE	EN DANGER	EN DANGER CRITIQUE
DD	LC	NT	VU	EN	CR

Présentation des catégories de l'UICN utilisées à une échelle régionale





2.5 SYNTHESE DES ENJEUX DU MILIEU NATUREL

PYLONES	PROTECTION NON REGLEMENTAIRE	PROTECTION REGLEMENTAIRE	EIP	Habitat	ERM FLORE	ERM avifaune	ERM herpétofaune
P21	SO	Aucune	Aucun	Sol nu	Aucune	Aerodramus spodiopygius Sterna bergii cristata Columba vitiensis	Caledoniscincus austrocaledonicus Caledoniscincus notialis
P25	SO	Aucune	Aucun	Sol nu	Aucune	Ducula goliath	
P30	SO	Aucune	Aucun	Maquis ligno-herbacée	Aucune	Accipiter haplochrous	
P33	KBA RB	Aucune	Aucun	Maquis ligno-herbacée	Aucune	Circus approximans Haliastur sphenurus Artamus leucorhynchus Coracina anale Coracina caledonica Lalage leucopyga Erythrura psittacea Lichmera incana Myzomela caledonica Philemon diemenensis Phylidonyris undulata Myiagra caledonica Pachycephala caledonica Pachycephala rufiventris Gerygone flavolateralis Eopsaltria flaviventris Rhipidura albiscapa Rhipidura verreauxi Zosterops xanthochrous Phalacrocorax melanoleucos Cyanoramphus saisseti	
						Eunymphicus cornutus	
						Trichoglossus haematodus	
P42	SO	Aucune	Aucun	Sol nu	Aucune		
P46	SO	Aucune	Aucun	Maquis ligno-herbacée	Aucune		
P54	SO	Aucune	Aucun	Maquis ligno-herbacée	Aucune		
P64	SO	Aucune	Aucun	Maquis ligno-herbacée	Aucune		
Z10	KBA RB / RAMSAR	Aucune	Aucun	Maquis ligno-herbacée	Aucune		



3 LE MILIEU HUMAIN

3.1 LA DEMOGRAPHIE

Le périmètre d'étude s'implante sur deux communes : Yaté et Mont Dore appartenant à la province Sud.

Tableau 15: Recensement de la population de la province Sud entre 2004 et 2014

Recensement	2004	2009	2014	Taux d'évolution entre 2009/2014
Population de la Province Sud	164 235	183 007	199 983	8.5%
Population de Yaté	1 843	1 881	1 747	-7,7%
Population du Mont-Dore	24 195	25 683	27 155	5.42%

Source : Données ISEE

La ville du Mont-Dore représente la troisième commune la plus importante de l'agglomération du Grand Nouméa après celles de Nouméa et de Dumbéa. Son attractivité est liée essentiellement à sa proximité immédiate avec la commune de Nouméa. La population est relativement jeune avec une moyenne d'âge de 32.5 ans en 2009.

Le Mont-Dore compte 14 quartiers qui s'étendent jusqu'à la pointe sud du territoire calédonien avec le quartier du Grand Sud. Douze quartiers sont situés au sein de l'agglomération Mont-Dorienne. En 2009, la densité de population est de 2.50 habitant/ha.

La commune de Yaté se situe à plus de 80km de Nouméa. Bien qu'ayant une petite population (en régression d'environ 7.7% depuis 2009), son territoire est le plus grand de Nouvelle-Calédonie.

3.2 RAPPEL DU FONCIER

Le foncier se répartie de la manière suivante :

NOM DE LA PLATEFORME DU PYLONE	COMMUNE	N° D'INVENTAIRE CADASTRAL (NIC)	N° DE LOT	SECTION CADASTRALE	SURFACE	PROPRIETAIRE
P21/P25/P30	Yaté	6756-901870	TV	POURINA	8412HA	NOUVELLE CALEDONIE
P33	Yaté	6855-928857	TV	YATE	8456HA 58A 68CA	NOUVELLE CALEDONIE
Z10	Yaté	6855-928857	TV	YATE	8456HA 58A 68CA	NOUVELLE CALEDONIE
P42/P46	MONT DORE	6754-973738	21	PIROGUES - N'GO	1171HA	PS
P54	MONT DORE	6854-011840	TV	LES PIROGUES SUPERIEURES	4479HA 86A 3CA	NOUVELLE CALEDONIE
P64	MONT DORE	6754-227205	8	PLUM	212HA	Commune Mont Dore

3.3 LES AIRES COUTUMIERES

La partie Nord du périmètre est localisée sur l'aire coutumière DJUBEA-KAPONE et plus particulièrement du district d'Unia.

En 1996, 650 personnes résident dans cette tribu et 265 personnes sont comptabilisées comme appartenant à la tribu sans y résider. Cf. annexe 5





3.4 LES DOCUMENTS D'URBANISMES

La commune de Yaté ne dispose d'aucun document d'urbanisme opposable aux tiers. Concernant la commune du Mont-Dore, le plan d'Urbanisme Directeur PUD en vigueur a été approuvé par la délibération n°7-2013/APS du 28 mars 2013 de l'Assemblée de la Province Sud.

3.4.1 LE ZONAGE DU PUD DE LA COMMUNE DU MONT DORE

Source: PUD du Mont-Dore

Deux zones de projet sont implantées sur la commune du Mont Dore et zonées en ND. Le tableau ci-dessous synthétise le règlement de la zone.

Tableau 16 : Zonage et règlementation par la zone de projet

Zonage	Caractéristiques	Plateformes concernées	Occupations et utilisation du sol autorisées
ND	Zone naturelles protégées	54 / 64	équipements d'intérêt général y sont autorisés. Prospections minières

En termes de zonage, le projet est compatible avec le PUD. Les contraintes sont nulles.

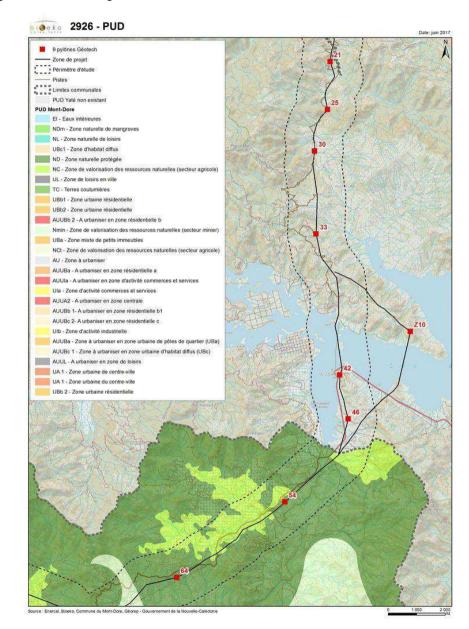
3.4.2 LES SERVITUDES

En termes de servitudes, le périmètre d'étude est concerné par :

- Périmètres miniers
- ⇒ Ligne 150kV électrique existante
- Espaces boisés à créer ou à maintenir (forêt dense humide)
- Servitudes aéronautique

Les contraintes au niveau du périmètre d'études restent nulles pour la réalisation de ces travaux.

Figure 16 : Plan de zonage du PUD du Mont Dore





3.5 L'OCCUPATION DES SOLS

Ce thème balaye les problématiques liées:

- Aux zones urbaines
- Les exploitations minières
- Les activités économiques
- Les équipements
- Les accès

La carte ci-contre présente l'occupation des sols au niveau du périmètre d'étude.

3.5.1 LES ZONES URBANISEES

Les plateformes visées par les travaux de géotechniques sont localisées en dehors de zones urbaines.

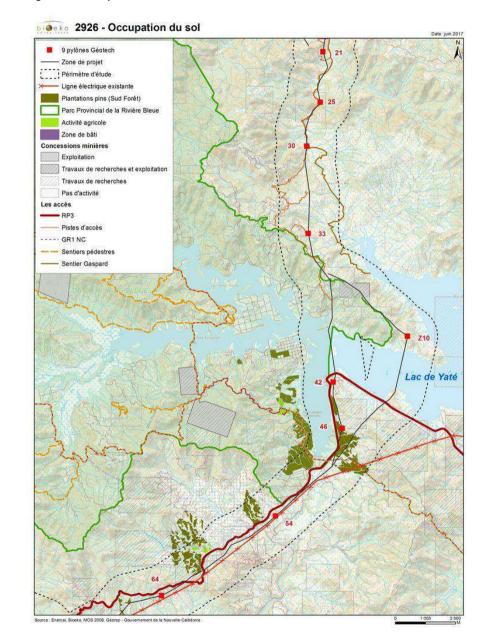
3.5.2 LES EXPLOITATIONS MINIERES

Les plateformes concernées par des concessions minières sont les suivantes :

GROUPE	TYPE_TITRE	SOCIETE	ACTIVITE	Plateformes concernées
SLN	Concession	SLN	Travaux de recherches	46
Ballande	Concession	SMT	Pas d'activités	25

Deux zones de projet sont concernées par des concessions minières. Le positionnement des plateformes reste à la marge de ce foncier pour les P25 (proche d'une piste existante, donc pas d'influence) et P46 sur une plateforme en partie terrassée et aménagée en limite cadastrale minière. Toutefois, ceux-ci n'ont pas encore débutés (localisation sur la côte est sur le plateau incluant le moratoire de la cote oublié).

Figure 17 : Occupation des sols





3.5.3 LES ACTIVITES ECONOMIQUES

3.5.3.1 Le parc de la rivière bleue

Aucune plateforme n'est localisée dans le parc de la rivière bleue.

Ce parc a été créé en 1980 et s'étend sur plus de 9000 hectares. Il propose aux visiteurs de nombreuses installations favorisant la découverte d'un environnement unique au monde, des moments de détente sur de jolis belvédères ou en forêt le long de la rivière, mais surtout la pratique de loisirs de pleine nature. Seuls les loisirs "verts" sont praticables dans l'enceinte du parc et la circulation des voitures y est réglementée. Le PPRB accueille chaque année environ 30 000 visiteurs avec une augmentation de fréquentation de 6 à 8% par an.

Les seuls enjeux liés aux plateformes résident dans la problématique du « paysage » qui sera traitée dans les paragraphes suivants.

3.5.3.2 La pêche

En termes d'activité, la pêche aux black-bass est exercée au niveau du lac. Peu de renseignements sont connus sur la fréquence ou la quantité pêchée. Cette activité permet de réguler en partie la prolifération de cette espèce introduite. La pêche se pratique au niveau des berges ou par embarcation avec une mise à l'eau à partir du 22ème km au marais Kiki.

Aucune contrainte n'est pressentie pour cette activité.

3.5.3.3 <u>L'activité sylvicole et agricole</u>

Les zones identifiées comme « agricoles » sont essentiellement localisées au sud du tracé. Aucune plateforme n'est présente aux abords de cette occupation spécifique des sols.

En termes de sylviculture, seule la plateforme P46 est localisée au niveau d'une exploitation. Après la visite de terrain, il s'avère que son positionnement n'empiète pas sur une zone de plantation ; toutefois, les pistes traversant la zone devront être utilisées pour l'acheminement du matériel.

Les contraintes sur l'activité sylvicole sont modérées.

3.5.4 LES ACCES

En termes d'accès, il a été répertorié par plateforme la présence de pistes existantes qui sont définies cidessous.

Plateformes concernées	Présence d'accès	Détail
21	oui	Piste existante
25	oui	Piste existante
30	oui	Piste existante
33	oui	
42	RP3+piste	Nécessité de reprofilage de la pist
46	RP3+piste	à re-terrasser
54	RP3	
64	RP3	Nécessité d'enlever des matériau obstruant l'accès
Z10	non	

Malgré la présence de pistes au niveau de la partie nord du lac, elles ne seront pas être utilisées dans le cadre de ces travaux.

Les autres plateformes ne nécessiteront pas de création d'accès.

Les contraintes en termes d'accessibilité sont fortes pour la partie nord du lac.





4 LA QUALITÉ DU SITE

4.1 LE PATRIMOINE CULTURE

La direction de la Culture a été saisie sur les thématiques des monuments historiques et des sensibilités archéologiques. Les données sont toujours en attente.

4.1.1 LES MONUMENTS HISTORIQUES

Au niveau de la commune de Yaté, seul le pont Pérignon est inscrit aux monuments historiques (arrêté n°719-2014/ARR/DC du 17 mars 2014). Cet ouvrage a été réalisé en 1958 par l'exploitant forestier du même nom pour lui permettre de transporter les coupes jusqu'à sa scierie. Les piles du pont Pérignon sont en chêne gomme imputrescible.

Toutefois, le projet de la ligne se situe à plus de 4.7km à l'est du pont. Aucune plateforme n'est située dans le périmètre des 500m de ces travaux. Les contraintes sont nulles.

4.1.2 L'ARCHEOLOGIE

A l'heure actuelle il n'existe pas d'inventaire archéologique de l'ensemble de cette zone cependant de nombreux sites archéologiques ont déjà été identifiés à proximité du périmètre d'étude notamment au niveau du PPRB sur la commune de Yaté, comme sur celle du Mont-Dore.

Tous les sites pétroglyphiques découverts ou à découvrir sont classés au titre des sites et monuments naturels par arrêté n° 73-104/CG du 19 février 1973.

Toutefois, il faut souligner le fait que le plateau de la Ouinné et de la Pourina étaient des lieux de traversée des tribus passant de Thio à Yaté. Les sensibilités archéologiques bien qu'encore non connues sont qualifiées de fortes.

4.2 LE PAYSAGE

4.2.1 LE GRAND PAYSAGE

Le grand paysage au niveau du périmètre d'étude est composé de deux grandes entités : la montagne et les masses d'eau (mer et lac).

Cet espace est marqué par plusieurs milieux naturels :

- La mer,
- Les montagnes,
- Les plaines,
- Les vallées.
- Les cours d'eau,

Le lac.

En effet, le périmètre d'étude s'implante pour la partie nord dans un milieu naturel peu touché par l'activité de l'Homme (hors périmètre minier). Le tracé passe par des vallées en longe des lignes de crête où le milieu est reste très ouvert. Pour la partie aval du périmètre, au sud du lac de Yaté, le milieu est déjà plus minéralisé de par la RP3 qu'il suit avant de redescendre dans la vallée de la Lembi et de la Coulée où le paysage est plus marqué par l'anthropisation : traversée de zones de culture et de guartiers résidentiels.

4.2.2 LE PAYSAGE LOCAL

Au niveau de cette étude il est présenté l'analyse du paysage qu'au niveau de la perception immédiate, c'està-dire l'environnement des 500m autours des plateformes.

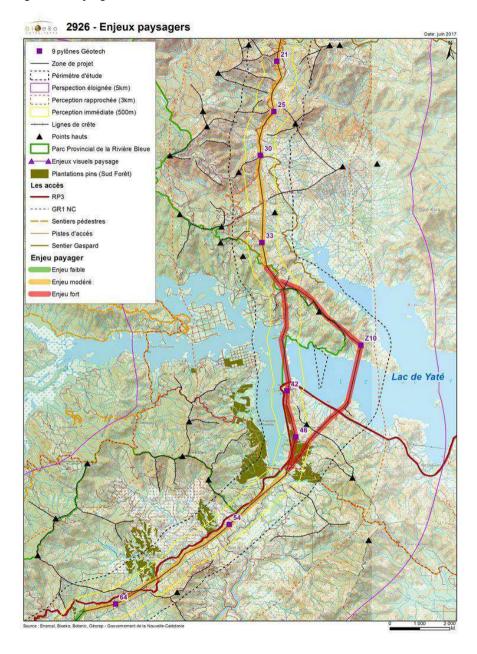
Les enjeux visuels se catonneront sur les tronçons suivants :

- Enjeux forts au droit du lac pour les zones de projet Z10 et P42. Les plateformes sont en lignes de crêtes et/ou longent la RP3 encore non aménagée.
- Enjeux modérés pour les zones de projet P21, P25, P30 et P33 pour la partie nord du lac. Ces emplacements ne sont pas visibles des GR et cachées derrière les lignes de crêtes; toutefois, elles sont localisées dans un site naturel, le long d'une piste (sentier Gaspard); pour les plateformes P46, P54 et P64, bien qu'étant le long de la RP3 et visibles de la route, ces plateformes s'implantent en parallèle de la ligne existante.

Plateformes concernées	Enjeux paysage	Détail				
21	Modéré	Caché par les lignes de crête/sentier gaspard				
25	Modéré	Caché par les lignes de crête/sentier gaspard				
30	Modéré	Caché par les lignes de crête/sentier gaspard				
33	Modéré	Perception réduite depuis les chemins de randonnées				
42	Fort	Visible depuis la RP3				
46	Modéré	Visible depuis la RP3 (dans l'exploitation sylvicole)				
54	Modéré	Visible depuis la RP3 (parallèle à la ligne existante)				
64	Modéré	Visible depuis la RP3 (parallèle à la ligne existante)				
Z10	Fort	En ligne de crête et visible depuis le parc et la RP3				



Figure 18 : Paysage local





5 HIÉRARCHISATION DES ENJEUX ET CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES

L'objectif de cette synthèse est de hiérarchiser les enjeux mis en évidence à l'état initial du site afin de faire ressortir les points qui devront être pris en compte dans le projet. Notons que cette hiérarchisation classe les enjeux par rapport au site considéré et non d'une manière absolue.

ENJEU: portion du territoire qui, compte tenu de son état actuel, présente une valeur au regard des préoccupations écologiques/urbaines/paysagères. Les enjeux sont indépendants de la nature du projet.

Les enjeux ne peuvent à eux seuls représentés une image exhaustive de l'état initial du site d'implantation. Ils n'ont pour objectif que de présenter les considérations et perceptions d'environnement pouvant influer sur la conception des projets.

CONTRAINTES: Composante à prendre en compte ou enjeu à satisfaire (en fonction de l'objectif retenu) lors de la conception du projet. La notion de contrainte est plus particulièrement utilisée vis-à-vis des paramètres des Milieux physiques et humains.

La cotation des enjeux et contraintes est définit dans le tableau ci-dessous :

Tableau 17 : Cotation des enjeux et des contraintes

Enjeu modéré / Contrainte moyenne

Enjeu fort / Contrainte forte

Pas de frein au projet

Pas de nécessité de prévoir des mesures in situ spécifiques

Le projet doit intégrer cet enjeu ou cette contrainte dans sa conception selon la règle du « techniquement et économiquement acceptable au regard des enjeux ». On parle de mesures réductrices

Cet enjeu ou cette contrainte mérite de fortes modifications au sein même du projet pour être prise en compte (notion d'évitement à privilégier).

En cas de force majeur, des mesures compensatoires peuvent être proposées.

Le tableau à la page suivante présente les enjeux et contraintes identifiés pour chaque zone de projet.

Il est accompagné par une cartographie synthétisant l'analyse de cet état initial. Afin de simplifier la lecture de cette carte, il a été inscrit en face de chaque zone une grille de cotation par thématique :

Т	Α	С	PPE	PR	EIP	Н	ERM F	ERM AVI	ERM HERP	0	Р

T : topographie A : amiante

C: cours d'eau

PPE : périmètre de protection des eaux

PR: protection réglementaire

EIP : écosystème d'intérêt patrimonial

H: habitat

ERM F : espèces rares et menacés floristique ERM AVI : espèces rares et menacés avifaune

ERM HERP: espèces rares et menacés herpétofaune

O: occupation des sols

P : paysage



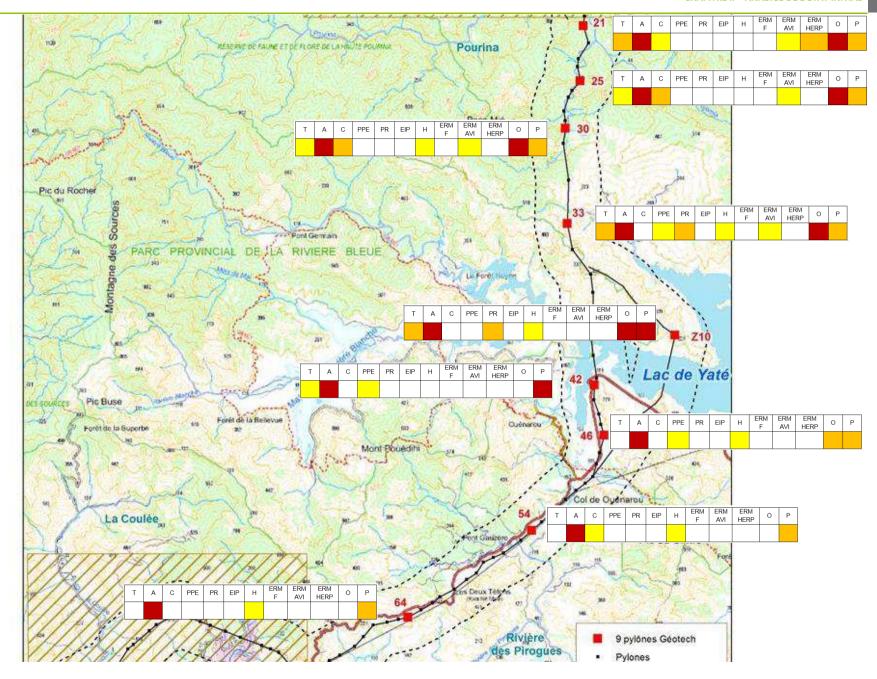


D 12	Topographi An	Amiante	Cours	Périmètre de	Protection		11-1-2	ERM flore	ERM avifaune	ERM herpétofaune	Occupation des sols		Dougogo	
Pylônes		Amiante	d'eau	protection des eaux	non règlementaire	EIP	Habitat				Sylviculture	Mines	Accès	Paysage
P21					SO	aucun	Sol nu	aucune		Oui**				
P25					SO	aucun	Sol nu	aucune				Pas d'activités		
P30					SO	aucun	Maquis ligno- herbacée	aucune	Oui*					
P33					KBA RB	aucun	Maquis ligno- herbacée	aucune						
P42					SO	aucun	Sol nu	aucune						
P46					SO	aucun	Maquis ligno- herbacée	aucune			Modérée	Travaux de recherches		
P54					SO	aucun	Maquis ligno- herbacée	aucune						
P64					SO	aucun	Maquis ligno- herbacée	aucune						
Z10					KBA RB / RAMSAR	aucun	Maquis ligno- herbacée	aucune						

^{*}ERM avifaune: Aerodramus spodiopygius, Sterna bergii cristata, Columba vitiensis, Ducula goliath, Accipiter haplochrous, Circus approximans, Haliastur sphenurus, Artamus leucorhynchus, Coracina anale, Coracina caledonica, Lalage leucopyga, Erythrura psittacea, Lichmera incana, Myzomela caledonica, Philemon diemenensis, Phylidonyris undulata, Myiagra caledonica, Pachycephala caledonica, Pachycephala rufiventris, Gerygone flavolateralis, Eopsaltria flaviventris, Rhipidura albiscapa, Rhipidura verreauxi, Zosterops xanthochrous, Phalacrocorax melanoleucos, Cyanoramphus saisseti, Eunymphicus cornutus, Trichoglossus haematodus

^{**}ERM herpétofaune : Caledoniscincus austrocaledonicus, Caledoniscincus notialis.







CHAPITRE III

Incidences prévisibles de l'ensemble du projet sur la préservation de la biodiversité et des milieux



1 RAPPEL DES OPERATIONS SUSCEPTIBLES D'ENGENDRER DES IMPACTS

Rappelons que la campagne géotechnique ne porte plus que sur neuf plateformes de sondages.

Les impacts potentiels sur le milieu naturel sont en théorie liés :

- 1. A la réalisation de la piste d'accès au site de sondage ou reprofilage des pistes existantes ;
- A la coupe de l'emprise des plateformes, représentant 25 m2 de surface unitaire chacune, exceptée pour la Z10
- 3. Etêtage et coupe de la zone de sécurité;
- 4. Au risque lié au fonctionnement de la sondeuse / groupe électrogène ;
- 5. À la présence d'ouvriers.

Cette étude ne présentera qu'une analyse sur les impacts travaux correspondant au propre de l'activité déclarée. Les impacts et mesures en phase exploitation seront intégrés à l'étude d'impact général de la ligne de 150kV de Ouinné / La Coulée.

2 ANALYSE DES EFFETS SUR LE MILIEU NATUREL

2.1 LES EFFETS DIRECTS SUR LE MILIEU NATUREL

A ce niveau, on notera la mise en œuvre par ENERCAL:

- de <u>la mesure d'évitement n°1</u> qui consiste en la réalisation de l'ensemble des travaux par héliportage pour la partie nord du lac soit 5 plateformes sur 9. Cette mesure permettra d'éviter la réalisation de pistes d'accès aux différentes plateformes de sondages ou un quelconque reprofilage de piste;
- de <u>la mesure d'évitement n°2</u> qui repose sur le choix de ne pas réaliser de base vie ou d'installations de chantier type. En effet, les employés seront acheminés tous les jours depuis Nouméa par hélicoptère.

Un seul type d'impact est identifié et caractérisé selon les travaux à savoir la mise en œuvre de la plateforme de travail maximale de 25m² (soit un carreau de 5mx5m). Cette plateforme est nécessaire pour la stabilité de la sondeuse et de la cuve à eau.

A noter que le milieu étant ouvert et dépourvu de végétation haute, aucun périmètre de sécurité pour l'approvisionnement et fourniture de matériels ne sera nécessaire. La végétation sur l'ensemble des plateformes est soit de type maquis ligno-herbacée soit sur sol nu. Notons que les accès aux plateformes P42, P46, P54 et P64 seront fait par des pistes existantes de plus de 5m de large. Seule l'accès à la P42 pourra nécessiter un reprofilement très ponctuel pour le passage du matériel, cet accès étant en certains endroits raviné.

L'ensemble des surfaces impactées par sites est présentée ci-dessous.

PYLONE	FORMATIONS VEGETALES	EMPRISES MAXIMALES DE LA PLATEFORME DE SONDAGE	SURFACE DEFRICHEES EN M ²
P21	Sol nu	25m²	0
P25	Sol nu	25m²	0
P30	Maquis ligno-herbacée	25m²	25
P33	Maquis ligno-herbacée	25m²	25
P42	Sol nu	25m²	0
P46	Maquis ligno-herbacée	25m²	25
P54	Maquis ligno-herbacée	25m²	25
P64	Maquis ligno-herbacée	25m²	25
Z10	Maquis ligno-herbacée	2x25m²	50
SURFACE DE	FRICHEE TOTALE EN M ²		175m²

L'implantation des plateformes est présentée aux pages suivantes pour une meilleure appréciation des impacts.

Les campagnes de sondages auront des impacts sur une surface de 175m² sur du maquis lignoherbacée.

Rappelons que les plateformes nécessitant un défrichement sont positionnées sur les futures plateformes des pylônes supportant la future ligne électriques de 150kV, exceptée pour la seconde plateforme de la Z10 qui a été considéré en défrichement mais qui est positionné sur un terrain à nu.

L'impact peut être qualifié de faible.

Il n'est donc pas prévu de propositions compensatoires autres que celles présentées dans le chapitre « ERC », il en va de même pour la mesure de réhabilitation.





Figure 19 : Localisation de l'emprise de la plateforme de sondage P21

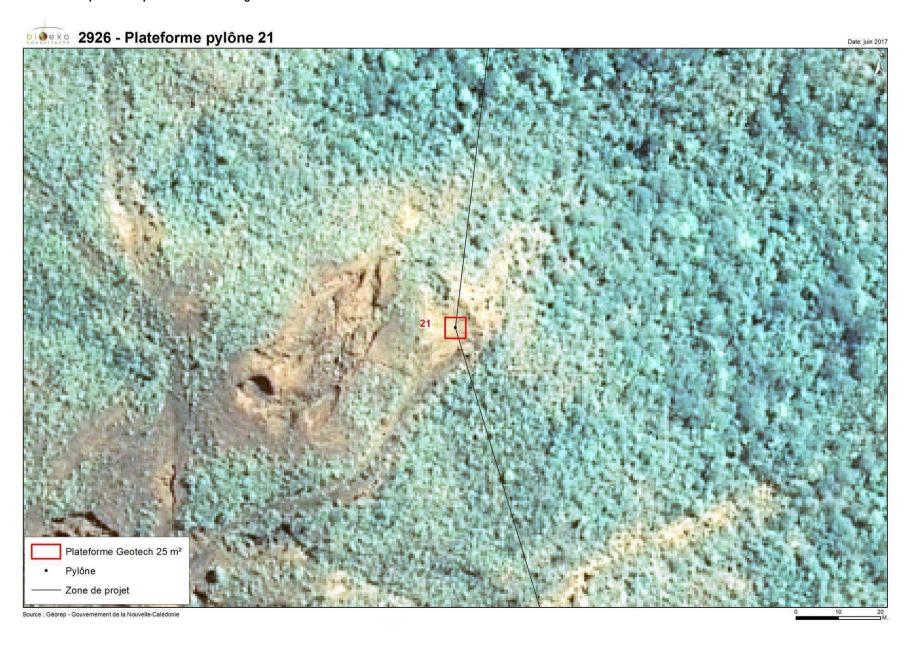




Figure 20 : Localisation de l'emprise de la plateforme de sondage P25





Figure 21 : Localisation de l'emprise de la plateforme de sondage P30

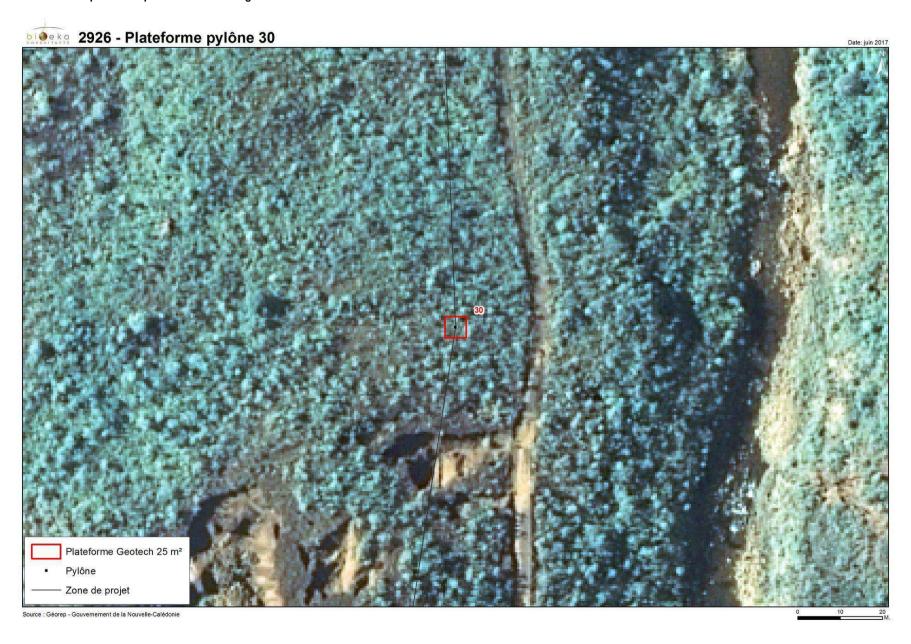




Figure 22 : Localisation de l'emprise de la plateforme de sondage P33

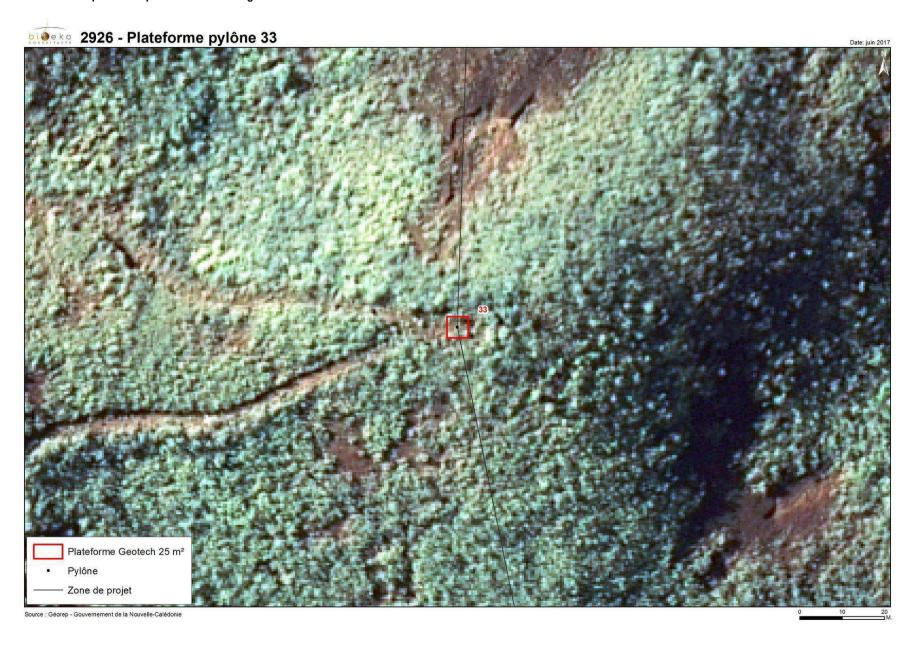




Figure 23 : Localisation de l'emprise de la plateforme de sondage P42

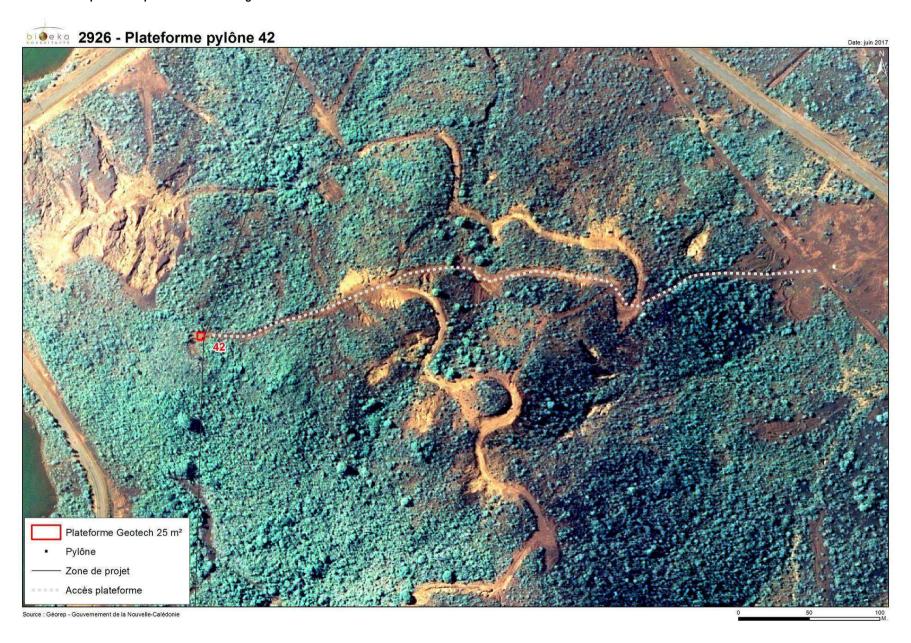




Figure 24 : Localisation de l'emprise de la plateforme de sondage P46





Figure 25 : Localisation de l'emprise de la plateforme de sondage P54

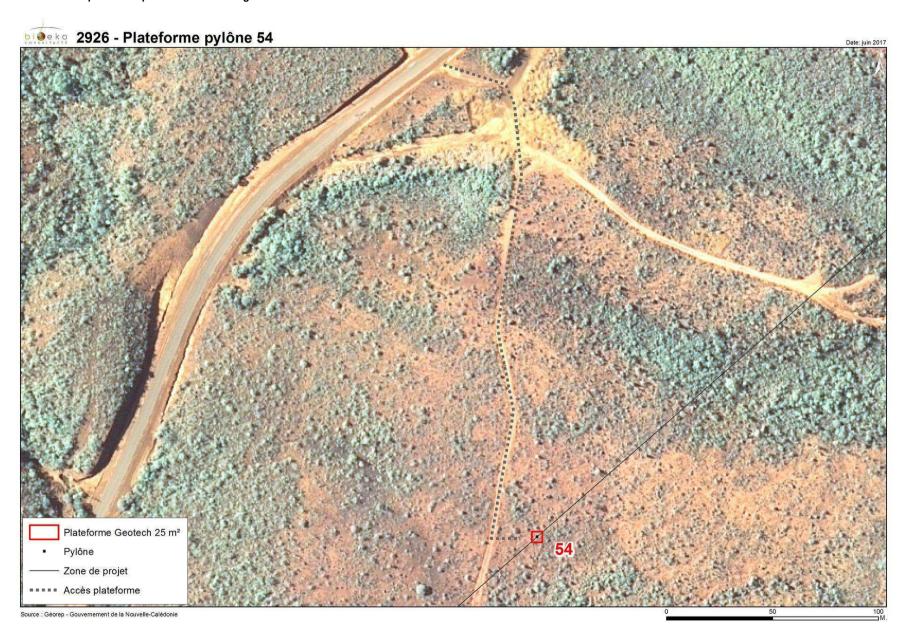


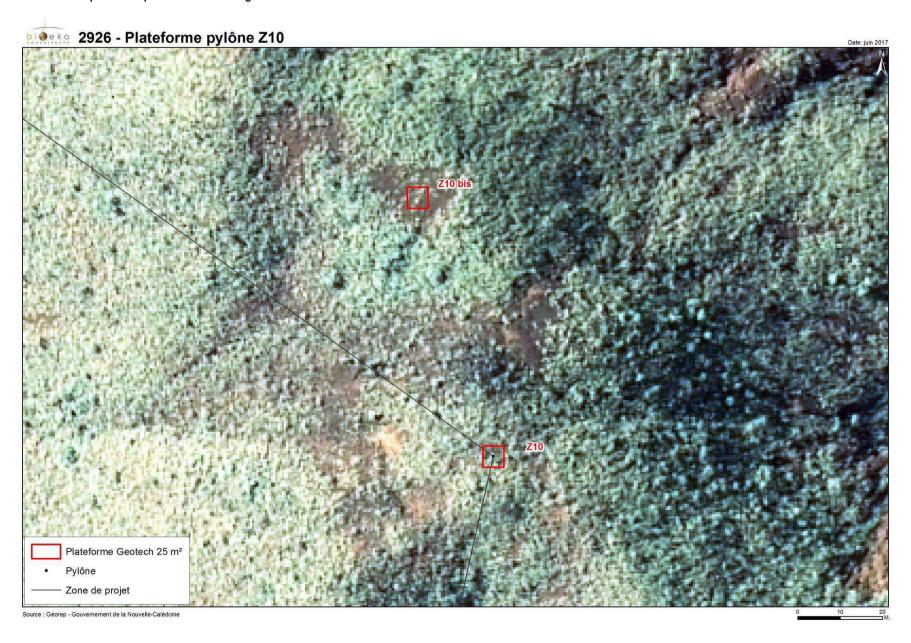


Figure 26 : Localisation de l'emprise de la plateforme de sondage P64





Figure 27 : Localisation de l'emprise de la plateforme de sondage Z10





2.2 LES EFFETS INDIRECTS SUR LE MILIEU NATUREL

2.2.1 LES EFFETS POTENTIELS SUR LES ESPECES FLORISTIQUES

RARES ET MENACEES

Suite à l'inventaire botanique réalisé en décembre 2016, l'ensemble des plateformes ont été inventoriée ainsi que les pistes existantes sur la partie nord. L'état initial a révélé qu'aucune espèce protégée (listing incluant la Délibération n° 267-2017/BAPS/DENV du 19 avril 2017 portant diverses modifications du code de l'environnement de la province Sud notamment sur la liste des ERM) n'est présente sur les plateformes.

Les impacts au niveau des espèces rares et menacées floristiques seront nuls.

2.2.2 LES EFFETS POTENTIELS SUR LES ESPECES FAUNISTIQUES RARES ET MENACEES

2.2.2.1 Les impacts potentiels sur l'herpétofaune

L'étude réalisée dans le cadre général de la ligne électrique montre que les enjeux au niveau de l'herpétofaune sont localisés essentiellement sur les zones de forêts humides dans le fonds des talwegs. Hors les travaux de sondage et le positionnement de la ligne sont localisés sur les lignes de crêtes et pente.

La plateforme pouvant influencer ces populations est la P21 car elle présente en aval des patchs de forêt. Toutefois, son emprise est sur sol nu et aucune incidence n'est envisagée en aval de la plateforme. En effet, l'emprise maximale nécessaire pour les travaux reste de 25m². Rappelons que la partie nord du lac pour ces travaux se feront par hélicoptère et donc aucune piste ne sera utilisée et les travaux se cantonneront aux plateformes.

Les impacts potentiels sur l'herpétofaune est donc nul.

2.2.2.2 Les impacts potentiels sur l'avifaune

Au niveau de l'avifaune, les seuls impacts potentiels résident dans le dérangement des espèces. Rappelons les surfaces défrichées restent très minimes et localisées sur du maquis minier, seules 6 plateformes sur 9 seront défrichées.

Les incidences sur cette faune se portent préférentiellement sur les plateformes de sondage localisées au nord du lac.

En effet, P42 est implantée sur du sol nu et P46, P54 et P64 sont en parallèle de la ligne existante 150kV Yaté – Ducos et aux abords immédiats de la route du sud

Afin de qualifier les incidences sur ce recensement, l'état initial a dressé un tableau des enjeux par espèce sur : leur répartition, l'endémicité, leur statut UICN, leur statut PS, leur habitat, la période de nidification.

Il en ressort que 5 espèces représente un enjeu modéré lié à leur statut UICN et leur endémicité (toutes les espèces recensées sont protégées au titre du code de la PS).

Les espèces à enjeux sont :

Nom français	Nom latin	Endémisme	Statut IUCN	Reproduction	Habitats	Répartition NC	Enjeu
Carpophage géant	ophage géant Ducula goliath		NT	Mai-mars	Forêt dense (surtout en forêt sur alluvions où les fruits sont en général plus abondants). Sur toute la Grande Terre	Assez commun	MODERE
Autour à ventre blanc	Accipiter haplochrous	EEnd	NT	Nov-janv	Milieux ouverts et forêt dense	Assez commun	MODERE
Echenilleur de montagne	Coracina anale	SEEnd	NT	Sept-janv	Exclusivement en forêt dense, à toutes les altitudes.	Commun	MODERE
Perruche calédonienne	Cyanoramphus saisseti	EEnd	NT	ND	Vit en forêt. On la rencontre souvent dans le maquis minier.	Assez commun	MODERE
Perruche cornue	Eunymphicus cornutus	EEnd	VU	Sept-janv	forêts denses humides	Assez commun	MODERE

L'incidence majeure sur ces espèces est la perturbation de la période de nidification; toutefois, l'ensemble des travaux devraient se réaliser avant ces périodes de septembre à janvier. A noter que la grande période de nidification du Noutou ne perturbera pas sa reproduction (reproduction de 11 mois sur 12 mois).

Pour les autres espèces, ce dérangement sera temporaire et très limité dans le temps, à savoir :

- Surface impactée par le défrichement ne correspondant pas à leur habitat de prédilection
- ⇒ 1 semaine maximum de sondage par plateforme
- Les faibles surfaces de défrichement,
- ⊃ La présence humaine limitée dans le temps et en effectif (équipe réduite à deux personnes)
 - Le transport hélicoptère est obligatoirement de jour et réduit en créneau horaire du aux contraintes de vol : Il n'y aura donc pas d'incidences sur les envols d'espèces à la levée ou couché de soleil.

Ainsi de par les modalités de réalisation des sondages, les impacts sur l'avifaune seront faibles.





2.2.3 LES EFFETS POTENTIELS LIES A LA GESTION DES EAUX

En termes d'incidences sur la qualité des eaux, il est analysé le risque de l'émission de fines et l'apport de MES en aval par les eaux de ruissellement.

La plateforme pour les travaux sera reprofilé à la marge de manière manuelle et un carreau de 5m x 5m soit $25m^2$ maximum. Les travaux de sondage « proprement dit » consistent en la réalisation du forage de 6cm environ de diamètre sur 15m de profondeur maximum.

Ainsi les incidences de ces travaux en termes d'emprises sont négligeables. Afin d'évaluer les impacts potentiels, il est étudié différents paramètres :

- Le critère pente (zone plane ou pas)
- · Le critère érodabilité des sols
- Le critère défrichement
- Le volume d'eau utilisé : dans le cadre de ces travaux le volume est faible : 5m3
- La durée des travaux : la durée est très faible car chaque sondage ne dure qu'au maximum une semaine.

Paramètres	Pente en %	Erodabilité des sols (aléa)	Défrichement	Volume d'eau utilisé en m3	Durée des travaux	Impact lié aux eaux de ruissellement
P21	23	Modéré	0	5	1 semaine	Modéré
P25	10	Faible	0	5	1 semaine	Nul
P30	10	Faible	25	5	1 semaine	Négligeable
P33	21.5	Modéré	25	5	1 semaine	Modéré
P42	12	Modéré	0	5	1 semaine	Nul
P46	7	Modéré	25	5	1 semaine	Nul
P54	4.5	Faible	25	5	1 semaine	Nul
P64	9	Modéré	25	5	1 semaine	Nul
Z10	23	Modéré	50	5	1 semaine	Modéré

En regardant le tableau d'analyses des impacts potentiels sur la gestion des eaux, il s'avère que seules 3 plateformes peuvent nécessiter d'un plan de gestion des eaux. Toutefois, étant donné l'envergure des travaux, soit un forage de 6cm de diamètre sur 15m maximum de profondeur, la mise en place de véritables ouvrages (de type décanteur) pourrait avoir un impact plus important qu'une gestion ponctuelle simple des eaux.

Il sera donc prévu la mise en place d'une gestion des eaux pour ces 3 plateformes mais de type légère.

3 ANALYSE DES RISQUES SUR LE MILIEU NATUREL LIES A LA PRÉSENCE DES OUVRIERS ET DU MATERIEL DE SONDAGE

3.1 IMPACTS LIES A LA PRESENCE D'OUVRIERS

Concernant la présence d'ouvriers, les impacts potentiels sont essentiellement liés :

- À des risques d'incendie accidentels ;
- À l'abandon de déchets sur sites. A ce niveau, il convient de signaler que les membres au sein de chaque équipe seront peu nombreux compte tenu de la nature des travaux (2 personnes)
- À des risques de pollution des eaux soit de manière accidentelle mettant en jeu le stockage d'hydrocarbures, soit lors de la réalisation des forages
- À la propagation d'espèces invasives lors du déplacement de la sondeuse.

A ce niveau, comme nous le verrons dans le chapitre suivant, des mesures « éviter, réduire et compenser » ont été anticipées dès le stade des Appels d'Offres.

En parallèle, la présence d'amiante environnementale présente un risque sanitaire pour les ouvriers travaillant sur les sites malgré les faibles terrassements. Toutefois, les travaux de sondage seront réalisés avec de l'eau limitant l'envol de fibres. Des mesures spécifiques seront de fait mises en place par l'entreprise par le biais d'un plan amiante.

3.2 IMPACTS LIES AU BRUIT

Le principal impact lié au bruit sera du à l'action même des sondages et au survol de l'hélicoptère. Toutefois, cet impact sera temporaire. Il aura pour conséquence le dérangement de la faune notamment les oiseaux au niveau de la zone de prospection (cf. chapitre « impacts potentiels sur l'avifaune).





CHAPITRE IV

Séquence « éviter, réduire et compenser » - ERC



1 MESURES D'EVITEMENT : RAPPEL

MESURE D'EVITEMENT N°1: ENSEMBLE DES TRAVAUX REALISES PAR HELIPORTAGE POUR LA PARTIE NORD DU LAC

Comme mentionné dans le chapitre incidence, l'acheminement du matériel et du personnel se fera par héliportage.

Cette mesure permet d'éviter la création de pistes d'accès pour la réalisation des prospections du projet. En effet, sans cette mesure d'évitement le projet aurait réellement défriché des hectares de maquis et auraient occasionné de fait la suppression d'habitats pour l'avifaune.

L'impact sur les habitats et les espèces protégées est donc réduit d'une manière drastique et reste ponctuel.

MESURE D'EVITEMENT N°2 : DECISION ENERCAL DE NE PAS CONSTRUIRE DE BASE VIE SUR SITE OU INSTALLATION DE CHANTIER

ENERCAL a fait le choix de ne pas créer de base vie ou d'installations de chantier. Chaque plateforme de 25m² correspondra à une mini-installation de chantier.

Pour la partie nord du lac, les ouvriers (au nombre de 2) seront acheminés chaque jour vers les zones de travaux par hélicoptère. Cette mesure permet d'éviter un impact en termes d'emprises et donc de défrichement dans un milieu présentant un écosystème remarquable et d'éviter les impacts liés à la présence humaine (déchets, pollution, bruit, lumière...). La réalisation de ce type de travaux émet très peu de déchets hors les déchets alimentaires. Ces derniers seront rapatriés chaque jour au dock de l'entreprise. Il en va de même pour la partie sud du lac qui sera réalisée par transport terrestre (VL).

2 MESURES DE REDUCTION

MESURE DE REDUCTION N°1: CHANTIER RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

Dans le cadre d'un projet permettant la production d'énergie « propre », il pourra être mis en œuvre la charte CHANTIER VERT, qui constituera une mesure réductrice essentielle pour la réduction et la compensation des impacts en phase travaux.

Les Chantiers Verts ont pour but principal de gérer les nuisances environnementales engendrées par les différentes activités liées au chantier, leur objectif est de mieux identifier les enjeux liés aux questionnements environnementaux sur les chantiers et de mettre en évidence des solutions tant techniques qu'organisationnelles pour y répondre.

Pour un chantier de construction, réduire les nuisances environnementales répond à deux objectifs, selon deux échelles :

Celle du chantier et de sa proximité. Il s'agit alors des nuisances ressenties par les usagers, extérieurs ou intérieurs au chantier : le personnel du chantier, les riverains, les occupants dans le cas de réhabilitation, les usagers de la voie publique. Ces nuisances sont par exemple le bruit, les salissures, les circulations, les stationnements.

Celle de l'atteinte à l'environnement et à la population en général. L'objet est alors de préserver les ressources naturelles et de réduire l'impact des chantiers sur l'environnement. Cet objectif revêt une importance particulière au regard des nuisances provoquées par l'ensemble des chantiers de bâtiment, surtout en termes de déchets produits et de pollutions induites.

Source : chantiervert.fr

Pour la réalisation de ces travaux, l'entreprise retenue s'engage au respect de l'environnement au travers de certaines cibles de la charte chantier vert.

La démarche chantier vert déclinera les cibles suivantes.

CIBLE 1: PLAN DE GESTION DES EAUX

Suite à l'analyse des impacts potentiels sur la gestion des eaux, seules 3 plateformes nécessitent un aménagement : P21, P33 et Z10.

Rappelons que le terrassement sera essentiellement réalisé pour la stabilisation de la sondeuse et de la mise en place de la cuve d'eau. Aucune pelle ne sera présente sur site, le terrassement sera fait manuellement.

Ainsi au démarrage du chantier pour la mise en place de ces plateformes, des ouvrages type merlon seront mis en place pour limiter les apports de fines en aval de la plateforme. Ces merlons seront faits avec les déblais émis pour la réalisation de la plateforme permettant de ceinturer l'emprise ; ils seront compactés avec les pelles manuelles.

CIBLE 2: GESTION DES POLLUTIONS

Afin de limiter les pollutions, il est imposé à l'entreprise la mise à disposition à minima d'un kit anti-pollution ou sable adsorbant (propriété plus importante pour l'absorption de fuites hydrauliques).

Concernant le stockage des produits et liquides polluant, on notera que les quantités de produits polluants seront faibles exclusivement carburant pour alimenter directement le moteur hydraulique de la sondeuse. Pour la partie nord de fût de 200 litres sera héliporté et protégé par un sur-fût (coque de protection pour l'acheminement du fût). Le stockage sur site de ce contenant sera doté d'une cuve de rétention adaptée afin de contenir les éventuelles fuites ou égouttures.

Les autres produits utilisés pour ces travaux sont la poly-colle qui sera mélangé à de l'eau pour le maintien de la carotte. Ce produit est un polymère cellulosique de synthèse permettant de préparer des boues forages biodégradables (cf. annexe 1 fiche données sécurité).

Le reste du matériel sera stocké dans une cuve spécifique et bâchée.





A ce niveau, on rappellera qu'aucun nettoyage n'est autorisé et ne sera nécessaire sur site. Il n'y pas de risque de pollution.

CIBLE 3: PRESERVATION DES ECOSYSTEMES ET DES ESPECES

Rappelons que les plateformes de sondages ne présentent pas d'espèces végétales protégées par le code de l'environnement.

Le respect de la faune et de la flore riveraine nécessite effectivement de :

- · respecter les limites du chantier.
- limiter la coupe des arbres aux emprises nécessaires à chaque plateforme et au périmètre de sécurité,
- interdire le brûlage des déchets (DND émis pour le repas du midi des ouvriers) et notamment des végétaux sur la zone de chantier,
- disposer d'un extincteur à poudre 3 kg de type ABC;
- informer et sensibiliser le personnel intervenant.

La coupe des arbustes se fera vers l'intérieur du périmètre de la plateforme de sondage afin de ne pas endommager les individus environnants. Les arbustes seront tronçonnés sur place et positionner perpendiculairement à la pente pour la gestion des eaux. Leur dégradation progressive permettra d'enrichir le substrat en humus.

Rappelons qu'aucune pelle ne sera présente sur les plateformes, les terrassements seront fait manuellement pour la stabilisation de la sondeuse et du stockage de la cuve à eaux.

CIBLE 4: GESTION DES DECHETS

Dans le cadre de l'organisation générale du chantier, il est imposé à l'entreprise attributaire du marché d'évacuer vers Nouméa tous les déchets produits sur la journée (notamment les déchets alimentaires) ces déchets seront déposé dans une aire de tri prévue à cet effet.

Pour rappel : Aucun produit, matériau ou matériel ne doit être abandonné. Les entreprises ont obligation de trier et d'évacuer leurs déchets.

Il est interdit:

- de brûler des déchets sur les chantiers ou ailleurs,
- d'abandonner ou d'enfouir des déchets quels qu'ils soient, dans des zones non contrôlées,
- · d'abandonner des déchets dangereux ou toxiques sur le chantier,
- d'enfouir des déchets sur site.

MESURE DE REDUCTION N°2: REALISATION DES TRAVAUX A LA MAIN POUR LA PARTIE NORD

Afin de limiter et réduire les impacts pour la réalisation des plateformes (au nombre de 9), les travaux seront effectués à la main avec des outils type pelle et pioche. Ces modalités d'exécution permettront d'être précis et de limiter les impacts indirects sur la végétation environnante contrairement à des terrassements classiques où le défrichement aurait eu plus de difficulté à être maitrisé.

MESURE DE REDUCTION N°3: MESURES DE BIOSECURITE

Dans le cadre du marché, il est demandé à l'entreprise devant œuvrer sur site un nettoyage complet du matériel (sondeuse mais également pelles, pioches, scies) et des équipements (chaussures, gants etc...) avec inspection par la MOA ou son représentant de l'ensemble du matériel de terrain et notamment la sondeuse.

Ce nettoyage sera réalisé après chaque finalisation de sondage.

La montée sur le site des sondages de chacune des entreprises sera conditionnée par l'inspection de tout son matériel ; inspection qui sera sanctionné par un PV conservé par Enercal.

4 MESURES DE RÉHABILITATION

Dans le cadre de ces travaux de sondage, il n'est pas prévu de mesures de réhabilitation. En effet, les plateformes défrichées sont inclues dans le périmètre d'implantation des pylônes de la ligne et ne nécessitera de fait aucune mesure de ce type.

Toutefois, dans le cas de l'abandon ou d'un retard conséquent du projet global, Enercal s'engage à replanter avec des espèces natives à hauteur de 5 individus pour 25m² défrichés. Il pourra être envisagé de replanter :

- Pour la partie nord du tracé : Agathis ovata (Kaoris de Montagne que l'on retrouve ponctuellement dans le périmètre global de la ligne)
- ⊃ Pour la partie sud du tracé : d'autres essences de maquis minier pour la partie sud.

Le diamètre des sondages étant de 6cm sur 15m de profondeur maximum, aucun comblement par coulis de ciment ne sera fait. Ce trou pourra être rebouché avec les matériaux en place.

5 MESURES COMPENSATOIRES

La réalisation des sondages géotechniques étant un préalable à la réalisation du projet global de la ligne 150kV de Ouinné / La Coulée, un plan de compensation global est en cours de réflexion et sera présenté par Enercal aux autorités compétentes dans le cadre de l'étude d'impact générale de la ligne électrique et du barrage de Ouinné.





6 ESTIMATIONS SOMMAIRES DES DÉPENSES POUR L'ENVIRONNEMENT

Cout du transport en hélicoptère du matériel et des ouvriers

14 million F CFP



CHAPITRE V

Analyse des méthodes utilisées pour évaluer les effets du projet sur l'environnement



Ce chapitre porte sur l'analyse des méthodes utilisées pour évaluer les effets du projet sur l'environnement. Il a aussi pour but d'éclairer le public, les services instructeurs, sur la démarche adoptée, notamment en mentionnant les difficultés rencontrées pour établir cette évaluation.

La méthodologie d'évaluation des enjeux de l'état initial et des effets du projet sur l'environnement s'appuie sur la connaissance des milieux traversés et la mesure des enjeux au regard des caractéristiques spécifiques du projet. Ces connaissances sont le fait :

- de visites de terrain qui ont permis d'apprécier le contexte environnemental et socio-économique local,
- d'une investigation bibliographique sur les grands thèmes de la zone d'étude,
- d'une approche cartographique,
- de la consultation des divers services administratifs concernés.

Récapitulatif des organismes consultés pour l'élaboration de l'état initial :

- Répertoire cartographique de l'information géographique du gouvernement de Nouvelle Calédonie (géorep.nc).
- Institut de Recherche pour le Développement (IRD)
- Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales (DAVAR)
- Météo France Calédonie
- La DGAC Direction de l'Aviation Civile de la Nouvelle-Calédonie
- Direction de l'environnement de la province Sud (Denv)
- Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE-ISEE)
- ŒIL NC
- · Mairie Du Mont Dore
- Mairie de Yaté
- La DITTT
- Direction de la Culture de la province Sud (monuments historiques et archéologie)

1 ETABLISSEMENT DE L'ETAT INITIAL

Comme précisé en préambule de l'étude d'impact, l'analyse a porté essentiellement sur les formation végétales et espèces protégées pouvant être localisées au niveau des sites.

6.1 LE MILIEU PHYSIQUE

6.1.1 LE CLIMAT

Les informations concernant le climat proviennent de Météo France – Calédonie qui fournit des données statistiques basées sur des mesures homogènes portant sur une période ininterrompue de 30 ans (1981-2010 : 1985-2009 : 1986-2010).

Les stations de référence pour le projet sont les stations météorologiques de la montagne des sources, de la Coulée et de Ouinné.

6.1.2 GEOMORPHOLOGIE ET GEOLOGIE

Les données géomorphologiques proviennent des données client et données Géorép – Répertoire cartographique de l'information géographique du gouvernement de Nouvelle Calédonie (géorep.nc).

Concernant le risque amiante, les données proviennent de la cartographie générale DIMENC.

Les informations concernant la sismicité en Nouvelle Calédonie ont été extraites de rapport d'observation et d'études (étude sur le site de Goro Nickel, 2001 et 2002) réalisés par l'IRD.

L'objet de cette partie a été d'essayer de faire remonter l'information sur la sensibilité des sites en croisant les pentes, l'érodabilité des sols. Cette évaluation a permis d'apprécier les contraintes par rapport à l'emprise des plateformes.

6.1.3 HYDROLOGIE ET HYDROGEOLOGIE

Les données proviennent de la base de données cartographique Géorep ainsi que d'un recueil de données réalisé auprès de la DAVAR (Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales)

6.2 LE MILIEU NATUREL ET MILIEU RECEPTEUR

Cartographie des intérêts biologiques et écologiques des milieux naturels de la province sud (DENV). Les données sur les formations végétales proviennent de reconnaissances floristiques réalisées par Botanic et BIO EKO ainsi que les missions avifaune et herpétofaune réalisées dans le cadre du projet global de la ligne.





6.2.1 LES INVENTAIRES FLORISTIQUES

Une étude spécifique a été réalisée par Botanic et Bio eKo en décembre 2016. Elle a permis la réalisation de la cartographie et la caractérisation des végétations impactées par les dits travaux. Les formations végétales présentes sont décrites, les espèces à statut particulier mises en évidence.

6.2.1.1 Cartographie et caractérisation des formations végétales

Une cartographie des formations végétales est réalisée et rendue sous format cartographique. Le fichier cartographique correspondant est nommé "FLO FORMA VEGET".

La zone d'étude comprend la ligne électrique (94 pylônes) augmentée d'une zone tampon de 500m, et les projets pistes existantes à rafraichir augmentés d'une zone tampon de 100m.

Les formations végétales identifiées sont délimitées et positionnées sur carte. Chaque formation est caractérisée par ses strates, leurs hauteurs moyennes respectives et la densité de la strate arbustive.

Les photographies aériennes utilisées ont été fournies par la direction des infrastructures, de la topographie et des transports terrestres (DITTT) et les Orthophotos par Enercal.

6.2.1.2 Inventaires

La méthode utilisée est celle du "Timed Meander Search" (Goff et al., 1992). Cette méthode d'inventaires floristiques consiste à cheminer à travers des formations homogènes déterminées en notant chaque nouvelle espèce vue. L'inventaire est clos lorsqu'aucune nouvelle espèce n'est rencontrée. L'accent est mis sur l'inventaire des espèces à "statut particulier".

Tous les projets d'implantation de pylône présents en végétation sont visités individuellement et les espèces végétales inventoriées dans un rayon de 10m des plateformes finales des pylônes. Les pistes sont parcourues et les espèces végétales présentes sur une bande de 5m de part et d'autre de la piste sont listées également, par formation végétale.

6.2.1.3 Edification des listes floristiques

Chaque taxon est donné avec ses noms de genre et d'espèce (voir variété et/ou sous-espèce) en latin (nom scientifique) et de sa famille d'appartenance. Les listes fournies présentent, quand il y a lieu, les données relatives au statut de protection par la Province Sud des taxons et de leur statut UICN2 lorsqu'il s'agit d'espèces rares et menacées (ERM).

6.2.1.4 Interprétation des résultats

La rareté du milieu correspond à l'occurrence de la formation végétale concernée dans le paysage (sud-est calédonien, territoire, monde) : les forêts humides sont rares en Nouvelle-Calédonie (destruction par les incendies) et sont très particulières (forte endémicité). Les maquis sont très répandus sur le domaine

ultramafiques de la Nouvelle-Calédonie. Les maquis rivulaires sont limités à la frange rivulaire et sont dont moyenne rare et tributaire de la présence d'eau dans les cours d'eau.

La diversité floristique correspond au nombre d'espèces végétales composant un cortège. Il est fort en forêt. Cette diversité est moyenne dans les maquis et faible en maquis rivulaire.

L'endémicité est forte dans tous les milieux inventoriés, communément comprise entre 80 et 90% (Jaffré & Veillon, 1994).

Le stade de succession écologique est maximum pour la forêt et la végétation rivulaire. Les maquis sont des forêts ayant subi la perturbation du feu à de nombreuses reprises. Ils ont donc régressé en termes de succession écologique.

Les espèces rares sont potentiellement présentes dans tous les milieux inventoriés, sauf en maquis arbustif sur sol gravillonnaire et cuirassé et en maquis arbustif rivulaire.

Il en ressort que l'enjeu écologique est maximum en forêt, moyen en maquis rivulaire, et faible dans les autres maquis.

	Ecosystème protégées	Ripisylve	Formation rivulaire secondarisée	Maquis	Formation secondaire	Formation anthropique
Espèces protégées en			×	×		
UICN en EN CR			^	^		
Espèces protégées en PS				х		
Espèces endémiques						
Espèces autochtones				Х		
Epèces introduites						
Espèces envahissantes						

6.2.2 L'ETUDE AVIFAUNE

6.2.2.1 La caractérisation de la faune

S'agissant de nombreux groupes faunistiques néo-calédoniens, les connaissances scientifiques sont plus que lacunaires et il est alors compliqué, voire impossible, d'établir des inventaires exhaustifs. Cependant, un groupe d'invertébrés (les fourmis) et deux groupes de vertébrés (oiseaux et reptiles) sont étudiés depuis de nombreuses années, ce qui nous permet désormais de les utiliser comme indicateurs biologiques. L'utilisation de tels taxons comme bioindicateurs dans l'évaluation de la qualité d'un écosystème est une pratique de plus en plus courante au sein de la communauté scientifique. Ces études permettent, dans un premier temps, de mettre en évidence les milieux renfermant la plus grande diversité spécifique propres à la Nouvelle-Calédonie. De plus, elles permettent d'identifier les espèces ou les groupements d'espèces menacées. Enfin, de ces «évaluations biologiques» résultent la préconisation de mesures visant à diminuer significativement les impacts directs et indirects de l'exploitation anthropique sur les différentes zones d'étude.

Lors de la présente étude, nous avons recensé l'avifaune rencontrée sur la zone d'inventaire.

Nous avons également recherché avec attention la présence d'éventuelles colonies de roussettes qui pourraient être impactées par les travaux et les infrastructures liés au projet.



² UICN: Union Internationale pour la Conservation de la Nature



6.2.2.2 Méthodes d'étude des oiseaux

L'avifaune néo-calédonienne est riche de 189 espèces dont 24 lui sont endémiques. C'est une des plus riches du Pacifique et, de ce fait, sa préservation requiert toute notre attention. Les espèces endémiques présentes sont à l'image des milieux qui les hébergent, c'est-à-dire fragiles. Certaines sont même en voie d'extinction, c'est pourquoi, au cours de suivis ornithologiques, une vigilance toute particulière doit être portée à ces taxons menacés. Les changements dans la composition de l'avifaune d'un milieu sont le plus souvent les premiers indices de la dégradation des habitats. Selon les processus coévolutifs mis en place au fil du temps, un grand nombre d'espèces végétales néo-calédoniennes dépendent de l'avifaune pour la pollinisation et la dissémination. Réciproquement, la disparition de certaines plantes peut être fatale à la survie de certaines espèces d'oiseaux.

Du fait de caractéristiques et de comportements particuliers, les oiseaux sont aisément repérables. Ils sont aussi, pour la plupart, d'identification relativement aisée. Le nombre d'espèces est limité par rapport à d'autres groupes faunistiques, et leur taxonomie stable est acceptée de tous, ce qui facilite leur classement et la prise en compte de leur statut. Ce sont donc des indicateurs fiables dans le cadre d'étude visant à la caractérisation d'un milieu.

6.2.2.3 Les points d'écoute

La méthode utilisée pour les milieux terrestres est celle des points d'écoute ou Indices Ponctuels d'Abondance (I.P.A). Elle consiste à recenser pendant dix minutes, sur des points d'écoute prédéterminés, les espèces présentes autour dudit point et au-delà. Les doubles comptages des mêmes individus sont limités en mémorisant la localisation et la distance de chaque oiseau contacté. Les relevés se font du lever du soleil à 9h30 et de 15h30 au crépuscule. Les données recueillies par les points d'écoute permettent d'évaluer la diversité de l'avifaune dans chaque zone, permettant ainsi de mieux définir les zones importantes pour la conservation des oiseaux. Elles permettent également de calculer pour chaque espèce d'oiseaux, les abondances relative (FA: rapport entre le nombre d'individus d'une espèce et le nombre total d'individus contactés) et les fréquences d'occurrence des espèces (FO: pourcentage de points d'écoute contenant l'espèce sur l'ensemble du site ou une zone donnée).

6.2.2.4 Statut des espèces d'oiseaux de la zone au regard des critères internationaux

La liste faisant office de référence au niveau mondial est la liste rouge de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature appelée également Union Mondiale pour la Nature). Cette liste générale concernant à la fois le règne animal et végétal, nous renseigne sur l'évolution des niveaux de populations des différentes espèces. Tous les êtres vivants n'y sont pas répertoriés car l'évaluation de ces niveaux de populations est basée sur l'expertise de personnes compétentes dans chaque endroit de la planète.

PRECICCUPATION MINEURE	QUASI- MENACE	VULNERABLE	EN DANGER	EN DANGER CRITIQUE	ETBNT A L'ETAT SAUYAGE
LC	NT	VU	EN	CR	EW

6.2.2.5 Recherche des colonies de roussettes

Les chiroptères (roussettes et chauves-souris insectivores) sont les seuls espèces de mammifères autochtones à la Nouvelle-Calédonie et la plupart de ces espèces sont endémiques. Quatre espèces de roussettes sont présentes sur le territoire. Toutes sont menacées (réduction des habitats, pression de chasse, impact des prédateurs exogènes) et inscrites sur la liste rouge de l'UICN. Les roussettes nichent en colonies composées parfois de plusieurs milliers d'individus. Ces colonies sont très sensibles au dérangement par les activités humaines, même occasionnelles. Il est donc important d'éviter que les travaux (implantation des pylônes et construction de la piste d'accès) occasionnent le dérangement des colonies de roussettes éventuellement présentes sur le site. Ainsi, parallèlement aux inventaires ornithologiques, nous avons réalisé des prospections le long du tracé de la ligne, en particulier dans les zones forestières sur talwegs. Afin de ne pas déranger les colonies, très sensibles aux perturbations, la prospection des patchs forestiers se fait à distance aux iumelles.

6.2.2.6 Observation à vue des envols de roussettes

Les points d'observation d'envol de roussettes sont réalisés depuis des points hauts, présentant une vue dégagée sur la zone d'étude, en particulier les cols susceptibles d'accueillir le passage de roussettes en transit. L'observation et le comptage se font à vue (à l'aide de jumelles) et sont donc dépendants de la luminosité. Conformément à l'écologie des roussettes, les observations débutent une heure et demi avant le coucher du soleil et se terminent lorsque l'obscurité ne permet plus de distinguer les individus volants. Le nombre d'individus observés et si possible l'espèce à laquelle ils appartiennent, la direction ainsi que l'origine du vol sont relevés. En cas de vol crépusculaire précoce, une prospection de jour doit alors être effectuée le lendemain dans la zone d'origine supposée d'envol (si les conditions topographiques et d'accès le permettent) afin de localiser d'éventuelles colonies présentes à proximité des sites impactés.

Présentation des sites et contexte de l'étude

Pour cette étude, la zone d'inventaire longe le tracé de la prochaine ligne électrique d'ENERCAL (Carte 1) reliant le futur barrage hydroélectrique de la Ouinné (côte oubliée) à La Coulée (commune du Mont Dore). Près d'une centaine de pylônes sont prévus afin d'ériger cette ligne électrique, ce qui génèrera potentiellement des impacts pour l'avifaune et les roussettes. Toutefois, lors de la présente étude, nous nous sommes contentés de prospecter le « tronçon Nord » situé entre Ouinné et la rive nord du lac de Yaté (Carte 2)







Pour cette fin du parcours, les deux options encore à l'étude ont été prospectées. Dans son tracé actuel, la ligne traverse des habitats très hétérogènes, depuis des patchs forestiers encore très préservés, jusqu'à des zones de maquis plus ou moins dégradés du fait de feux anciens ou d'activités minières révolues. Par ailleurs, elle serpente dans des zones peu visitées et difficiles d'accès pour la plupart. C'est dans ce secteur que l'on trouvera les habitats les plus préservés, comportant certainement une avifaune riche et diversifiée. Par endroit (secteur Pujémia-Pourina-Ouinné), la ligne longera une zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO des Massifs du Grand Sud) telle que définie par BIRDLIFE et la SCO (Birdlife International : http://www.birdlife.org). Cette ZICO ou IBA (Important Bird Area) constitue l'une des deux seules régions d'occurrence connues du Méliphage noir (Gymnomyza aubryana), considéré comme en Danger Critique d'Extinction selon les critères UICN (Angin 2011, Okahisa et al. 2016). Cette IBA renferme également des populations de Cagou (Rhynochetos jubatus). Enfin, en 1998 lors de la mission Diadème, l'Egothèle calédonien (Aegotheles savesi) v fut furtivement observé, pour la dernière fois (Chartendrault & Barré 2006). Enfin, peu de données sont disponibles traitant d'inventaires de Roussettes sur la côte Oubliée et dans les massifs du grand Sud. Cependant, l'isolement de certaines vallées et la présence de patchs de forêts humides dans certains talwegs proches du tracé de la ligne électrique laissent supposer que des colonies sont présentes sur la zone d'étude.

6.2.3 L'ETUDE HERPETOFAUNE

Cette étude s'inscrit dans un processus de caractérisation de l'état initial herpétologique du milieu prospecté. Les inventaires réalisés des différentes espèces animales indicatrices (oiseaux, fourmis et lézards) permettent dans un premier temps de caractériser l'état de conservation de la faune de la zone étudiée, puis d'émettre des recommandations permettant de réduire, voire d'éviter, les impacts directs et indirects de la mise en place des installations électriques et autres constructions/réfections de pistes sur la diversité biologique animale de la zone d'étude. Désormais, de nombreux acteurs (miniers ou non) du territoire calédonien s'engagent à limiter, éviter les impacts des chantiers sur le milieu naturel, voire les compenser lorsque ces perturbations/dégradations sont inévitables.

L'objectif de cette enquête est de déterminer si certaines espèces de lézards (menacées) présentent un risque de disparition de la région considérée (selon la méthodologie de l'UICN et les catégories de la Liste rouge). Cette étude permettra également d'apporter de nouvelles informations sur la distribution spatiale des populations de lézards, et plus particulièrement envers ses espèces les plus menacées, endémiques à l'échelle locale.

6.2.3.1 Le choix de la zone de prospection

La zone d'étude correspond à la vallée nord de la rivière Pwéta Viri, un des affluents principal alimentant la Pourina. Quelques 3000 m de pistes (non carrossables) et pistes annexes ont été prospectées le long de la rive gauche de la Pwéta Viri. Les sites de prospection englobent une mosaïque d'habitats de maquis (maquis ligno-herbacé au maquis paraforestier) aux formations forestières humides de basse et moyenne altitude. Sept stations d'échantillonnage ont été réalisées sur cette zone restreinte du projet d'implantation des pylônes électriques.

Station d'étude	х	Υ	Typologie des milieux prospectés
ST1	476807	240792	Maquis ligno-herbacé ouvert sur sol ferralitique
ST2	476955	240616	Maquis paraforestier sur sol ferralitique (et blocs de péridotite)
ST3	476934	240483	Maquis ligno-herbacé sur sol ferralitique (et blocs de péridotite)
ST4	476900	239690	Maquis paraforestier sur sol ferralitique (et blocs de péridotite)
ST5	476624	238586	Maquis paraforestier sur sol ferralitique (et blocs de péridotite)
ST6	477152	239734	Forêt humide sur sol ferralitique
ST7	476680	239420	Forêt humide sur sol ferralitique

Tableau 18: Typologie des habitats ayant fait l'objet de prospections herpétologiques

En effet, après concertation, il a été décidé de fournir un effort d'échantillonnage principalement sur une portion du projet d'implantation des pylônes abritant les écosystèmes les plus riches et complexes, connus pour accueillir une herpétofaune riche et variée, sur et en périphérie des sites d'implantation des installations électriques. Ce tronçon de piste est compris entre les pylônes 18 à 24. L'essentiel du tracé Nord-ouest (absence de pistes) rejoignant une ancienne piste en aval du pylône 14, finissant au gué de la Pourina (contrebas du pylône 17), passe sur des sols nus et/ou dégradés (grenaille et autres faciès d'érosion), dont le positionnement des pylônes n'auront que peu d'impact sur les milieux environnants. De plus, la présence de la fourmi folle jaune, *Anoplolepis gracilipes*, en forte densité sur cette zone (F. Ravary, comm. pers.), est un





bon indicateur de l'état de dégradation avancée des habitats, n'accueillant plus, la plupart du temps, que des espèces de lézards communs et non menacés de disparition de la région considérée.

6.2.3.2 Méthodologies de recherche

Les connaissances actuelles sur la répartition des espèces de lézards de Nouvelle-Calédonie permettent de les classer majoritairement dans quatre grands groupes, définis selon leurs comportements et leurs préférences d'habitat :

- Espèces discrètes fouisseuses, s'abritant et fourrageant dans la litière³;
- Espèces diurnes et actives sur le sol, tendant à fourrager et à se réchauffer à la surface du sol;
- Espèces diurnes, à tendance arboricole et actives sur le sol, fourrageant et se réchauffant sur les troncs et le feuillage des arbres, occasionnellement actives à la surface du sol;
- Espèces nocturnes, fourrageant la nuit dans les arbustes et broussailles basses, dans de petits arbres ou dans la canopée (s'abritant dans la végétation ou dans la litière durant le jour).

Les scinques constituent les trois premiers groupes, tandis que les geckos forment le quatrième groupe. Les recherches se font principalement le long de transects, correspondant à des zones plus ou moins linéaires de piégeage localisées dans une zone de végétation préférentiellement homogène. Le nombre de transects a été défini suite à l'étude des cartes topographiques et/ou aériennes, après observation *in situ* des différents habitats détectés sur le périmètre d'échantillonnage, ainsi que de l'accessibilité à ces différentes formations végétales. La longueur des transects est habituellement comprise entre 80 - 100 mètres.

Méthodologie de recherche concernant les espèces diurnes

L'effort de recherche a été principalement réalisé par la méthode dite des pièges collants, ou "glue traps" (Trapper® Max). L'utilisation de ces pièges comme méthode d'échantillonnage des communautés de lézards est une technique récente en herpétologie (Ribeiro-Junior et al., 2006). C'est un moyen efficace, facile à déployer et relativement peu coûteux.

L'avantage de cette méthode concerne particulièrement la capture des **espèces discrètes fouisseuses**, qui sont des espèces **difficilement observables sur le terrain**. Cette méthode a permis la découverte de nombreuses espèces de scincidés ces dernières années.

Les pièges collants sont placés sur le sol près des rochers, des chablis, sous la végétation et autres sites d'abris potentiels, afin de détecter l'herpétofaune de ces différents micro-habitats. Les pièges, disposés environ tous les dix mètres, seront placés si possible, à l'abri des rayons directs du soleil. Ces derniers sont vérifiés une fois par jour. Les individus capturés par ces pièges sont libérés par utilisation d'huile alimentaire. Les pièges sont repérés par des bandes de couleurs pour être plus facilement localisés. L'effort de recherche a été répété deux jours consécutifs.

L'utilisation de ces « glue traps » est complétée par une recherche active à vue (observation directe), consistant en un lent cheminement des observateurs le long des transects, permettant de relever la présence de lézards actifs (en situation de maraude alimentaire) ou au repos (phase de thermorégulation). Cette recherche active n'est efficace que si elle est menée sous bonnes conditions climatiques (de préférence lorsqu'il fait chaud avec un ensoleillement direct). Cette détection visuelle a été complétée, lorsque cela a été rendu possible (le plus souvent de manière occasionnelle), par une fouille de la litière et autres sites d'abris

³ Couche superficielle du sol, constituée par les feuilles mortes et autres fragments végétaux tombés au sol, mais non encore décomposés par les micro-organismes.

potentiels (chablis, crevasse, etc.), avec retournement de blocs rocheux, afin de détecter principalement des espèces fouisseuses.

Méthodologie de recherche concernant les espèces nocturnes

Les recherches nocturnes se déroulent habituellement durant les trois premières heures suivant le crépuscule. La technique principalement utilisée est basée sur la réflexion oculaire des yeux des geckos lorsqu'un faisceau lumineux est dirigé vers l'animal (par utilisation de jumelles modifiées, équipées d'une torche électrique), et par la détection des mouvements des geckos parmi les branches et les brindilles (avec une torche électrique manuelle ou lampe frontale de forte puissance).

Cette méthode permet une détection aisée des plus gros geckos des genres Rhacodactylus, Correlophus et Mniarogekko, et elle est particulièrement adaptée à la détection des plus petits espèces des genres Bavayia et Dierogekko.

Toutefois, pour que la méthode de détection des geckos par réflexion oculaire soit efficace, une distance minimum de 10 à 15 m, entre l'observateur et l'animal, est requise. Les sites les plus propices à l'utilisation de cette méthode sont les bords de routes ou les habitats ouverts. À une telle distance, l'identification de l'espèce de gecko est souvent malaisée, et un co-équipier s'avère nécessaire pour capturer le spécimen afin de l'identifier, pendant que l'observateur le maintien dans le faisceau de sa torche. Quand cela a été rendue possible, les prospections nocturnes ont été réalisées en lisière et périphérie des stations de recherche diurnes.

Au cours de cette étude, réalisée après une longue période d'épisodes pluvieux, la Pourina comme la Pwéta Viri ont vu leur débit s'accroître et diminuer de ce fait les quelques gués existants. Certains gués traversés de jour afin de se rendre sur les stations d'échantillonnage n'ont pas été franchis de nuit, car la vitesse du courant associée à la difficulté de se déplacer dans les cours d'eau (blocs rocheux tapissant le lit des rivières) ne permettent pas d'effectuer les prospections nocturnes de façon sécuritaire. Il a donc été privilégié d'évaluer la diversité des lézards nocturnes le long des pistes au sud de la zone d'échantillonnage, dans les habitats favorables à la technique de recherche nocturne employée.

6.2.3.3 Effort de recherche et conditions météorologiques

Au total, douze transects (regroupés en six stations) ont été réalisés sur la zone d'investigation de la vallée de la Pwéta Viri (*voir le positionnement des stations page 14*). Chaque transect était composé de 10 pièges collants – soit un total de 120 pièges.

Après installation de ces pièges, 2 jours d'étude consécutifs (jour/nuit) pour cinq stations et 1 jour pour la station n°6, ont donné un effort de recherche de 220 piège/jour⁴ (PJ). Les pièges à glu ont été déposés au sol en ciblant les micro-habitats propices à la détection de lézards appartenant à différentes guildes écologiques, comme les espèces fouisseuses, terrestres, arboricoles, etc. Ces pièges ont été déposés dans des formations végétales dont les typologies varient du maquis lignoherbacé ouvert à la formation forestière dense humide de basse et moyenne altitude sur roches ultramafiques.

Les températures relevées au cours des investigations diurnes (entre 10h00 et 15h30) étaient relativement élevées ($\bar{x} = 28,7^{\circ}$ C), marquées par une humidité relative moyenne (x = 73,3%), une nébulosité non négligeable (x = 62,5%) et un vent moyen faible (x = 0,4 km/h).

⁴ Un piège/jour représente l'installation d'un piège laissé pendant 24 heures





Les prospections nocturnes (entreprises les 08 et 09 mars) ont été effectuées sous des températures plus basses ($x = 24,2^{\circ}C$), une humidité relative élevée (x = 85,5%), une faible nébulosité (x = 80%) et un vent moyen quasi nul (x = 0,1 km/h).

Les conditions météorologiques relevées au cours de cette campagne de terrain (réalisée du 08 au 10 mars 2017) ont été généralement favorables à l'activité de l'herpétofaune terrestre des stations inventoriées, malgré des averses passagères en milieu et fin de journée du 09/03/2017. Il est bon de rappeler que la technique de prospection nocturne, basée sur la réflexion oculaire des geckos, n'est pas efficace par temps pluvieux. De ce fait, seules les formations forestières denses et humides (comme la station n°7) peuvent être inspectées - uniquement en cas de précipitations de faibles intensités - car ces habitats limitent la pénétration de la pluie à l'intérieur de ces formations végétales complexes et diversifiées.

La station n°7 n'a pas fait l'objet d'un inventaire basé sur les pièges collants, par faute de temps imparti à cette mission, mais a fait l'objet d'une recherche active à vue, complétée par une fouille de la litière et autres sites d'abris potentiels (chablis, crevasse, etc.), avec retournement de blocs rocheux.

Certains de ces paramètres sont très importants concernant la qualité des observations, quelles soient diurnes ou nocturnes. Il est bon de rappeler que le comportement des lézards est fortement influencé par les conditions météorologiques (Hill *et al.*, 2005).

6.3 LE MILIEU HUMAIN

Les données concernant la démographie proviennent de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE-ISEE) et de la Chambre du Commerce et de l'Industrie (CCI).

Les informations concernant l'urbanisme, les servitudes et les réseaux proviennent d'un recueil de données réalisé auprès de notre client, la mairie du Mont Dore et de Yaté et la DGAC.

Les données concernant le patrimoine proviennent de la Direction de la Culture de la Province Sud. Les données concernant la qualité proviennent d'une démarche de deux étapes :

Nous avons utilisé les cartes IGN particulièrement riches pour l'appréhension de la toponymie, des réseaux, de l'occupation du sol et des installations diverses, ainsi que les photographies aériennes. Des visites de terrain ont permis de vérifier les enjeux et sensibilités mis en évidence lors de l'étude des cartes et photos afin d'identifier les principales composantes du paysage local et d'analyser les découvertes, depuis et vers l'aire de service. Des reportages photographiques ont été réalisés lors de ces missions de terrain.



2 CARACTERISATION DES ENJEUX

ENJEU: portion du territoire qui, compte tenu de son état actuel, présente une valeur au regard des préoccupations écologiques/urbaines/paysagères. Les enjeux sont indépendants de la nature du projet. Les enjeux ne peuvent à eux seuls représentés une image exhaustive de l'état initial du site d'implantation. Ils n'ont pour objectif que de présenter les considérations et perceptions d'environnement pouvant influer sur la conception des projets.

CONTRAINTES: Composante à prendre en compte ou enjeu à satisfaire (en fonction de l'objectif retenu) lors de la conception du projet. La notion de contrainte est plus particulièrement utilisée vis-à-vis des paramètres des Milieux physiques et humains.

6.4 LA COTATION DES ENJEUX & DES CONTRAINTES

Enieu/contrainte faible		-						_			_
	-1	nie	114	/cn	ni	ra	ını	Δ.	ai	hl	Δ

Pas de frein au projet

Pas de nécessité de prévoir des mesures in situ spécifiques

Enjeu modéré

Le projet doit intégrer cet enjeu ou cette contrainte dans sa conception selon la règle du « techniquement et économiquement acceptable au regard des enjeux ». On parle de mesures réductrices

Enjeu fort

Cet enjeu ou cette contrainte mérite de fortes modifications au sein même du projet pour être prise en compte (notion d'évitement à privilégier).

En cas de force majeur, des mesures compensatoires peuvent être proposées.

6.5 UNE APPROCHE PAR MILIEU

6.5.1 MILIEU PHYSIQUE

CONTRAINTE PHYSIQUE FAIBLE	CONTRAINTE PHYSIQUE MOYENNE	CONTRAINTE PHYSIQUE FORTE
▼	▼	▼
Pente < 10 %	10 % > pente > 30%	Pente > 30%
Bonne stabilité de sols		Mauvais stabilité de sols
Matériaux en déblais réutilisables en		Matériaux en déblais non
réemploi		réutilisables en réemploi
Pas de nécessité de mettre en		Nécessité de mettre en œuvre
œuvre des mesures spécifiques		des mesures spécifiques type :
type: préchargement, fondations		préchargement, fondations
profondes, substitution		profondes, substitution
Bonne aptitude à l'aménagement		Risques de glissement,
des sols		d'éboulement
	Zone humide ou cours d'eau à	Zone humide ou cours d'eau à
	caractère temporaire	caractère permanent
Zone non inondable ou aléa faible	Zone inondable alea moyen	Zone inondable alea fort
	Présence d'une nappe aquifère	Présence d'une nappe aquifère
	de type captive	libre





6.5.2 MILIEU NATUREL

L'approche des enjeux du milieu naturel a été abordée via :

- Le milieu terrestre sur lequel se fera la totalité de l'emprise du projet ;

ENJEU HABITAT NUL	ENJEU HABITAT FAIBLE	ENJEU HABITAT MOYEN	ENJEU HABITAT FORT
▼		▼	▼
Présence d'espèces	Présence d'espèces		Présence d'espèces
envahissantes dans une	envahissantes dans		envahissantes dans un
formation de type rivulaire	une formation de type		écosystème d'intérêt
secondarisée, secondaire,	ripisylve		patrimonial
maquis, anthropique			
Présence d'espèces	Présence d'espèces		Présence d'espèces
introduites dans une	introduites dans une		introduites dans un
formation de type	formation de type		écosystème d'intérêt
secondaire, maquis,	rivulaire secondarisé ou		patrimonial
anthropique	ripisylve		
Présence d'espèces	Présence d'espèces	Présence d'espèces	Présence d'espèces
autochtones dans une	autochtones dans une	autochtones dans une	autochtones dans un
formation de type	formation de type	formation de type rivulaire	écosystème d'intérêt
anthropique	secondaire ou maquis	secondarisée et ripisylve	patrimonial
Présence d'espèces	Présence d'espèces	Présence d'espèces	Présence d'espèces
endémiques dans une	endémiques dans une	endémiques dans une	endémiques dans une
formation de type	formation de type	formation de type rivulaire	formation de type ripisylve ou
anthropique	secondaire ou maquis	secondarisée	dans un écosystème d'intérêt
			patrimonial
	Présence d'espèces	Présence d'espèces	Présence d'espèces
	endémiques protégées	endémiques protégées en	endémiques protégées en
	en PS dans une	PS dans une formation de	PS dans une formation de
	formation de type	type rivulaire secondarisée	type ripisylve ou dans un
	anthropique, secondaire		écosystème d'intérêt
	ou maquis		patrimonial
	Espèces protégées en		Espèces protégées en UICN
	UICN en EN CR dans		en EN CR dans un
	un formation		écosystème d'intérêt
	anthropique		patrimonial ou une ripisylve
			ou une formation rivulaire
			secondarisée ou maquis ou
			formation secondaire

Corrélation avifaune / habitat

ENJEU ESPECE NUL	ENJEU ESPECE FAIBLE	ENJEU ESPECE MOYEN	ENJEU ESPECE FORT
		<u> </u>	▼
Espèces commune dans un	Espèces communes	Espèces communes dans un	
habitat non sensible ou	dans un habitat de type	habitat de type écosystème	
savane	écosystème protégée et	protégée d'intérêt patrimonial	
	autres		
Espèces assez communes	Espèces assez	Espèces assez communes	
dans un habitat non sensible	communes dans un	dans un habitat de type	
	habitat de type savane	écosystème protégée ou	
		dans un écosystème	
		protégée d'intérêt patrimonial	
	Espèces rares dans un	Espèces rares dans un	Espèces rares dans un
	habitat non sensible	habitat de type écosystème	habitat de type écosystème
		protégée ou savane	protégée d'intérêt
			patrimonial
		Espèces très rares dans un	Espèces très rares dans un
		habitat non sensible ou	habitat de type écosystème
		savane	protégée ou écosystème
			protégée d'intérêt
			patrimonial





6.5.3 MILIEU HUMAIN

	ENVIRONNEMENT HUMAIN A ENJEU FAIBLE	ENVIRONNEMENT HUMAIN A ENJEU MODERE	ENVIRONNEMENT HUMAIN A FORT ENJEU				
	▼	▼					
PUD	Emplacement réservé au PUD		Zones résidentielles et/ou touristiques au titre du PUD				
	Habitat éparse – zone rurale	Habitat moyennent dense – Zone semi-rurale	Habitat dense – cœur de ville – quartiers résidentiels				
e e	A Zone industrielle et/ou artisanale		Pôle économique – ERP – équipement public (loisirs, sportif, culturel) – pôle touristique				
Occupation humaine	Installations non classée, à déclaration, à autorisation simplifiée		Installation classée à Haut Risque Industriel et/ou Chronique				
Occupatic		Projet immobilier	Projet de développement et/ou de planification urbaine connexe				
Voierie		Voie de circulation secondaire (Route Municipal)	Voie de circulation primaire (voie express, boulevard urbain, Route territoriale et/ou provinciale) Carrefour d'échange				
		Réseau électrique basse tension	Réseau électrique de transport (ligne 150 kVa)				
Réseaux		Réseau de distribution secondaire	conduite d'adduction primaire (grand tuyau, Ø800 barrage Dumbéa)				

6.5.4 PAYSAGE ET QUALITE DU SITE

	SITE PRESENTANT UNE	SITE PRESENTANT UNE	SITE PRESENTANT UNE
	FAIBLE QUALITE	QUALITE NOTABLE	QUALITE REMARQUABLE
	▼	▼	▼
	Absence de monument	Zone de co-visibilité avec un	Monument historique ou rayon
Ф	historique	monument historique > 500 m	des 500 m
Patrimoine	Zone à faible probabilité de	Zone à forte probabilité de	Présence de vestiges
<u>I</u> .	vestiges archéologiques	vestiges archéologiques	archéologiques (Lapita,
Pat	(Lapita, pétroglyphes)	(Lapita, pétroglyphes)	pétroglyphes)
			Parc Naturel, zone classée
	Zone industrielle	Zone urbaine périphérique	Zone littorale, touristique
			Cœur de ville
	Installations et/ou activités de	Site et/ou construction	Site classé et ou inscrit
	type artisanal et/ou industriel	identitaire et/ou à valeur	
		d'usage	
		Zone périphérique et/ou	Zone d'emprise de la trame
		connexe à la trame verte et	verte et bleue
ge		bleue	
aysa			Point de vue remarquable
Pay			Lignes de crêtes







Annexes



1 ANNEXE 1 – FICHES DONNEES SECURITE



STAFOR B

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Dénomination commerciale: STAFOR B Code SDS: STAFOR B

Composition Chimique: Carboxyméthylcellulose sel sodique, technique

CAS nombre: 9004-32-4

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance/du mélange et utilisations déconseillées Usage recommandé: Utilisations industrielles.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Fournisseur:

DPMF - Zac du Baconnet - Allée des Erables - 69700 Montagny - France - Tél. 04 72 24 22 27

Personne chargée de la fiche de données de sécurité .

info@dpmf.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

DPMF - Tél. 04 72 24 22 27

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Critères des Directives 67/548/CE, 99/45/CE et amendements successifs :

Proprietée / Symboles:

Aucune

L'utilisation normale ne comporte aucun danger spécifique pour la santé

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2 Éléments d'étiquetage

Le préparation n'est pas considéré dangereux aux termes de la Directive 1999/45/CE et ses modifications ultérieures.

2.3 Autres dangers

Substances vPvB: - Substances PBT:Aucune Autres dangers: Aucun autre danger

L'utilisation normale ne comporte aucun danger spécifique pour la santé

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Aucune substance au rapport.

3.2 Mélanges

N.D.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Laver abondamment avec de l'eau et du savon.

Distributeur de produits et matériel de forage

En cas de contact avec les veux :

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion :

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Non connus.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Traitement :

Non connus.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Movens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau

Dioxyde de carbone (CO2).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Non connus.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux

superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système

d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver à l'eau abondante.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir également les paragraphes 8 et 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

2



Éviter l'accumulation de charge électrostatique.

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Indication pour les locaux:

Le produit craint l'humidité. Conserver dans des lieux secs.

Locaux correctement aérés.

Matériaux d'emballage conseillés:

Sacs en plastiques dans des futs et/ou dans des cartons.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation particulière

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

non établi.

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité. (ref. EN 166, EN 140, EN175).

Protection de la peau:

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex, en coton,

caoutchouc. PVC ou viton. (ref. EN 340).

Protection des mains:

Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC,

néoprène ou caoutchouc. (ref. EN 374).

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Utiliser un dispositif de protection des voies respiratoires adéquat. (ref. EN 136, EN 140, EN

141, EN 143, EN 149, EN 405).

Risgues thermiques:

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :

Aucun

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect et couleur: Poudre Odeur: Non Seuil d'odeur : N.D.

6.5 - 10.5 (10 g/l eau)

Point de fusion/congélation: N.A.

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition: N.A.

Inflammation solides/gaz:

360℃

Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion : N.D.

Densité des vapeurs: N.D. Point éclair: N.A. Vitesse d'évaporation : N.D.

< 10E-06 mm/Hg Pression de vapeur:

Densité relative: N.D. Hydrosolubilité: Soluble Liposolubilité: Insoluble. Coefficient de partage (n-octanol/eau): N.A. Température d'auto-allumage : 170 ℃ Température de décomposition: N.D. Viscosité: N.D.

Propriétés des explosifs: Classe ST1 (risque d'explosion de poussières) *

Propriétés comburantes: Aucun.



9.2 Autres informations

Miscibilité: N.A. N.D. Liposolubilité: Conductibilité: N.A.

Propriétés caractéristiques des groupes de substances

*=donnée dans la littérature (Exam 2006)

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable en conditions normales

10.2 Stabilité chimique

On conseille les normales précautions afin d'éviter l'explosion des poussiérès, etant le produit organique.

Stable en conditions normales

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Stable en conditions normales

Stable en conditions normales.

10.5. Matières incompatibles

Fort oxidantes.

10.4 Conditions à éviter

10.6 Produits de décomposition dangereux

Non connu.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Acute oral toxicity: LD50: > 2000 mg/kg (OECD 401)*

Toxicité aiguë (dermal): N.D.

Toxicité aiguë (inh): N.D.

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Peut causer légère irritation.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Peut causer légère irritation.

Irritation respiratoire: N.D.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Pas d'effet mutagène*

Cancérogénicité: Non cancérogène*

Sensibilisation de la peau: Non sensibilisant* Toxicité pour la reproduction : Aucun effet toxique *

Toxicité spécifique pour certains organes cibles _ exposition unique : N.D.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition répétée : N.D.

Danger par aspiration: N.D.

Autres effets : N.D.

*: Basé sur les ingrédients

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Tox organismes aquatiques - poissons: LC50 > 100 mg/l* Tox organismes aquatiques - crustacés: LC50 > 100 mg/l* Tox organismes aquatiques - algues : LC50 > 100 mg/l*

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité:

Les dérivés de polysaccharides d'origine naturelle, qui ont un degré de biodégrabilité au-dessous de 60% (OECD 301), ne sont pas considérés facilement biodégradables. Par ailleurs ils ne sont pas considérés des substances polluantes, parce qu'ils ne sont pas bioaccumulables (log Pow <3) et peuvent être facilement éliminés dans les installations d'épuration.

Biodégradabilité intrinsèque: BOD > 70% (OECD 302)*

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bio-accumulable: log pow < 3 (MW > 1000)



12.4 Mobilité dans le sol

Koc: > 5000*

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: - Substances PBT:Aucune

12.6 Autres effets néfastes

Aucun

Utiliser selon les normes de travail, en évitant de disperser le produit dans l'environnement.

WGK: 1 (autoclavage)

*:= la littérature de données

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Procéder en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 UN number

N.A.

14.2 Nom d'expédition des Nations unies:

N.A.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport :

Routier (ADR): N.A.

Ferroviaire (RID): N.A. Aérien (ICAO/IATA): N.A.

Maritime (IMO/IMDG): N.A.

14.4 Groupe d'emballage :

N.A.

14.5 Dangers pour l'environnement

Polluant environnemental: Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

N.A.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC N.A.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

Dir. 67/548/EEC (Classification, emballage et étiquetage des substances dangereuses). Dir. 99/45/EEC (Classification, emballage et étiquetage des préparations dangereuses). Dir. 98/24/EC (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail). Dir. 2000/39/EC (Valeurs limites d'exposition professionnelle); Dir. 2006/8/CE. Règlement (CE) n°907/2006 (REACH), Règlement (CE) n°907/2008 (CLP) (Annexe VI). Règlement (CE) n°790 /2009.

5

Référence à d'autres lois locales qui peuvent être importantes (par exemple : sanitaires, contrôle, traitement des déchets, etc).

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

SECTION 16: Autres informations

N.A. = Non applicable.

N.D. = Non disponible.



Cette fiche de données de sécurité a été entièrement revue conformément au Règlement 453/2010/UF

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée. Principales sources bibliographiques:

TOXNET - Databases on toxicology, hazardous chemicals, environmental health, and toxic releases:

NIOSH - Registry of toxic effects of chemical substances (1983) - Occupational Health

Guidelines for Chemical Hazards (1995) - Pocket Guide to Chemical Hazards (on line)

European Chemical Bureau - ESIS: European chemical Substances Information System;

CESIO - Classification and labelling of anionic, nonionic surfactants (January 2000).

SAX'S Dangerous Properties of Industrial Materials. VIII (1993)

M. Sittig - Handbook of Toxic and Hazardous Chemicals and Carcinogens - III Ed.

E.R. Plunkett - Handbook of Industrial Toxicology - III Ed. 1991

Samson Chem.Pub.-Chemical Safety Sheet working safely with hazardous chemical. ACGIH "2012 TLVs and BEIs".

ILV "1998/24/EC Dir."

Ce produit doit être conservé et manipulé selon les normes d'hygiène et de sécurité industrielles et en conformité avec les règlements en vigueur.

Cette fiche complète le bulletin technique sans le remplacer.

Les informations contenues se réfèrent aux connaissances du produit à la date d'envoi.

Toutefois, compte tenu des nombreuses possibilités d'emploi et d'éventuelles interférences d' éléments ne dépendant pas du producteur, il est impossible d'assumer quelque responsabilité quant aux indications reportées.



2 ANNEXE 2 – TABLEAU DE L'INVENTAIRE BOTANIQUE

Annexe B : Listes des espèces par milieu

Tableau 3 : Listes des espèces par milieu avec endémicité (Endémique, Genre endémique, Autochtone), classement UICN, classement provincial (Province Nord, Province Sud).

Agatea sp. (Violaceae) Agatea sp. (Violaceae) Agateis lanceolata (Araucariaceae) Alphtinoin aenocaledonica (Rhamnaceae) E FLM Alphtinoin aenocaledonica (Rhamnaceae) E FLM Alstonia vieillardii (Apocynaceae) E FLM Alstonia vieillardii (Apocynaceae) E FM Alstonia vieillardii (Apocynaceae) E FM Alvia tisserantii (Apocynaceae) E FM Araucaria bemieri (Araucariaceae) E FM Archidendropsis granulosa (Enbaceaee) E FM Arthinodomyrtus sp. (Myrtaceae) G FML Arthinodomyrtus sp. (Myrtaceaee) G FML Arthinodinothus sp. (Fabaceaee) G FML Arthoclianthus sp. (Fabaceaee) G FML Balanaps pachyphylla (Balanapaceae) E FM Balanaps pacheri (Balanapaceae) E FM Bassellinia deplanchei (Arecaceae) G FM PN + Bassellinia deplanchei (Arecaceaee) G FM PN + Bassellinia deplanchei (Arecaceaee) G FM PN + Bassellinia deplanchei (Arecaceaee) G FM PN + Calophyllam caledonicum (Calophyllaceaee) E F Calophyllam caledonicum (Calophyllaceaee) E F Costularia nervosa (Cyperaceae) E F Costularia comosa (Cyperaceae) E F Costularia comosa (Cyperaceae) E F Costularia revosa (Cyperaceae) E F Costularia revosa (Cyperaceae) E FM PN + Costularia revosa (Gyeraceaee) E F Costularia comosa (Gyeraceaee) E F Costularia comosa (Gyeraceaee)									. 4	
Agaths Ianceolata (Araucariaceae)	Genre_espèce_(Famille)	ENDEMISME	MILIEU FLORICAL	STATUT UICN	STATUT PROVINCIAL	Maquis ligno-herbacé moyen ouvert sur pente érodée	Maquis ligno-herbacé fermé sur pente érodée	Maquis ligno-herbacé haut ouvert sur pente érodée	Maquis arbustifrivulaire à hydromorphie temporaire	Forêt humide de basse et moyenne d'altitude
Agahis lanceolata (Araucariaceae) E F VU PN	Agatea sp. (Violaceae)	Е								+
Alphitonia neocaledonica (Rhamnaceae) E FLM Alstonia velinali (Apocynaceae) E FM Archiednaropsis ganalusa (Fabaceae) E FM Archiednaropsis ganalusa (Fabaceae) Archiednaropsis panalusa (Fabaceae) E FM Archiednaropsis panalusa (Fabaceae) E FM Archiednaropsis panalusa (Fabaceae) E FM Archiednaropsis panalusa (Myrtaceae) Archiednaropsis panalusa (Fabaceae) E FM Arthinoclianthus sp. (Fabaceaee) G FML Arthoclianthus sp. (Fabaceaee) G FML Austrobuxus eugenilfolius (Picrodendraceae) E FM Balanops pancheni (Balanopaceae) E FM Balanops pancheni (Balanopaceae) E FM Basselinia deplanchei (Arecaceae) G FM Basselinia deplanchei (Arecaceae) G FM Basselinia pancheri (Arecaceae) G FM Basselinia pancheri (Arecaceae) G FM Basonia panyribiolia (Rutaceae) E M Basonia panyribiolia (Rutaceae) E M Calophyllum caledonicum (Calophyllaceae) E F Corbuaria comosa (Cyperaceae) E F Corbuaria comosa (Cyperaceae) E MR Costularia nervosa (Cyperaceae) E M Costularia spivestris (Cyperaceae) E M Costularia spivestris (Cyperaceae) E M Cononia purpurea (Cunoniaceae) E M Cunonia purpurea (Cunoniaceae) E F Cunonia purpurea (Cun		_	F	VU	PN					+
Alstonia lenormandii (Apocynaceae)		_	_					+		-
Alstonia vieillardii (Apocynaceae)		_				+	+			+
Alyxia tisserantii (Apocynaceae) E FM PN + + + Araucaria bernieri (Araucariaceae) E F VU PN + + + + + + + + + + + + + + + + + +			F							+
Araucaria bernieri (Araucariaceae) Archidendropsis granulosa (Fabaceae) E FM Archidendropsis paivana usubsp. tenuispica (Fabaceae) E FCR PN + Archirodomyrtus sp. (Myrtaceae) Arthiodomyrtus sp. (Myrtaceae) Arthiodomyrtus sp. (Myrtaceae) G FML Arthiodomyrtus sp. (Myrtaceae) G FML Arthiodomyrtus sp. (Fabaceae) G FML Arthiodomyrtus sp. (Fabaceae) G FML Arthiodomyrtus sp. (Myrtaceae) G FML Austrobuxus eugeniifolius (Picrodendraceae) E FM Balanops pancheri (Balanopaceae) E FM Balanops pancheri (Balanopaceae) E FM Balanops pancheri (Balanopaceae) E FM Basselinia deplanchei (Arecaceae) G FM Basselinia deplanchei (Arecaceae) G FM Basselinia pancheri (Arecaceae) G FM Brown + Basselinia pancheri (Arecaceae) G FM Brown + Brown + Baronia parvifolia (Rutaceae) G FM Brown + Calophyllum coledonicum (Colophyllaceae) E F F Carberiopsis candelabra (Apocynaceae) G F F Costularia comosa (Cyperaceae) E F Costularia enosa (Cyperaceae) E MR Costularia pubescens (Cyperaceae) E F Cunonia macrophylla (Cunoniaceae) E F Cunonia macrophylla (Cunoniaceae) E F Cunonia macrophylla (Cunoniaceae) E F Cunonia purpurea (Cunoniaceae) E F Cunonia macrophylla (Edenaceae) E F Cunonia macrophylla (Cunoniaceae) E F Cunonia purpurea (Cun		Е	FM		PN		+			+
Archidendropsis granulosa (Fabaceae)	, , , , ,	Е	F	VU	PN				+	+
Archidendropsis paiwana subsp. tenuispica (Fabaceae)		_	FM							+
Archirhodomyrtus sp. (Myrtaceae) Arillastrum gummiferum (Myrtaceae) Arillastrum gummiferum (Myrtaceae) G FML Arthoclainthus sp. (Fabaceae) G FML Austrobuxus eugeniifolius (Picrodendraceae) Balanops pachyphylla (Balanopaceae) E FM Balanops pancheri (Balanopaceae) Balanops pancheri (Ralanopaceae) Basselinia deplanchei (Arecaceae) G FM PN Basselinia deplanchei (Arecaceae) E M PN Colavia sp. (Proteaceae) G FM PN + Cerberiopsis candelabra (Apocynaceae) G F F Coronanthera aspera (Gesneriaceae) E F F Costularia comosa (Cyperaceae) E M PN Costularia comosa (Cyperaceae) E M 2 + + Costularia pubescens (Cyperaceae) E M 2 + + Costularia pubescens (Cyperaceae) E M 2 + + Costularia sylvestris (Cyperaceae) E M 2 + + Costularia sylvestris (Cyperaceae) E F M 1 + + Cunonia macrophylla (Cunoniaceae) E F P + + Cunonia macrophylla (Cunoniaceae) E F P + + Cunonia purpurea (Cunoniaceae) E R P + + Cunonia purpurea (Cunoniaceae) E R P + + Cunonia purpurea (Cunoniaceae) E F M + + + Dardorbium fractifiexum (Orchidaceae) E F M PN + + Dendrobium fractifiexum (Orchidaceae) E F M PN + + Dendrobium fractifiexum (Orchidaceae) E F M PN + + Dendrobium fractifiexum (Orchidaceae) E F M PN + + Dendrobium fractifiexum (Orchidaceae) E F M PN + + Dendrobium fractifiexum (Orchidaceae) E F M PN + + Doracophyllum balansae (Ericaceae) E F M PN + + + Doracophyllum balansae (Ericaceae) E F F PN_PS + + Dracophyllum balansae (Ericaceae) E F F PN_PS + + Dracophyllum balansae (Ericaceae) E F F PN_PS + + Dracophyllum rameasum (Iricaceae) E F F PN_PS + + Dracophyllum rameasum (Meliaceae) E F F PN_PS + + Dysox		-		CR	PN				+	
Arillastrum gummiferum (Myrtaceae) G FM		-								+
Arthroclianthus sp. (Fabaceae) Austrobuxus eugeniifolius (Picrodendraceae) E FM Balanops parchari (Balanopaceae) B F F Balanops panchari (Balanopaceae) B F F Balanops panchari (Arecaceae) Basselinia deplanchei (Arecaceae) G FM Basselinia deplanchei (Arecaceae) G FM Bosselinia panchari (Arecaceae) E M Calophyllum caledonicum (Calophyllaceae) E F Carberiopsis candelabra (Apocynaceae) G F Costularia comosa (Cyperaceae) E MR Costularia comosa (Cyperaceae) E MR Costularia pubescens (Cyperaceae) E M Costularia pubescens (Cyperaceae) E M Costularia sylvestris (Cyperaceae) E F Cunonia macrophylla (Cunoniaceae) E F Cunonia purpurea (Lunraceae) E F Cunonia vieillardii (Cunoniaceae) E F Cunonia vieillardii (Cunoniaceae) E F Cunonia vieillardii (Cunoniaceae) E F Dendrobium fractiflexum (Orchidaceae) E FM PN Dendrobium sp. (Orchidaceae) E FM PN Deplanchea speciosa (Bignoniaceae) E FM Dendrobium sp. (Orchidaceae) E FM Dendrobium sp. (Orchidaceae) E FM Doracophyllum balansae (Ericaceae) E FM Dracophyllum balansae (Ericaceae) E FM Dracophyllum balansae (Ericaceae) E FM Dracophyllum roseum (Meliaceae) E FM Dysoxylum roseum (Meliaceae)		_	FM							-
Austrobuxus eugeniifolius (Picrodendraceae) Balanops pachyphylla (Balanopaceae) Be F F		_	_		PN					
Balanops pachyphylla (Balanopaceae) Balanops pancheri (Balanopaceae) Basselinia deplanchei (Arecaceae) Basselinia deplanchei (Arecaceae) G FM PN + Basselinia pancheri (Arecaceae) G FM PN + Beauprea sp. (Proteaceae) Boronia parvifolia (Rutaceae) Boronia candelabra (Apocynaceae) Boronia candelabra (Apocynaceae) Boronia parvifolia (Canoniaceae) Boronia parvifolia (Cyperaceae) Boronia parvifolia (Cyperaceae) Boronia macrophylla (Cunoniaceae) Boronia parvifolia (Cunoniaceae) Boronia viellardii (Cunoniaceae) Boronia viellardii (Cunoniaceae) Boronia viellardii (Cunoniaceae) Boronia parvifolia (Cunoniaceae) Boronia viellardii (Eucaceae) Boronia viellardii (Eucaceae) Boronia viellardii (Eucaceae) Boronia viella viella (Eucaceae) Boronia viella vi		_								+
Balanops pancheri (Balanopaceae) Basselinia deplanchei (Arecaceae) G FM PN + Basselinia pancheri (Arecaceae) G FF PN + Basselinia pancheri (Arecaceae) G FF PN + Basselinia pancheri (Arecaceae) G FF PN + Basuprea sp. (Proteaceae) G FM PN + Baronia parvifolia (Rutaceae) E M + Calophyllum caledonicum (Calophyllaceae) E F F + Carberiopsis candelabra (Apocynaceae) G F - Corevia sp. (Myrtaceae) E F F - Coronanthera aspera (Gesneriaceae) E F F - Costularia comosa (Cyperaceae) E MR - Costularia nervosa (Cyperaceae) E M 2 + + Costularia sylvestris (Cyperaceae) E F F - Costularia sylvestris (Cyperaceae) E F F - Cunonia macrophylla (Cunoniaceae) E F F - Cunonia macrophylla (Cunoniaceae) E F R - Cunonia vieillardii (Cunoniaceae) E M + + + Cunonia vieillardii (Cunoniaceae) E M + + + Cyathopsis albicans (Ericaceae) Barydium araucarioides (Podocarpaceae) E F F PN_PS + + Dendrobium fractiflexum (Orchidaceae) E FM PN + Dendrobium sp. (Orchidaceae) E FM PN_PS + + Dianella sp. (Xanthorrhoeaceae) E FM PN + + + Dianella sp. (Xanthorrhoeaceae) E FM PN + + + Dianella sp. (Xanthorrhoeaceae) E FM PN + + + Dianella sp. (Xanthorrhoeaceae) E FM PN + + + Dianella sp. (Xanthorrhoeaceae) E FM PN + + + Dianella sp. (Xanthorrhoeaceae) E FM PN + + + Dianella sp. (Xanthorrhoeaceae) E FM PN + + + Dianella sp. (Xanthorrhoeaceae) E FM PN + + + Dianella sp. (Xanthorrhoeaceae) E FM PN + + + Dianella sp. (Xanthorrhoeaceae) E FM PN + + + Dianella sp. (Xanthorrhoeaceae) E FM PN + + + Dianella sp. (Xanthorrhoeaceae) E FM PN + + + Dianella sp. (Xanthorrhoeaceae) E FM PN + + + Dianella sp. (Xanthorrhoeaceae) E FM PN + + + Dianella sp. (Xanthorrhoeaceae) E FM PN + + + Dianella sp. (Xanthorrhoeaceae) E FM PN + + +		_								+
Basselinia deplanchei (Arecaceae) Basselinia pancheri (Arecaceae) Beauprea sp. (Proteaceae) G F PN Beronia parvifolia (Rutaceae) E M PN		_							+	
Basselinia pancheri (Arecaceae) Beauprea sp. (Proteaceae) Boronia parvifolia (Rutaceae) E M + Calophyllum caledonicum (Calophyllaceae) E F Calophyllum caledonicum (Calophyllaceae) E F Coronanthera aspera (Apocynaceae) E F Coronanthera aspera (Gesneriaceae) E F Costularia comosa (Cyperaceae) E MR + Costularia nervosa (Cyperaceae) E M 2 + + Costularia pubescens (Cyperaceae) E M 1 + + Costularia sylvestris (Cyperaceae) E F Corytocarya transversa (Lauraceae) E F Cunonia macrophylla (Cunoniaceae) E F Cunonia purpurea (Cunoniaceae) E R + + + + + + + + + + + + + + + + + +		_			PN					+
Beauprea sp. (Proteaceae) Boronia parvifolia (Rutaceae) E M Calophyllum caledonicum (Calophyllaceaee) E F Cerberiopsis candelabra (Apocynaceae) E F Coronanthera aspera (Gesneriaceae) Costularia comosa (Cyperaceae) E MR Costularia nervosa (Cyperaceae) E M Costularia spilvestris (Cyperaceae) E M Costularia spilvestris (Cyperaceae) E F Cryptocarya transversa (Lauraceae) E F Cunonia macrophylla (Cunoniaceae) E M Cunonia macrophylla (Cunoniaceae) E M Cunonia vieillardii (Cunoniaceae) E M Cunonia vieillardii (Cunoniaceae) E F Cunonia vieillardii (Cunoniaceae) E F Dendrobium fractiflexum (Orchidaceae) E FM Dendrobium sp. (Orchidaceae) E FM Dendrobium sp. (Nanthorrhoeaceae) E FM Dracophyllum balansae (Ericaceae) E FM Dracophyllum ramosum (Ericaceae) E FM Drysoxylum roseum (Meliaceae) E FM Dysoxylum sp. (Meliaceae) E FM Dracophyllum sp. (Meliaceae) E FM Dysoxylum sp. (Meliaceae) E FM Dracophyliada (Orchidaceae) E										+
Boronia parvifolia (Rutaceae) E M + Calophyllum caledonicum (Calophyllaceae) E F F + + + + + + + + + + + + + + + + +	, , ,	_								+
Calophyllum caledonicum (Calophyllaceae) Cerberiopsis candelabra (Apocynaceae) G F F		_							+	$\overline{}$
Cerberiopsis candelabra (Apocynaceae) Cloezia sp. (Myrtaceae) E Coronanthera aspera (Gesneriaceae) Costularia comosa (Cyperaceae) E MR Costularia nervosa (Cyperaceae) E MR Costularia pubescens (Cyperaceae) E M Costularia sylvestris (Cyperaceae) E M 1 + + Costularia sylvestris (Cyperaceae) E Cryptocarya transversa (Lauraceae) E Cunonia macrophylla (Cunoniaceae) E Cunonia macrophylla (Cunoniaceae) E R Cunonia vieillardii (Cunoniaceae) E M + + + Cyathopsis albicans (Ericaceae) E M + + + Cyathopsis albicans (Ericaceae) B Dendrobium fractiflexum (Orchidaceae) E F Dendrobium sp. (Orchidaceae) E F Dianella sp. (Xanthorrhoeaceae) A FILMG Diospyros vieillardii (Elenaceae) E R PN PN + + + Diacophyllum balansae (Ericaceae) E FM PN PN PN PN PN PN PN PN PN P		-								_
Cloezia sp. (Myrtaceae)		-							+	-
Coronanthera aspera Gesneriaceae) E F Costularia comosa (Cyperaceae) E MR Costularia nervosa (Cyperaceae) E M Costularia pubescens (Cyperaceae) E M Costularia sylvestris (Cyperaceae) E M 1 + + Costularia sylvestris (Cyperaceae) E F Cryptocarya transversa (Lauraceae) E F Cunonia macrophylla (Cunoniaceae) E M + + + Cunonia macrophylla (Cunoniaceae) E M Cunonia purpurea (Cunoniaceae) E M Cunonia vieillardii (Cunoniaceae) E M Cunonia vieillardii (Cunoniaceae) E M Cunonia vieillardii (Cunoniaceae) E FM Dacrydium araucarioides (Podocarpaceae) E FM Dendrobium fractiflexum (Orchidaceae) E FM Dendrobium sp. (Orchidaceae) E FM Dendrobium sp. (Orchidaceae) E FM Dianella sp. (Xanthorrhoeaceae) A FLMG Diospyros vieillardii (Ebenaceae) E FM PN PN + + + Dracophyllum balansae (Ericaceae) E FM PN PN + + + Dracophyllum ramosum (Ericaceae) E FM PN PN PN PN PN PN PN PN PN P		_	· ·							+
Costularia comosa (Cyperaceae) E MR Costularia nervosa (Cyperaceae) E M Costularia nervosa (Cyperaceae) E M 1 + + Costularia pubescens (Cyperaceae) E M 1 + + Costularia sylvestris (Cyperaceae) E F Costularia sylvestris (Cyperaceae) E F Cryptocarya transversa (Lauraceae) E F Cunonia macrophylla (Cunoniaceae) E M + + + + Cunonia purpurea (Cunoniaceae) E M Cunonia vieillardii (Cunoniaceae) E M Cunonia vieillardii (Cunoniaceae) E M Cunonia vieillardii (Cunoniaceae) E FM PN Dacrydium araucarioides (Podocarpaceae) E FFM Dendrobium fractiflexum (Orchidaceae) E FFM Dendrobium sp. (Orchidaceae) E FM Dendrobium sp. (Orchidaceae) E FM Dianella sp. (Xanthorrhoeaceae) A FLMG Diospyros vieillardii (Ebenaceae) E FM PN Dracophyllum balansae (Ericaceae) E FM PN Dracophyllum ramosum (Ericaceae) E FM Dracophyllum ramosum (Meliaceae) E FM Dysoxylum roseum (Meliaceae) E FM Dysoxylum roseum (Meliaceae) E FM Dysoxylum sp. (Meliaceae) E FM Dysoxylum sp. (Meliaceae) E FM Dracophyllum sp. (Meliaceae) E FM Dracophyllum sp. (Meliaceae) E FM Dysoxylum sp. (Meliaceae) E FM Dracophyllum sp. (Meliaceae) E FM Dysoxylum sp. (Meliaceae) E FM Dracophyllum sp. (Melia		-	F							+
Costularia nervosa (Cyperaceae) E M 2 + + Costularia pubescens (Cyperaceae) E M 1 + + Costularia sylvestris (Cyperaceae) E F - + + Cryptocarya transversa (Lauraceae) E F - + + + Cunonia macrophylla (Cunoniaceae) E M + + + + Cunonia purpurea (Cunoniaceae) E R - + + + + Cunonia vieillardii (Cunoniaceae) E M + + + + + + + + + + + + - <		_	_						+	
Costularia pubescens (Cyperaceae) E M 1 + + Costularia sylvestris (Cyperaceae) E F F		_				2	+			-
Costularia sylvestris (Cyperaceae) E F		_	_					+		-
Cryptocarya transversa (Lauraceae) E F									+	
Cunonia macrophylla (Cunoniaceae) E M + + + + Cunonia purpurea (Cunoniaceae) E R Cunonia vieillardii (Cunoniaceae) E M + + + + Cunonia vieillardii (Cunoniaceae) E M + + + Cyathopsis albicans (Ericaceae) G M + + Dacrydium araucarioides (Podocarpaceae) E FM PN + Dendrobium fractiflexum (Orchidaceae) E F PN_PS + + Dendrobium sp. (Orchidaceae) A FML PN_PS + + Deplanchea speciosa (Bignoniaceae) E FM + Dianella sp. (Xanthorrhoeaceae) A FLMG + + Diospyros vieillardii (Ebenaceae) E FM PN + + + Dracophyllum balansae (Ericaceae) E FM PN + + + Dracophyllum ramosum (Ericaceae) E FM PN + + + Dubouzetia campanulata (Eleacarpaceae) E FM PN + + + Dubouzetia campanulata (Eleacarpaceae) E FM PN + + + Dysoxylum roseum (Meliaceae) E FM PN + + Dysoxylum roseum (Meliaceae) E F FM PN_PS + + Earina valida (Orchidaceae) E F FN_PN_PS + +	, , , , ,									+
Cunonia purpurea (Cunoniaceae) E R Cunonia vieillardii (Cunoniaceae) E M Cyathopsis albicans (Ericaceae) Dacrydium araucarioides (Podocarpaceae) E FM PN PN Dendrobium fractiflexum (Orchidaceae) E FF Dendrobium sp. (Orchidaceae) A FML PN_PS + + Dendrobium sp. (Orchidaceae) E FM Dianella sp. (Xanthorrhoeaceae) A FLMG Diospyros vieillardii (Ebenaceae) E FM PN PN + + + Dracophyllum balansae (Ericaceae) E FM PN PN + + + Dracophyllum ramosum (Ericaceae) E FM Douvetia campanulata (Elaeocarpaceae) E FM Dysoxylum canalense (Meliaceae) E FM Dysoxylum roseum (Meliaceae) E FM Dysoxylum sp. (Meliaceae) B FM Dysoxylum sp. (Meliaceae)		_	_			+	+	+		-
Cunonia vieillardii (Cunoniaceae) E M + + + Cyathopsis albicans (Ericaceae) G M + + + + Dacrydium araucarioides (Podocarpaceae) E FM PN + + Dendrobium fractiflexum (Orchidaceae) E F PN_PS + + Dendrobium sp. (Orchidaceae) E FM PN_PS + + + Deplanchea speciosa (Bignoniaceae) E FM + + Dianella sp. (Xanthorrhoeaceae) A FLMG + + Diospyros vieillardii (Ebenaceae) E FM PN + + + Dracophyllum balansae (Ericaceae) E FM PN + + + Dracophyllum ramosum (Ericaceae) E FM PN + + + Dubouzetia campanulata (Elaeocarpaceae) E FM PN + + + Dysoxylum canalense (Meliaceae) E FM PN + + + Dysoxylum roseum (Meliaceae) E F F + Dysoxylum roseum (Meliaceae) E F F + Dysoxylum sp. (Meliaceae) E F F + Dysoxylum condense (Meliaceae) E F F + Dysoxylum sp. (Meliaceae) E F F + Dysoxylum sp. (Meliaceae) E F F + Dysoxylum sp. (Meliaceae) E F F + Dysoxylum condense (Meliaceae) A F P PN_PS									+	-
Cyathopsis albicans (Ericaceae) Dacrydium araucarioides (Podocarpaceae) E FM PN + Dendrobium fractiflexum (Orchidaceae) E F PN_PS + + Dendrobium sp. (Orchidaceae) E F PN_PS + + Deplanchea speciosa (Bignoniaceae) E FM PN_PS + + Dianella sp. (Xanthorrhoeaceae) A FLMG + + Diospyros vieillardii (Ebenaceae) E FM PN + + + Dracophyllum balansae (Ericaceae) E R PN + + Dracophyllum ramosum (Ericaceae) E FM PN + + + Dubouzetia campanulata (Elaeocarpaceae) E M PN + + + Dysoxylum canalense (Meliaceae) E FM PN + + + Dysoxylum roseum (Meliaceae) E F F + Dysoxylum sp. (Meliaceae) E F PN_PS + + Earina valida (Orchidaceae) E FN_PN_PS + +		_						+		+
Dacrydium araucarioides (Podocarpaceae) E FM PN		_				+		-		$\overline{}$
Dendrobium fractiflexum (Orchidaceae) Dendrobium sp. (Orchidaceae) A FML Deplanchea speciosa (Bignoniaceae) E FM Dianella sp. (Xanthorrhoeaceae) A FLMG Diospyros vieillardii (Ebenaceae) E FM PN Dracophyllum balansae (Ericaceae) E FM PN PN + + + Dracophyllum ramosum (Ericaceae) E FM PN PN + + + Dubouzetia campanulata (Elaeocarpaceae) E FM Dysoxylum canalense (Meliaceae) E FM Dysoxylum roseum (Meliaceae) E F Dysoxylum roseum (Meliaceae) E F Dysoxylum sp. (Meliaceae) A F Dysoxylum sp. (Meliaceae) E F Dysoxylum sp. (Meliaceae)		_			PN			+		
Dendrobium sp. (Orchidaceae) A FML PN_PS + + + Deplanchea speciosa (Bignoniaceae) E FM + + Dianella sp. (Xanthorrhoeaceae) Diospyros vieillardii (Ebenaceae) E FM PN + + + Dracophyllum balansae (Ericaceae) E FM PN + + + Dracophyllum ramosum (Ericaceae) E FM PN + + + + Dubouzetia campanulata (Elaeocarpaceae) E M PN + + + + Dysoxylum canalense (Meliaceae) E FM PN + + + + Dysoxylum roseum (Meliaceae) E FM + Dysoxylum roseum (Meliaceae) E F FM + + Dysoxylum soseum (Meliaceae) E F F + + Dysoxylum soseum (Meliaceae) E F F + + Dysoxylum soseum (Meliaceae) E F F + + Dysoxylum soseum (Meliaceae) A F PN_PS + +		-			_					+
Deplanchea speciosa (Bignoniaceae) Deplanchea speciosa (Bignoniaceae) A FLMG Dianella sp. (Xanthorrhoeaceae) A FLMG + Diospyros vieillardii (Ebenaceae) E FM PN + + + Dracophyllum balansae (Ericaceae) E R PN + + + Dubouzetia campanulata (Elaeocarpaceae) E M PN + + + Dysoxylum canalense (Meliaceae) E FM Dysoxylum conseum (Meliaceae) E FF Dysoxylum sp. (Meliaceae) E F Dysoxylum sp. (Meliaceae)		_	_					+		
Dianella sp. (Kanthorrhoeaceae) Dianella sp. (Kanthorrhoeaceae) E FM PN + + + Dracophyllum balansae (Ericaceae) E R PN + + + Dracophyllum ramosum (Ericaceae) E FM PN + + + Dubouzetia campanulata (Elaeocarpaceae) E M PN + + + Dysoxylum canalense (Meliaceae) E FM PN + + + Dysoxylum conalense (Meliaceae) E F F + Dysoxylum sp. (Meliaceae) E F F + + Dysoxylum sp. (Meliaceae)		_								
Diospyros vieillardii (Ebenaceae) E FM PN + + + Dracophyllum balansae (Ericaceae) E R PN + + Dracophyllum ramosum (Ericaceae) E FM PN + + + Dubouzetia campanulata (Elaeocarpaceae) E M + + + Dysoxylum canalense (Meliaceae) E FM + + Dysoxylum roseum (Meliaceae) E F - + + Dysoxylum sp. (Meliaceae) E F - + + E E - - + - <t< td=""><td></td><td>_</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>+</td></t<>		_								+
Dracophyllum balansae (Ericaceae) E R PN + Dracophyllum ramosum (Ericaceae) E FM PN + + Dubouzetia campanulata (Elaeocarpaceae) E M + + Dysoxylum canalense (Meliaceae) E FM + + Dysoxylum roseum (Meliaceae) E F + + Dysoxylum sp. (Meliaceae) E + + + Earina valida (Orchidaceae) A F PN_PS +		_			PN			+	+	-
Dracophyllum ramosum (Ericaceae) E FM PN + + + Dubouzetia campanulata (Elaeocarpaceae) E M + + + Dysoxylum canalense (Meliaceae) E FM + + + Dysoxylum roseum (Meliaceae) +	17 1 1	_								\neg
Dubouzetia campanulata (Elaeocarpaceae) E M + Dysoxylum canalense (Meliaceae) E FM + Dysoxylum roseum (Meliaceae) E F + Dysoxylum sp. (Meliaceae) E + + Earina valida (Orchidaceae) A F PN_PS +						+	+	+	+	-
Dysoxylum canalense (Meliaceae) E FM + Dysoxylum roseum (Meliaceae) E F + Dysoxylum sp. (Meliaceae) E + + Earina valida (Orchidaceae) A F PN_PS +		_	_			-				_
Dysoxylum roseum (Meliaceae) E F + Dysoxylum sp. (Meliaceae) E + Earina valida (Orchidaceae) A F PN_PS +		_						+		=
Dysoxylum sp. (Meliaceae) E + Earina valida (Orchidaceae) A F PN_PS +										+
Earina valida (Orchidaceae) A F PN_PS +			<u> </u>							
		_	F		PN PS					-
Endiandra neocaledonica (Lauraceae) E E PN +	Endiandra neocaledonica (Lauraceae)	E	F		PN					+

								- 4//	
Genre_espèce_(Famille)	ENDEMISME	MILIEU FLORICAL	STATUT UICN	STATUT PROVINGAL	Maquis ligno-herbacé moyen ouvert sur pente érodée	Maquis ligno-herbacé fermé sur pente érodée	Maquis ligno-herbacé haut ouvert sur pente érodée	Maquis arbustif rivulaire à hydromorphie temporaire	Forêt humide de basse et moyenne d'altitude
Eriaxis rigida (Orchidaceae)	G	MR		PN				A	+ //
Eugenia brongniartiana (Myrtaceae)	E	FM				+		+	+
Ficus auriculigera (Moraceae)	E	FM							+
Freycinetia sp. (Pandanaceae)	E	F							+
Freycinetia spectabilis (Pandanaceae)	E	F							+ 38
Gahnia novocaledonensis (Cyperaceae)	Е	MR							+
Garcinia amplexicaulis (Clusiaceae)	E	MN					+		
Garcinia balansae (Clusiaceae)	E	FM							+
Gardenia aubryi (Rubiaceae)	E	FM						+	+
Gastrolepis austrocaledonica (Stemonuraceae)	G	F							+
Gea trimera (Rubiaceae)	G	FM							+
Geissois bradfordii (Cunoniaceae)	E	R		PN					+
Geniostoma densiflorum (Loganiaceae)	E	FMN					+	+	<u> </u>
Greslania sp. (Poaceae)	G	110114						+	+
Grevillea exul (Proteaceae)	E	М			+				'
Grevillea gillivrayi (Proteaceae)	E	MR			·	+			
Guettarda glabrescens (Rubiaceae)	E	FM				· ·			+
Guioa glauca (Sapindaceae)	E	FM							+
Guioa villosa (Sapindaceae)	E	FMN							+
Gymnostoma glaucescens (Casuarinaceae)	E	FM							+
Gymnostoma gladescens (casadimacede)	E	R						+	_
Gymnostoma poissonianum (Casuarinaceae)	E	F			+			+	+
Gynochthodes kanalensis (Rubiaceae)	E	FM			т			-	+
Hedycarya parvifolia (Monimiaceae)	E	FM							+
Hibbertia heterotricha (Dilleniaceae)	E	M	VU		+	+			<u> </u>
Hibbertia pancheri (Dilleniaceae)	E	FM	100		Т.	-	+	+	+
Hibbertia trachyphylla (Dilleniaceae)	E	M					<u> </u>	+	+
Hugonia penicillanthemum (Linaceae)	E	M						+	+
Hypserpa sp. (Menispermaceae)	A	101						-	+
Ilex sebertii (Aquifoliaceae)	E	FM							+
Ixora francii (Rubiaceae)	E	M							+
Kermadecia sp. (Proteaceae)	E								+
Lepidosperma perteres (Cyperaceae)	E	MR				+	+	+	+
Lethedon sp. (Thymelaeaceae)	A	.7111						+	+
Libocedrus yateensis (Cupressaceae)	E	FM	EN	PN				+	+
Litsea triflora (Lauraceae)	E	FM		PN					+
Lomandra insularis (Asparagaceae)	E	М							+
Longetia buxoides (Picrodendraceae)	G	М						+	<u> </u>
Machaerina deplanchei (Cyperaceae)	E	MN							+
Margaritopsis sp. (Rubiaceae)	+-	<u> </u>						+	
Meiogyne tiebaghiensis (Annonaceae)	E	FLM		PN				+	+
Melaleuca dawsonii (Myrtaceae)	E	M			1			+	
Melodinus balansae (Apocynaceae)	E	FM						+	
Meryta coriacea (Araliaceae)	E	F							+
Montrouziera sphaeroidea (Clusiaceae)	G	M				+	+	+	+
Montrouziera verticillata (Clusiaceae)	G	М						+	
Myodocarpus fraxinifolius (Myodocarpaceae)	G	FM							+
Myodocarpus involucratus (Myodocarpaceae)	G	FM			+				+
Myodocarpus Innovaciatus (Myodocarpaceae)	G	FM							+
Myrsine asymmetrica (Primulaceae)	E	FM							+
Myrsine diminuta (Primulaceae)	E	FM							+
,									

Etude floristique – Ligne électrique - Centrale hydroélectrique d'Ouinné – Projets de pistes et pylônes

									444
Genre_espèce_(Famille)	ENDEMISME	MILIEU FLORICAL	STATUT UICN	STATUT PROVINGAL	Maquis ligno-herbacé moyen ouvert sur pente érodée	Maquis ligno-herbacé fermé sur pente érodée	Maquis ligno-herbacé haut ouvert sur pente érodée	Maquis arbustif rivulaire à hydromorphie temporaire	Forêt humide de basse et moyenne d'altitude
Myrtaceae sp.	Е	М				+		AN .	9
Neoguillauminia cleopatra (Euphorbiaceae)	G	FM						+	+
Nepenthes vieillardii (Nepenthaceae)	Е	FM		PN	+				+
Normandia neocaledonica (Rubiaceae)	G	М			+				
Nothofagus discoidea (Nothofagaceae)	Е	F	VU	PN			+	+	+ 70
Osmanthus austrocaledonicus (Oleaceae)	E	FMR			+	+	+		
Pancheria alaternoides (Cunoniaceae)	G	MR			+			+	+
Pancheria billardierei (Cunoniaceae)	G	MN			+			+	
Pancheria calophylla (Cunoniaceae)	G	FM							+
Pancheria confusa (Cunoniaceae)	G	М			+				
Pandanus sp. (Pandanaceae)	E			PN					+
Peripterygia marginata (Celastraceae)	G	М			+	+	+		+
Phelline macrophylla (Phellinaceae)	G	F			·				+
Phelline sp. (Phellinaceae)	G	'							+
Phyllanthus aeneus (Phyllanthaceae)	E								+
Pichonia balansae (Sapotaceae)	E	М				+			
	E	IVI				T			+
Piper sp. (Piperaceae)	_	53.4							+
Pittosporum deplanchei (Pittosporaceae)	E	FM				+			
Planchonella baillonii (Sapotaceae)	E	MR		PN				+	
Planchonella reticulata (Sapotaceae)	E	M		PN				+	
Pleioluma baueri (Sapotaceae)	E	FM							+
Pleioluma crebrifolia (Sapotaceae)	E	М							+
Podocarpus novaecaledoniae (Podocarpaceae)	E	MR		PN				+	
Polyscias bracteata (Araliaceae)	E	FM							+
Polyscias pancheri (Araliaceae)	E	М				+	+	+	
Psychotria cardiochlamys (Rubiaceae)	E	М					+		+
Psychotria leratii (Rubiaceae)	E	F							+
Psychotria monanthos (Rubiaceae)	E	F							+
Psychotria rupicola (Rubiaceae)	E	М			1	+		+	
Pteridium esculentum (Dennstaedtiaceae)	Α	LM				+	+		
Scaevola balansae (Goodeniaceae)	E	FM					+		+
Scaevola beckii (Goodeniaceae)	E	MR			+	+	+		
Scagea oligostemon (Picrodendraceae)	G	MR							+
Schizaea dichotoma (Schizaeaceae)	Α	FM							+
Schoenus juvenis (Cyperaceae)	Е	М			2				
Semecarpus neocaledonica (Anacardiaceae)	Е	F							+
Semecarpus sp. (Anacardiaceae)	Е	FMR							+
Serianthes petitiana (Fabaceae)	Е	LM		PN			+		$\neg \neg$
Smilax sp. (Smilacaceae)	Е	FM		İ			+		+
Solmsia calophylla (Thymelaeaceae)	G	М				+	+		+
Soulamea fraxinifolia (Simaroubaceae)	E	F						+	\dashv
Sphenomeris deltoidea (Lindsaeaceae)	A	FM							+
Stenocarpus milnei (Proteaceae)	E	М		PN					+
Stenocarpus umbelliferus (Proteaceae)	E	FM		PN				+	-
Storckiella pancheri (Fabaceae)	E	FM							+
Storthocalyx pancheri (Sapindaceae)	G	FM							+
Styphelia cymbulae (Ericaceae)	A	FM				+		+	\dashv
Symplocos montana (Symplocaceae)	E	FM		-		,		-	+
Syzygium frutescens (Myrtaceae)	E	FM		 			+		+
	E	FIVI							+
Syzygium macranthum (Myrtaceae)	E	M						+	
Syzygium nanum (Myrtaceae)	E	IVI			l			+	

Etude floristique – Ligne électrique - Centrale hydroélectrique d'Ouinné – Projets de pistes et pylônes

									W 10.11	
Genre_espèce_(Famille)	ENDEMISME	MILIEU FLORICAL	STATUT UICN	STATUT PROVINGAL	Maquis ligno-herbacé moyen ouvert sur pente érodée	Maquis ligno-herbacé fermé sur pente érodée	Maquis ligno-herbacé haut ouvert sur pente érodée	Maquis arbustif rivulaire à hydromorphie temporaire	Forêt humide de basse et moyenne d'altitude	- 1 ACC 1 ACC 1 BY
Tapeinidium moorei (Lindsaeaceae)	Α	F						W.	//	W,
Thiollierea retusiflora (Rubiaceae)	G	М							+	1
Tristaniopsis calobuxus (Myrtaceae)	E	М		PN	+		+			1
Tristaniopsis capitulata (Myrtaceae)	E	FM		PN		+	+	+]
Tristaniopsis glauca (Myrtaceae)	E	М		PN	2				74	V.
Xanthostemon myrtifolius (Myrtaceae)	E	R		PN				+] //
Xanthostemon ruber (Myrtaceae)	E	FM		PN					+	
Zanthoxylum albiflorum (Rutaceae)	E	F							+	
Zygogynum baillonii (Winteraceae)	E	FM		PN					+	



3 ANNEXE 3 – EXTRAIT DE L'ÉTUDE AVIFAUNE

Ordre	Famille	Nom scientifique	Nom commun	Répartition	Endémisme	Protection	UICN
Apodiformes	Apodidae	Aerodramus spodiopygius	Salangane à croupion blanc	NC	SEE	Р	LC
Charadriiformes	Laridae	Sterna bergii cristata	Sterne huppée	NC	LR	Р	LC
Columbiformes	Columbidae	Columba vitiensis	Pigeon à gorge blanche	NC	SEE	Р	LC
		Ducula goliath	Carpophage géant	GT	EEnd	Р	NT
Falconiformes	Accipitridae	Accipiter haplochrous	Autour à ventre blanc	GT	EEnd	Р	NT
		Circus approximans	Busard de Gould	NC	LR	Р	LC
		Haliastur sphenurus	Milan siffleur	GT	LR	Р	LC
Passériformes	Artamidae	Artamus leucorhynchus	Langrayen à ventre blanc	NC	SEE	Р	LC
	Campephagidae	Coracina anale	Echenilleur de montagne	GT	EEnd	Р	NT
		Coracina caledonica	Echenilleur calédonien	GT	SEE	Р	LC
		Lalage leucopyga	Echenilleur pie	GT	SEE	Р	LC
	Estrildidae	Erythrura psittacea	Diamant psittaculaire	GT	EEnd	Р	LC
	Meliphagidae	Lichmera incana	Méliphage à oreillons gris	NC	SEE	Р	LC
		Myzomela caledonica	Myzomèle calédonien	GT	EEnd	Р	LC
		Philemon diemenensis	Polochion moine	NC	EEnd	Р	LC
		Phylidonyris undulata	Méliphage barré	GT	EEnd	Р	LC
	Monarchidae	Myiagra caledonica	Monarque mélanésien	GT	SEE	Р	LC
	Pachycephalidae	Pachycephala caledonica	Siffleur calédonien	GT	EEnd	Р	LC
		Pachycephala rufiventris	Siffleur itchong	GT	SEE	Р	LC
	Pardalotidae	Gerygone flavolateralis	Gérygone mélanésienne	GT	SEE	Р	LC
	Petroicidae	Eopsaltria flaviventris	Miro à ventre jaune	GT	EEnd	Р	LC
	Rhipiduridae	Rhipidura albiscapa	Rhipidure à collier	GT	SEE	Р	LC
		Rhipidura verreauxi	Rhipidure tacheté	NC	SEE	Р	LC
	Zosteropidae	Zosterops xanthochrous	Zostérops à dos vert	NC	EEnd	Р	LC
Pelecaniformes	Phalacrocoracidae	Phalacrocorax melanoleucos	Cormoran pie	GT	LR	Р	LC
Psittaciformes	Psittacidae	Cyanoramphus saisseti	Perruche calédonienne	GT	EEnd	Р	NT
		Eunymphicus cornutus	Perruche cornue	GT	EEnd	Р	VU
		Trichoglossus haematodus	Loriquet à tête bleue	NC	SEE	Р	LC

Tableau 1. Liste des espèces contactées. Répartition: indique la répartition locale de l'espèce sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie (NC) ou la Grande Terre seule (GT), Endémisme: indique que l'espèce possède une large répartition régionale (LR), qu'elle est endémique à la Nouvelle-Calédonie (EEnd) ou qu'il s'agit d'une sous-espèce endémique (SEE); Protection: indique les espèces protégées inscrites sur la liste annexée à l'article 240-1 relatif à la protection des espèces du Code de l'Environnement de la Province Sud de janvier 2016; UICN: indique l'inscription de l'espèce sur la liste rouge des espèces menacées de l'UICN: LC=Low Concern / Préoccupation Mineure, NT=Near Threatened / Quasi-menacé (source: UICN 2016. UICN Red List of Threatened Species. Version 2016.3. <www.UICNredlist.org>

Analyse générale des résultats

Les figures 1 & 2 présentent les fréquences d'occurrence (FO) et d'abondance (FA) des différentes espèces d'oiseaux et permettent de distinguer les espèces dominantes des espèces moins communes.

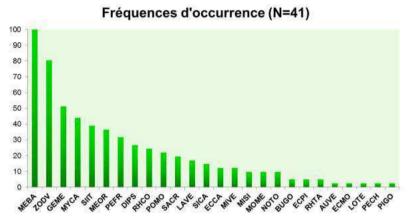


Figure 1. Les fréquences d'occurrence (FO) représentent le pourcentage de point d'écoute contenant chaque espèce d'oiseau contactée (cf. annexe1 pour les abréviations utilisées).

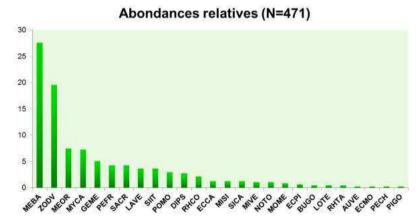


Figure 2. Les fréquences d'abondance relative (FA) représentent le rapport entre le nombre d'individus contactés par espèce et le nombre total d'individus enregistrés.

Les espèces les plus communément détectées sur la zone d'étude sont des passereaux: le Méliphage barré, le Zostérops à dos vert, la Gérygone mélanésienne, le Myzomèle calédonien, le Siffleur itchong et le Méliphage à oreillons gris. A elles seules, ces cinq espèces représentent plus de 70 % des individus détectés.

A l'échelle du territoire, 23 des 28 espèces contactées sont relativement communes, voire très communes dans de nombreuses zones ouvertes et littorales de Nouvelle-Calédonie et ne sont donc pas menacées. Elles sont cependant toutes protégées par les codes de l'environnement provinciaux. Dans les trois secteurs d'inventaire A, B et C, la plupart des points d'écoute (emplacements des pylônes) se situent en ligne de crête ou le long de la rivière Pujemia, dans des zones de maquis ligno-herbacés relativement bas. Les zones d'arrachement, vestiges des prospections minières, sont même assez fréquentes (Secteurs A & C). Ces milieux très ouverts ne sont pas des plus propices à l'avifaune, ce qui explique la prédominance des petites espèces telles que le Méliphage barré, le Zostérops à dos vert ou la Gérygone mélanésienne. Les Sternes huppées et Cormorans pies rencontrés lors de cette étude (points 6 et 41b) ont été observés à grande distance en mer ou sur le lac. Ces espèces marines ne seront pas impactées par l'installation des pylônes et de la ligne électrique.

De façon intéressante, parmi les treize espèces d'oiseaux terrestres endémiques (et sous-endémiques) de Nouvelle-Calédonie inscrites comme menacées sur la liste rouge de l'UICN, cinq ont été contactées le long de la zone d'étude (Cartes 3, 4 & 5). Ces cinq espèces, les plus importantes en termes de conservation sur ce site, ont été détectées dans les zones de maquis ligneux ou paraforestiers. Ainsi, la Perruche Calédonienne (NT), très présente (13 points), notamment dans le secteur A (Carte 3), a été entendue pendant ses déplacements incessants au sein et entre ses zones de nourrissage situées dans les patchs paraforestiers à proximité du tracé. Le Notou (NT) (4 points) a été entendu/observé dans des zones de maquis ligneux (secteur A) ou paraforestier (secteur B). Les trois autres espèces menacées n'ont été entendus qu'à une seule reprise chacune, dans des patchs forestiers potentiellement très riches : un Autour à ventre blanc (NT) a été entendu alors qu'il chantait sur son nid dans la zone forestière située entre les points 31 et 32 (secteur B, Carte 4). L'Echenilleur de montagne (NT) et la Perruche cornue (VU) ont été

entendus en compagnie de la Perruche calédonienne et plusieurs passereaux forestiers au sein d'un patch forestier enclavé, situé dans une dépression à proximité immédiate des points 33 et 34.

Autres observations : le Pétrel de Tahiti et le Cagou

Par ailleurs, deux espèces supplémentaires ont été contactées lors du premier bivouac en secteur A (Carte 3). Il s'agit tout d'abord du Pétrel de Tahiti (*Pseudobulweria rostrata*), dont quelques individus ont été entendus en soirée lors de leur retour à la colonie. Cette espèce est classée comme « quasi-menacée » (NT) par l'UICN. Le tracé de la ligne se situe donc sur la trajectoire de ces oiseaux marins lorsqu'ils rentrent au nid le soir dans l'obscurité, ce qui pourrait éventuellement constituer un danger pour cette colonie.

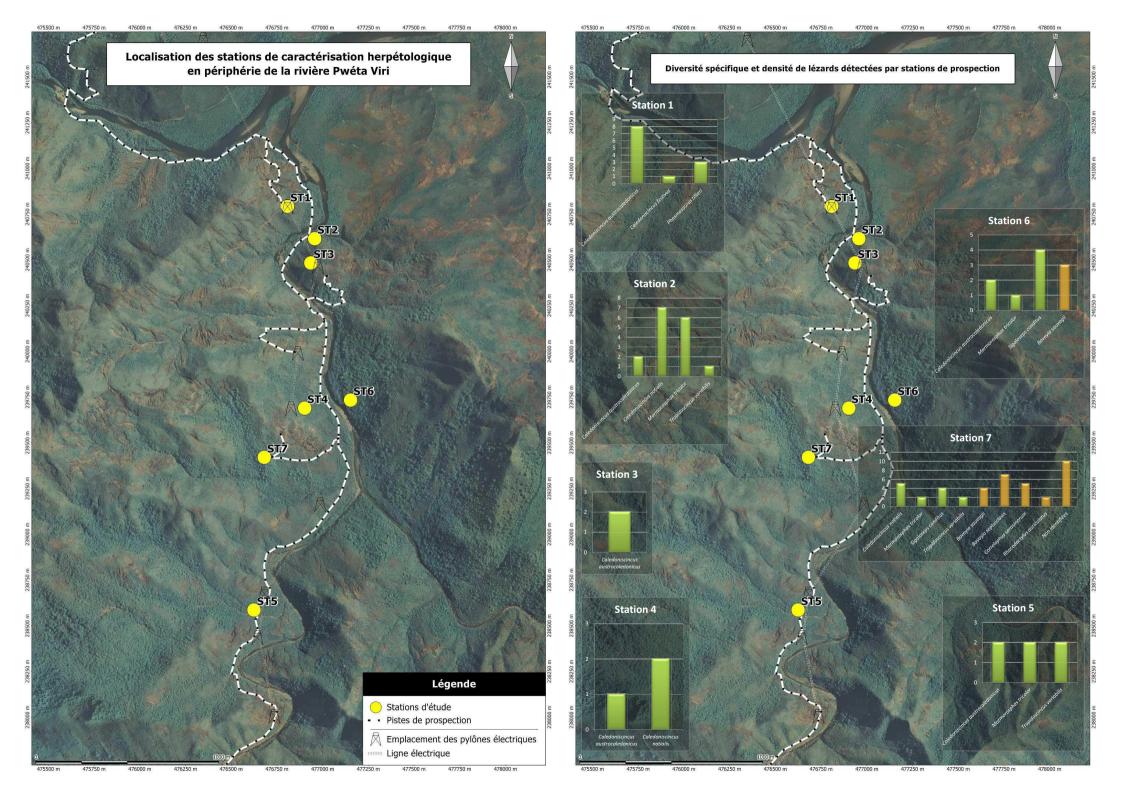
Des Cagous (*Rhynochetos jubatus*) ont également été entendus le lendemain matin lors de leurs chorus matinaux. Cette espèce emblématique de la NC, classée « en danger d'extinction » (EN) est la plus menacée de toutes les espèces rencontrées pendant cette étude. Toutefois, ces chants étaient relativement éloignés et provenaient très vraisemblablement des zones forestières de la vallée de la *Rii* qui ne sera pas impactée par les travaux tels que prévus dans le projet actuel (Carte 3).

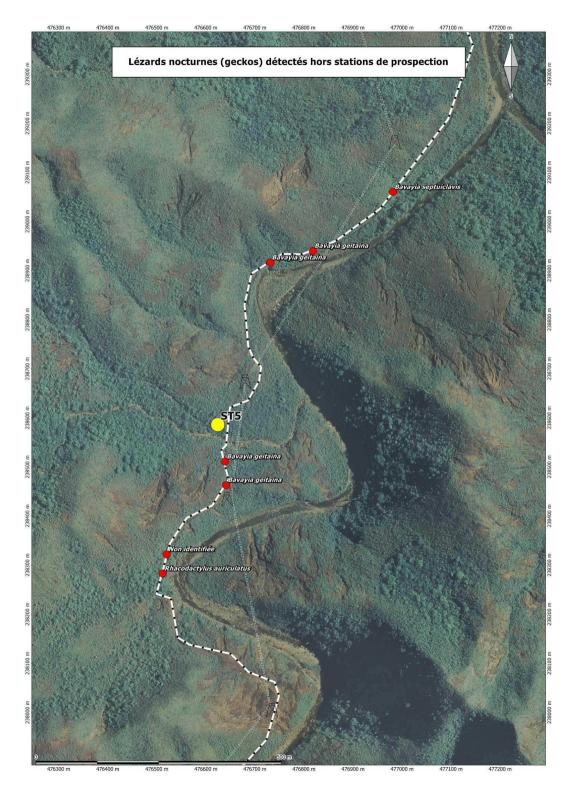
Recherche de roussettes

Aucune roussette n'a pu être observée lors des cinq journées passées sur le terrain. Les observations de fin de journée comme les passages à proximité de patchs forestiers n'ont pas permis de révéler la présence de la moindre colonie. Seules des envols de chauves-souris insectivores ont pu être observés en fin de journée, révélant la présence de cavités pouvant abriter des colonies.



4 ANNEXE 4 – EXTRAIT DE L'ÉTUDE HERPÉTOFAUNE





VI. Résultats

Cette campagne d'échantillonnage de l'herpétofaune terrestre de la vallée de la Pwéta Viri a permis la détection de douze espèces de lézards :

- sept espèces de lézards diurnes Scincidae (59 spécimens),
- cinq espèces de lézards nocturnes Diplodactylidae (38 spécimens).

La totalité des scinques ont pu être identifiés, ainsi que 67,6 % des geckos (23 des 34 individus détectés). En effet, l'identification de 11 geckos n'a pu être réalisée à cause de leur détection dans des endroits inaccessibles comme les formations denses difficiles d'accès, et/ou le plus souvent haut perchés dans la canopée.

VI.1. Les scinques

Caledoniscincus austrocaledonicus est une espèce typique de surface, commune et à large répartition en Nouvelle-Calédonie, communément rencontrée dans les milieux « naturels » (maquis miniers, voire même les formations forestières, en moindre densité) ou en milieux anthropisés, comme les jardins et espaces verts rencontrés en agglomération. Cette espèce est classée en « Préoccupation mineure » (LC) selon la Liste rouge de l'UICN. Cette catégorie rassemble les espèces présentant un faible risque de disparition de la région considérée.

Caledoniscincus festivus est une espèce largement distribuée mais rarement abondante, qui se rencontre dans tous les types d'habitats, allant du maquis ligno-herbacé ouvert aux formations forestières denses humides. Ce plus grand représentant du genre Caledoniscincus est un carnivore généraliste, consommant même quelquefois d'autres scinques. Cette espèce est classée en « Préoccupation mineure » (LC) selon la Liste rouge de l'UICN.

Caledoniscincus notialis est une nouvelle espèce de scincidé décrite des massifs ultramafiques du sud de la Nouvelle-Calédonie. Elle est le plus semblable à Caledoniscincus atropunctatus, une espèce à large répartition sur l'ensemble de la Grande Terre et les Îles Loyauté, à laquelle elle était autrefois rattachée. Sa répartition s'étend sur la majorité des blocs ultramafiques du sud de l'île, y compris le Plateau de Goro, les massifs de la bordure méridionale de la Chaîne centrale et au nord jusqu'au Mont Humboldt. On la rencontre principalement dans les forêts humides. Sa préférence pour un habitat soumis à une réduction significative de son étendue dans une zone sujette à de fortes menaces d'origine anthropogénique a permis de la classer dans la catégorie « Vulnérable » (VU) selon les critères des listes de l'UICN (Sadlier et al, 2013).

Marmorosphax tricolor est classé en « Préoccupation mineure » (LC) selon la liste rouge de l'UICN des espèces menacées. Cette espèce est largement répandue sur la Grande Terre, et était initialement considérée comme inféodée aux formations forestières humides ; mais

suite aux résultats de nombreuses prospections réalisées sur la Grande Terre, *M. tricolor* est enregistrée également dans des ensembles de groupements non forestiers, appelés localement « maquis des terrains miniers ».

Phasmasaurus tillieri est une espèce de scinque modérément grande dont la queue très longue mesure environ 280-300 % de la longueur du corps. Cette espèce occupe les maquis du sud de la Nouvelle-Calédonie. Il se perche souvent dans les broussailles et les touffes d'herbe desquelles il saute calmement dès que l'on essaie de l'approcher. Il est l'un des rares scinques ovovivipares de Nouvelle-Calédonie. Sa préférence pour les habitats de maquis miniers, qui pourraient souffrir d'une diminution significative de son étendue, à cause, principalement, de l'exploitation minière, a favorisé son classement dans la catégorie « Quasi menacé » (NT) selon les critères de l'UICN.

La révision du genre *Lioscincus* (Sadlier et al., 2015), associée aux nouvelles techniques moléculaires dans les études phylogénétiques, a permis de distinguer trois nouveaux genres, dont le genre nouveau *Phasmasaurus*.

Sigaloseps conditus est connue dans le sud de la Grande Terre à la Pourina, Ouinné et à la rivière Bleue. Comme il existe peu d'informations sur sa distribution et sur l'état de ses populations, cette espèce, décrite depuis peu (Sadlier et al., 2014), a été classée dans la catégorie « Données Insuffisantes » (DD) selon les critères de l'UICN. Une espèce entre dans cette catégorie lorsqu'on ne dispose pas assez de données pour évaluer directement ou indirectement le risque d'extinction en fonction de sa distribution et/ou de l'état de sa population.

Tropidoscincus variabilis est endémique à la province Sud, où il est le plus souvent observé en bordure des habitats de forêts humides, dans les maquis paraforestiers ou sur les surfaces ensoleillées du sous-bois forestier. Ce scinque, d'aspect robuste, est caractérisé par une longue queue (250 % de la longueur du corps). Cette espèce est classée en « Préoccupation mineure » (LC) selon la Liste rouge de l'UICN.

VI.2. Les geckos

Bavayia geitaina occupe des habitats de maquis arbustif aux formations forestières humides. Cette espèce est endémique à la province Sud, dont le Pic Ningua représente la limite septentrionale connue. Il se rencontre sur les troncs, les branches et les brindilles de diamètre petit à modéré. Les spécimens détectés (<u>tous hors stations</u>) ont été observés au sol. sur des blocs rocheux.

Bavayia sauvagii a été classée dans la catégorie « Données Insuffisantes » (DD) selon les critères de l'UICN, en raison de son statut taxonomique incertain, car ce gecko fait parti d'un complexe d'espèces comprenant au moins neuf espèces cryptiques, réparties sur l'ensemble de la Grande Terre (excepté l'extrême nord de la province Nord), l'Île des Pins et Maré. Ce gecko n'est que partiellement arboricole, s'abritant la journée sous des écorces et des rochers du sol forestier.

Bavayia septuiclavis est strictement endémique à la province Sud, ou il occupe une vaste gamme d'habitats allant du maquis ligno-herbacé aux forêts denses humides. Les populations détectées peuvent être parfois très importantes. Il est classé « Quasi-menacé » (NT) selon l'UICN.

Correlophus sarasinorum se rencontre haut dans les grands arbres ou dans la strate buissonnante des forêts denses humides. Cette espèce semble se nourrir principalement d'insectes et d'arachnides. En raison de sa distribution restreinte au Grand Sud calédonien et sa préférence pour un habitat soumis à une réduction significative de son étendue dans une zone sujette à de fortes menaces d'origine anthropogénique, cette espèce est classée dans la catégorie « Vulnérable » (VU) selon les critères des listes de l'UICN. Cinq spécimens ont été détectés au sein de la station de prospection n°7 (formation forestière dense et humide). La révision du genre Rhacodactylus (Bauer et al., 2012) a permis de distinguer deux nouveaux genres, dont le genre nouveau Correlophus.

Rhacodactylus auriculatus est le taxon le plus fréquemment détecté parmi les geckos dits « géants ». Son habitat de prédilection correspond principalement à du maquis lignoherbacé et formation arbustive sur grenaille et/ou cuirasse. Ce « Gecko Géant Cornu » est classé en « Préoccupation mineure » (LC) selon les critères de l'UICN.



Photo 9: Correlophus sarasinorum de la Wadjana (2011)

Caractérisation herpétologique - Projet ligne électrique 150kV Enercal de la Ouinné

Liste de l'herpétofaune terrestre détectée sur les stations de recherche de la vallée de la Pwéta Viri (province Sud)

Famille	Nom scientifique	Nom commun	Répartition	Endémisme	Protection	UICN
Scincidae	Caledoniscincus austrocaledonicus	Scinque de Litière Commun	NC	End	Р	LC
	Caledoniscincus festivus	Scinque de Litière Géant	GT	End	P	LC
	Caledoniscincus notialis		GT	End	P	VU*
	Marmorosphax tricolor	Scinque à Gorge Marbrée	GT	End	P	LC
	Phasmasaurus tillieri	Scinque du Maquis de Tillier	GT	End	P	NT
	Sigaloseps conditus		GT	End	P	DD*
	Tropidoscincus variabilis	Lézard à Queue en Fouet du Sud	GT	End	P	LC
Diplodactylidae	Bavayia geitaina	Bavayia Gracile	GT	End	P	NT
	Bavayia sauvagii	Bavayia de Sauvage	NC	End	P	DD
	Bavayia septuiclavis	Bavayia à Bande Pâle	GT	End	P	NT
	Correlophus sarasinorum	Gecko Géant des Sarasins	GT	End	P	VU
	Rhacodactylus auriculatus	Gecko Géant Cornu	GT	End	P	LC

Répartition : indique la répartition régionale de l'espèce sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie (NC), la Grande Terre (GT) ou à large répartition (LR) : Endémisme : informe sur la distribution spatiale de l'espèce – endémique (End), native (Nat) ou introdutie (Int) en Nouvelle-Calédonie; Protection : indique les espèces protègées, selon le Code de l'environnement de la province Sud (Déliberation N° 25-2009/APS, 20 Mars 2009); UICN : indique les statut de conservation de l'espèce sur la Liste rouge de l'UICN (source; <u>www.lucriredist.org</u>. The IUCN Red List of Threatened Species, Version 2016.3), ou le statut de protection préconsé par les différents experts.

* Les taxons dont le statut UICN est suivi d'un astérisque sont des espèces ayant reçu un classement préliminaire de protection (proposé par Sadiler et al., 2013 et 2014). De nouvelles informations concernant ces espèces, comme leur aire de distribution et l'abondance des populations observées, devraient, à court ou moyen terme, permettre un ajustement à la biasse du à la hausse de leur catégorie respective.

DONNÉES INSUFFISANTES	PRÉOCCUPATION MINEURE	QUASI- MENACÉ	VULNÉRABLE	EN DANGER	EN DANGER CRITIQUE
DD	LC	NT	VU	EN	CR

Présentation des catégories de l'UICN utilisées à une échelle régionale



5 ANNEXE 5 – FICHE TRIBU UNIA



Aire coutumi re **DJUBEA-KAPONE**

District coutumier Unia

AUTORITÉS COUTUMIÈRES

Grand-Chef **Tara Gr goire** Conseil des Anciens **Oui**

Pr sident du conseil Atinoua Jules

Langue vernaculaire Dr b a

Tribu **UNIA**

SITUATION GÉOGRAPHIQUE

C	hef-lieu de la com		Yat - 13 km	1	
Т	ntre la tribu et le d ransport en commun Taxi	Chef-lie Oui Non	Route RM1 RP1 VU1	rev tue Oui Oui Oui	praticable Oui Oui Oui

	ÉQUIPEMENT DE LA TRIBU											
Eau R seau de distribution d'eau Oui Provenance de l'eau Rivi re, Forage, Citeme publique			Alimentat	lectricit ion en lectricit Oui Moyen seau public	Centre posta Service post Passage		T 1 communication R seau t 1 phonique No Cabine publique Non					
Social et culturel			Enseignement (cole maternelle et primaire)				Sant					
	Frand jeu Cricket	Petit jeu -	Public Priv	École 1	Classe	Classe la plus lev e	Vacation m dicale 12 fois par mois Salle des soins					
Maison commune Lieu de culte	Ou Egli		É	cole accueillant des e	Cantine s Ramassage s nfants d'une autr	colaire Oui	Dispensaire					

						D	ÉΜ	OGRAPI	HE				
Personnes		t		Âge	Homme	es	F	emmes	Dipl me le plus lev	Н	lommes	Fer	nmes
dans la tri	bu	1989	1996	R sid	entsNon-r s	sidents F	siden	ts Non-r sidents	(14 ans ou plus)	R sident	s Non-r sidents	$R \ \ sidents$	Non-r sident
Appartenant	la tribu	595	615	0-5 ans 4	18 18	3	34	22	Aucun dipl me	167	43	150	58
App. une au	tre tribu	6	28	6-10 5	51 10)	35	13	Certificat d' tudes primaires	9	5	13	17
Autre		6	7	11-15 5	58 23	}	32	12	BEPC, brevet 1 men., brevet coll	ges 11	7	11	18
Total		607	650	16-20 2	29 (ŝ	31	17	CAP, BEP	32	20	28	12
Personnes	d claran	t appartei	nir	21-40 10	5 42	2	89	49	Baccalaur at g n ral	3	0	2	2
la tribu m				41-60 4	17 15)	50	22	Baccalaur at techno. ou profession	nnel 2	0	2	0
	3	1989	1996	61 ans et + 1	19 2	2	22	14	Dipl me universitaire (Bac + 2)	1	1	1	0
R sidant dans	la commu		43	Total 35		-	293		Dipl me universitaire (Bac +3 et p		0	0	0
R s. autre cor	nmune	160	222	Age moyen			sident		Total	226	76	207	107
Total		168	265		25,3	2	5,4	25,3					
État matrin				emmes	1	Langu	e frai	nçaise	Niveau d' tude atteint	H	lommes	Fer	nmes
nial l gal	R sidentsN	on-r sidents	R side	nts Non-r sidents	(14 ans ou	ı plus) 🛚 F	R siden	itsNon-r sidents	(14 ans ou plus)	R sident	s Non-r sidents	$R \ \ sidents$	Non-r sident
C libataire	279	95	195	118	Parler le f	rançais	432	183	Pas de scolarisation	9	2	11	6
Mari (e),					Lire le fra	nçais	432	183	Primaire	105	24	89	45
remari (e)	74	18	76	21	Écrire le f	français	432	183	Secondaire, de la 6 = 3 =	67	40	62	30
Veuf, veuve	3	1	22	7		M nag	es r	sidant	Secondaire, apr s la 3 m	41	9	42	26
Divorc (e)	1	2	0				1989	1996	Universit /grande cole	4	1	3	0
Total	357	116	293	149	Nombre		110	127	Total	226	76	207	107
					Taille mo	venne	5.5	5.1	I .				

EMPLOI - ÉCONOMIE										
Situation d'activit	Но	mmes	Fe	mmes						
(14 ans ou plus)	R sidents	Non-r sidents	R sidents	Non-r sidents						
Actifs occup s	50	52	11	37						
Ch meurs	75	5	46	13						
Militaires du contingent	3	1	0	0						
Él ves, tudiants	34	13	32	17						
Retrait s	24	1	16	8						
Autres	40	4	102	32						
Total	226	76	207	107						
Activit conomique dominante										
Agriculture, Elevage, P che										
Tourisme : Point d'accueil										

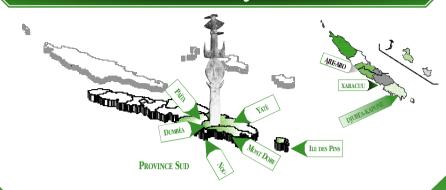
EQUIPEMENT DES RÉSIDENCES PRINCIPALES

Г	Mo	de d'c	Équiper	nent m	nage	r			
F	R seaugn ral	116	Lampe	p trole	11	Eau courante	125	Wc	18
L	Groupe lectrog	ne 0	Autre		0	Automobile	66		
Š		Cellule p	hotovolta	que	0	Baignoire ou d	ouche	88	

AUTORITÉS RELIGIEUSES

Protestant	Protestant Libre	Catholique
Pasteur	Pasteur	Pr tre
-	-	Gidrol Bernard
Diacre	Diacre	Cat chiste (ou responsable*) Atinoua Maxime

AIRE COUTUMIÈRE DJUBEA-KAPONE



	DÉMOGRAPHIE										
Personnes résida	nt dans t	ine	Âge	Hommes	Fem	imes	Diplôme le plus élevé	Но	mmes	Fem	mes
tribu de l	'aire		(ans) Résid	ents Non-résidents	Résidents N	ion-résidents	(14 ans ou plus)	Résidents	Non-résidents	Résidents N	on-résidents
	1989	1996	0-5 4	112 156	330	145	Aucun diplôme	1 076	314	965	415
App. à une tribu de la cor	n. 3617	4 219	6 - 10	333 129	268	125	Certificat d'études primaires	145	58	158	114
App. à une tribu autre con	n. 226	422	11 - 15 2	285 136	239	105	BEPC/brevet élémen./brevet collège	s 113	48	138	130
Autres	199	226	16 - 20 2	269 93	208	125	CAP, BEP	293	168	209	163
Total	4 042	4 867	21 - 40	95 310	744	407	Baccalauréat général	21	8	30	18
Personnes déclaras	it apparte	enir à	41 - 60	388 122	324	215	Baccalauréat techno. ou professionn	el 20	13	16	7
une tribu d	e l'âire		61 et + 1	24 38	148	66	Diplôme universitaire (Bac + 2)	14	3	7	7
maisn'y rési	dant pas		Total 26	06 984	2 261	1 188	Diplôme universitaire (Bac +3 et plu		-	4	4
	1989	1996	Âge moye	n Résidents No	on-résidents	Global	Total	1 691	616	1 527	858
	1 995	2 172		24,9	25,3	25,0					
	mmes	Fe	mmes	Lang	gue frança	ise	Niveau d'étude atteint	Но	mmes	Fem	mes
nial légal Résidents	Non-résidents	s Résident	s Non-résidents	(14 ans ou plus	Résidents N	lon-résidents	(14 ans ou plus)	Résidents	Non-résidents	Résidents N	lon-résidents
Célibataire 2 080	804	1 624	856	Parler le frança	is 3 214	1 471	Pas de scolarisation	87	17	106	28
Marié(e),				Lire le français	3 207	1 465	Primaire	665	205	613	327
remarié(e) 487	164	494	261	Écrire le frança	is 3 203	1 463	Secondaire, de la 6 ^{ème} à la 3 ^{ème}	588	267	470	301
Veuf, veuve 24	9	136	56	Ména	ges résida	ant	Secondaire, après la 3 ^{ème}	317	110	316	185
Divorcé(e) 15	7	7	15		1989	1996	Université ou grande école	34	17	22	17
Total 2 606	984	2 261	1 188	Nombre	817	1 058	Total	1 691	616	1 527	858
				Taille movenne	4.9	4.6					

			EMPLO	OI			
Situation d'a	ctivité		Homme	es			
(14 ans ou plus)	Actifs occupés	Chômeurs	Militaires du contingent		Retraités	Autres	Total
Résidents	646	389	15	236	137	268	1 691
Non-résidents	311	82	8	109	40	66	616
			Femme	s			
Résidents	307	293	0	210	91	626	1 527
Non-résiden	ts 337	124	0	130	50	217	858

PRINCIPALES										
Mode d'éclairage Équipement ménager										
Réseau général	857	Eau courante	1 027							
Lampe à pétrole	161	Wc	362							
Groupe électrogène	22	Automobile	686							
Cellule photovoltaïque	9	Baignoire ou douche	819							

ÉQUIPEMENT DES RÉSIDENCES

CONSEIL D'AIRE COUTUMIÈRE DJUBEA-KAPONE

Président : Gabriel PATTA

Vice-Président : Rock Wamytan

Secrétaire : Robert MOYATEA Secrétaire adjoint : Tito TIKOURE

Trésorier : Adrien KOROMA Trésorier adjoint : Clément PAITA

Secrétaire général : Clément Vendegou